UNIVERSITÉ DE NANCY — FACULTÉ DE DROIT

LA
Confédération Générale
DU TRAVAIL

THÈSE
POUR LE DOCTORAT EN DROIT

PRÉSENTÉE PAR

HENRI TEITGEN

NÉ LE 8 MARS 1882, A NANCY

L'acte public sera soutenu le Mardi 30 Novembre 1909, à 4 heures du soir

Président : M. GARNIER, Professeur.

Suffragants : MM. BROCARD, Agrégé. — SENN, Agrégé.

RENNES

IMPRIMERIE BRETONNE, ÉDITEUR

38, Rue du Pré-Botté, 38

1909

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547216_0039

THÈSE POUR LE DOCTORAT

UNIVERSITÉ DE NANCY — FACULTÉ DE DROIT

LA

Confédération Générale DU TRAVAIL

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN DROIT

PRÉSENTÉE PAR

HENRI TEITGEN

NÉ LE 8 MARS 1882, A NANCY

L'acte public sera soutenu le Mardi 30 Novembre 1909, à 4 heures du soir

ACAD. DROIT BAT. BIBL.

Président : M. GARNIER Professeur.

Suffragants : MM. BROCARD, Agrégé. SENN, Agrégé.

RENNES

IMPRIMERIE BRETONNE, ÉDITEUR

38, Rue du Pré- Botté, 38

1909

FACULTÉ DE DROIT DE NANCY

Doyen : M. BLONDEL, ✻, I ✪.
Doyen honoraire et Professeur honoraire : M. LEDERLIN, ✻, I ✪,

MM. BLONDEL, ✻, I ✪, Professeur de Code civil, Doyen.
BINET, I ✪, Professeur de Code civil et Chargé du Cours d'Enregistrement.
GARNIER I ✪, Professeur d'Économie politique et Chargé du Cours de Législation financière.
BEAUCHET, I ✪, Professeur de Procédure civile, Chargé du Cours de Procédure civile (Voies d'exécution), et Chargé du Cours de Législation et Economie coloniales.
BOURCART ✻, I ✪, Professeur de Droit commercial et Chargé d'un Cours de Droit commercial (Licence).
GAVET, I ✪, Professeur d'Histoire du Droit, Chargé du Cours d'Histoire du Droit privé, du Cours de Droit naturel et du Cours d'Histoire du Droit et des Institutions juridiques de l'Est.
CHRÉTIEN, I ✪, Professeur de Droit international public et privé, et Chargé du Cours de Droit international public (Doctorat).
CARRÉ de MALBERG, I ✪, Professeur de Droit public et constitutionnel et Chargé des Cours de Droit public (Licence) et de Droit public et Droit constitutionnel comparé (Doctorat).
GÉNY I ✪, Professeur de Code civil et Chargé du Cours de Droit civil approfondi (Doctorat).
MICHON I ✪, Professeur de Droit romain et Chargé du Cours d'Histoire du Droit public.
BROCARD, Agrégé et Chargé d'un Cours d'Economie politique et du Cours d'Histoire des Doctrines économiques.
ROLLAND, Agrégé et Chargé d'un Cours de Droit administratif (Licence), d'un Cours de Droit administratif (Doctorat) et d'un Cours d'Eléments de Droit public et administratif (Capacité).
SENN, Agrégé et Chargé d'un Cours de Droit romain, d'un Cours de Législation industrielle (Licence) et du Cours de Pandectes.
NAST, Docteur en Droit, Chargé du Cours de Droit criminel.
SIMONNET, A ✪, Docteur en Droit, Chargé d'un Cours d'Eléments de Droit civil (Capacité).
RENARD, A ✪, Docteur en Droit, Chargé d'un Cours d'Eléments de Droit civil (Capacité).
MELIN A ✪, Docteur en Droit, Chargé du Cours de science sociale.
ROVEL, I ✪, Docteur en Droit, Secrétaire.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

BIBLIOGRAPHIE

Louis (Paul). — Mouvement syndical en France (1789 à 1906.

De Seilhac (Léon). — Les Congrès ouvriers (1re et 2e séries).

De Seilhac (Léon). — Les Fédérations, les Syndicats et les Bourses.

Compte rendu du Congrès d'Amiens (C. G. T.).

Compte rendu du Congrès de Marseille (C. G. T.).

Compte rendu du Congrès syndical du *Sillon* (1906).

Pouget (Emile). — La Confédération générale du Travail.

Pouget (Emile). — Le Parti du Travail.

Yvetot. — A. B. C. syndicaliste.

Aux Temps nouveaux. — Les anarchistes et les Syndicats.

Bouglé. — Syndicalisme et Démocratie.

Berth (Ed.). — Les nouveaux aspects du socialisme.

Sorel (Georges). — La décomposition du Marxisme.

Sorel (Georges). — Réflexions sur la violence.

Sorel (Georges). — Les illusions du progrès.

Comité de la grève générale de la C. G. T. — La grève générale réformiste et la grève générale révolutionnaire.

Lagardelle (H.). — La grève générale et le socialisme.

Briand (A.). — La grève générale.

Paul-Boncour (J.). — Le Fédéralisme économique.

Paul-Boncour (J.). — Les Syndicats de fonctionnaires.

JANVION. — Du Syndicat des fonctionnaires.

BERTHÉLEMY. — Droit administratif.

L'UNION POUR LA VÉRITÉ. — Libres entretiens. L'Etat. Les fonctionnaires et le public.

COLLECTION du *Mouvement socialiste.*

— de l'*Eveil démocratique.*

— de l'*Humanité* (Tribunes syndicales).

— de l'*Action directe.*

— de la *Révolution.*

— de la *Guerre Sociale.*

— de la *Voix du Peuple.*

— de l'*Action Ouvrière.*

INTRODUCTION

Le groupement syndical est un produit naturel de l'évolution économique, en ce sens que son existence répond aux conditions actuelles de l'organisation du travail et est en quelque sorte postulée par le développement du machinisme, la concentration capitaliste et le régime même du salariat. Si nous ne voulions reconnaître l'influence des idées et même des lois sur son développement, nous dirions, en empruntant à Jules Guesde une expression qui lui est chère, que c'est « un fils du cheval-vapeur ».

Il est au reste facile de vérifier cette affirmation par l'observation rapide de quelques faits :

C'est au moment où le machinisme commence à s'implanter dans notre pays que les groupements ouvriers manifestent une tendance caractéristique à abandonner la forme mutualiste, où ils s'étaient jusque là complus, pour s'orienter vers la forme syndicale. Les premières sociétés de *résistance* s'organisent dans la période qui va de la Restauration à la seconde République, c'est-à-dire précisément dans le temps où l'outillage mécanique commence à bouleverser et à transformer le monde de la production.

Et de même si nous prenons l'une après l'autre chaque profession, nous voyons que la naissance du mouvement syndical y coïncide toujours avec la concentration capitaliste et que les professions où il a pris jusqu'à ce jour

le développement le plus intense sont précisément celles où cette concentration capitaliste est la plus étroite (métallurgie, mines, éclairage, filatures, etc.). Par ailleurs, on constate également que les professions dans lesquelles le groupement syndical est encore inexistant, ou n'apparaît qu'à l'état embryonnaire, sont aussi celles où la concentration est la moins intense, et les industries agricoles en offrent un exemple concluant.

Cet enchaînement des faits n'a rien au reste que de très logique : la concentration capitaliste entraîne à peu près fatalement l'agglomération des ouvriers dans certains centres et ce groupement matériel d'hommes, soumis à un même labeur et à des conditions de vie identiques, ne peut tarder longtemps à prendre conscience de son être collectif et doit naturellement tendre à s'organiser. L'exemple des métiers où se pratique le travail à domicile, où par conséquent ce groupement des ouvriers n'existe pas, et où il est à peu près impossible d'organiser des syndicats, malgré l'encouragement à la lutte que constituent les conditions inhumaines (sweating-system) auxquelles sont astreints les travailleurs, montre bien que le groupement matériel est en quelque sorte une condition de la naissance et du développement du mouvement syndical.

Et qu'on n'imagine pas de limiter au groupement élémentaire, au Syndicat proprement dit, les effets de la concentration capitaliste, car c'est surtout dans son organisation fédérative que le syndicalisme trouve au contraire son expression la plus adéquate à l'état de choses engendré par cette concentration.

La disparition progressive du petit atelier, où, suivant l'heureuse expression de M. Paul Bureau (1), on s'arrangeait « à la papa », entraîné la disparition des mœurs patriarchales qui y étaient en usage. Le patron a fait place à un personnage anonyme : l'actionnaire ; et

(1) Paul Bureau. — *Le Contrat collectif de travail; Le Rôle des syndicats professionnels.*

l'ouvrier a cessé d'être le collaborateur pour devenir un anonyme lui aussi; tous rapports personnels entre ces deux hommes ont disparu ; ils n'ont plus d'autre lien que le livret de quinzaine.

Si l'on ajoute à cette observation que dans le même temps la concurrence est devenue, de locale et de régionale qu'elle était, nationale et mondiale et que sa tyrannie oblige le patron qui veut vendre ses produits à rétribuer le travail au taux le plus bas possible, et que ce taux dès lors est impersonnellement fixé par l'état du marché et le jeu de l'offre et de la demande, on comprend que la solidarité d'entreprise qui unissait autrefois, en un faisceau concordant, les efforts du patron et de ses ouvriers pour la lutte contre l'entreprise rivale, ait fait place à la solidarité de classe groupant pour des revendications communes, non pas seulement les ouvriers d'un atelier, mais d'une façon plus générale tous les employés en face des employeurs. Il s'agit moins d'obtenir des améliorations partielles et locales des salaires que d'en modifier le cours au profit de tous. Dès lors un conflit même localisé intéresse toute la profession. La Fédération exprime cette solidarité professionnelle.

Et de même, à cause toujours de la loi de concurrence, l'ascension sociale des ouvriers d'une profession est intimement liée à l'ascension générale du prolétariat, de telle façon qu'une notable amélioration de leur sort, conquise par les premiers, ne peut être durable qu'à la condition d'équivaloir à des avantages analogues, obtenus dans le même temps par les ouvriers des autres professions. Il existe donc réellement une solidarité de classe et c'est de cette solidarité que la Confédération Générale du Travail prétend être l'organe (2).

Il convient cependant de ne pas tomber dans les exa-

(2) De même, la concurrence internationale crée une réelle solidarité internationale des travailleurs qui s'exprime par des fédérations professionnelles internationales et par un secrétariat international dont le siège est actuellement à Berlin.

gérations du matérialisme historique cher à Karl Marx. Le milieu économique ne détermine pas, avec autant de fatalité que celui-ci l'a pensé, et au point de nous priver de toute liberté d'action, la forme et l'orientation même de nos organisations sociales.

En vérité, l'homme reste libre de son activité, mais ses efforts n'aboutissent au résultat qu'il recherche que s'il tient compte des conditions du milieu. De même un chef d'armée reste libre de manœuvrer comme il l'entend, malgré l'obligation où il se trouve de tenir compte dans le choix de ses procédés d'attaque de la nature et des accidents du terrain.

Le milieu *conditionne* notre action ; il ne la *détermine* pas. Le mouvement syndical répond aux nécessités du moment, mais son organisation, et plus encore son orientation, ne sont nullement la conséquence fatale de l'ordre économique.

En ce qui concerne en particulier *l'orientation* du mouvement syndical, nous observerons simplement que la variété des tendances qui se manifestent dans son sein ne semble pas confirmer le déterminisme qu'on nous propose. Dans les rangs de la Confédération, deux courants nettement divergents, dans leurs doctrines et dans leurs méthodes, se disputent la prépondérance. Et si les « révolutionnaires » semblent l'emporter chez nous sur les « réformistes », en Allemagne, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, ce sont au contraire ces derniers qui ont l'avantage.

Il semble d'ailleurs que s'ils avaient subi un déterminisme aussi absolu, les Syndicats auraient dû logiquement borner leur action, suivant la formule de M. Yves Guyot, au rôle de « marchands de travail ». S'ils sont devenus autre chose c'est parce qu'ils ont cédé à des préoccupations doctrinales : philosophiques ou politiques ; et si en particulier un certain nombre d'entre eux sont devenus révolutionnaires la faute en est pour une bonne part imputable à notre législation.

Et ceci nous amène à dire deux mots du rôle qu'a joué la législation en notre matière.

Ce serait une grosse erreur de penser que nos lois — la loi de 1884 y compris — aient hâté considérablement l'éclosion ou favorisé le développement du mouvement syndical.

En réalité, leur rôle a bien plutôt consisté à imposer des barrières à ce mouvement, puis — quand elles se sont reconnues impuissantes — à l'endiguer du moins entre les murs de prescriptions étroites.

Depuis le jour où la déplorable loi Le Chapelier supprima d'un mot les vieilles corporations, aucun des gouvernements qui se sont succédé en France n'a réellement fait confiance au mouvement corporatif, non seulement pour opérer dans la paix et l'ordre une transformation sociale profonde, mais simplement pour faire aboutir les réformes les plus urgentes.

Quand en 1864 la loi reconnaît enfin la légitimité de la grève, elle n'en prévoit pas moins de véritables délits de classe et elle maintient tout un système de pénalités exorbitantes du droit commun.

Jusqu'en 1884, la loi interdit les associations de plus de vingt personnes, et si les associations mutualistes, que parviennent cependant à fonder les ouvriers, finissent par bénéficier d'une jurisprudence indulgente et favorable, ce n'est que pour mieux permettre aux pouvoirs de sévir contre les sociétés de *résistance* qui dès la Restauration tentent partout de s'organiser en marge de la légalité. Enfin la loi de 1884 elle-même n'est qu'une loi restrictive (3) ; la capacité qu'elle accorde aux syndicats n'est qu'un minimum. Et comme aucun texte n'est venu depuis lors organiser la vie des Syndicats, régler des questions comme celles du contrat collectif, du referendum, de la mise à l'index, on peut bien dire que les deux seules lois d'apparence libérale, que nous ayons

(3) M. Waldeck-Rousseau, l'auteur principal de la loi de 1884, avait certainement l'idée de se servir des syndicats comme instruments de sa politique.

la loi de 1864 et celle de 1884, n'ont, à tout prendre, concédé aux travailleurs que la liberté du bruit, de l'agitation et du tumulte.

* * *

Quand intervint la loi du 21 Mars 1884, les organisations syndicales, quoique beaucoup moins nombreuses qu'elles ne le devinrent dans la suite, étaient cependant déjà en nombre important. Depuis les premières années de la Restauration et malgré la répression de la Monarchie de Juillet, les désillusions qui suivirent 1848 et la surveillance policière du Second Empire, les « résistances » n'avaient pas cessé de se propager sur tout le territoire. On compte en 1875 (4), 135 groupements et en 1881, ils sont 500 avec un effectif de 60.000 membres.

A cette époque d'ailleurs, c'est-à-dire dans les premières années qui suivirent la guerre et la Commune les organisations syndicales semblent devoir cantonner leur activité dans le domaine économique et leurs revendications sont de l'ordre purement professionnel. Au premier Congrès qu'elles tinrent à Paris en Octobre 1876, leurs réclamations portent par exemple sur la liberté syndicale, la prud'homie, l'enseignement professionnel.

Mais peu à peu les idées socialistes devaient pénétrer dans les Syndicats et y déterminer des tendances nouvelles et cette invasion des théories socialistes fut d'autant plus rapide que les militants du syndicalisme naissant étaient naturellement, parmi les travailleurs, les plus impatients du joug capitaliste, et par conséquent les plus disposés à recevoir et à propager les doctrines nouvelles. Aussi voyons-nous dès 1880 le Congrès de Marseille acclamer une motion socialiste par 72 voix contre 23.

Dès cette époque d'ailleurs deux courants commencent à se dessiner au sein du mouvement syndical :

(4) Paul Louis, *Histoire du Mouvement syndical*, p. 149 et 150.

Les uns n'assignent au Syndicat qu'une besogne de réformation de l'ordre social actuel, soit qu'ils considèrent une transformation radicale, révolutionnaire, comme trop lointaine pour retenir utilement leur attention, soit qu'ils attendent — comme les amis de M. Jules Guesde — cette révolution de l'action politique des partis (5). Tous ont d'ailleurs une confiance marquée dans cette action politique, mais certains d'entre eux — les guesdistes poussent si loin cette confiance qu'ils arrivent à n'attribuer au Syndicat qu'un rôle secondaire, à ne le considérer que comme un auxiliaire et un vassal du parti politique — en l'espèce du parti socialiste guesdiste. Et ce sont ces hommes qui, à Marseille, votaient une motion socialiste.

D'autres au contraire donnent au Syndicat un rôle prépondérant, c'est de lui qu'ils attendent non seulement des réformes mais la révolution sociale. Désabusés de l'action politique, ils n'ont qu'une médiocre confiance dans les rhéteurs bourgeois du socialisme et dans leurs procédés législatifs, ils sont persuadés de la nécessité pour les travailleurs de se tirer d'affaire eux-mêmes et n'ont que peu de scrupules sur le choix des moyens.

Et ce sont eux qui votaient au même Congrès de Marseille une motion déclarant que « les Syndicats réunis-

(5) Il convient donc de noter qu'à l'origine du moins la fraction du mouvement syndical qu'on désigne du nom de *réformiste* comprend des *révolutionnaires*, mais des révolutionnaires qui croient à la possibilité d'une révolution *politique* et non pas d'une révolution *économique* dont le syndicat serait l'instrument. Ces révolutionnaires n'assignent au syndicat qu'un but réformiste.

Voici en quels termes M. J. Guesde définissait le rôle des syndicats, au Congrès de Londres. — L. DE SEILLAC, Congrès ouvriers, 2e série :

« Ce n'est pas de l'action corporative qu'il faut attendre la prise de possession des grands moyens de production. Il faut d'abord prendre le gouvernement qui monte la garde autour de la société capitaliste. » Et il ajoutait, non sans quelque mépris : « L'action corporative est une simple interprétation de l'ordre capitaliste.... l'action corporative se cantonne sur le terrain bourgeois: elle n'est pas forcément socialiste et elle existait avant que le socialisme fut organisé. »

sant toute la corporation et fédérés ensuite entre eux, sont les plus puissants leviers dont doit faire usage la classe ouvrière pour renverser les classes privilégiées et atteindre à son émancipation ».

Ces deux courants d'abord quelque peu indécis, précisèrent peu à peu leurs tendances propres au point de devenir nettement et irréductiblement antagonistes.

Leur opposition, qui s'affirma d'abord sur la question des relations de la politique avec les Syndicats, se manifesta plus tard — les réformistes ayant eux-mêmes proclamé la nécessité de la neutralité politique du syndicalisme, et les guesdistes ayant été complètement évincés — sur la question fondamentale de l'orientation positive de l'effort du syndicalisme vers les réformes ou vers la révolution.

Sous le nom de réformiste et de révolutionnaire, ce sont aujourd'hui encore les deux mêmes tendances qui se disputent l'hégémonie ; et l'histoire de leurs luttes souvent violentes se confond avec l'histoire même de la Confédération Générale du Travail.

En retraçant les principales phases de cette lutte nous verrons se former et se préciser les oppositions des doctrines et des méthodes.

PREMIÈRE PARTIE

Formation et Organisation

DE LA

Confédération

CHAPITRE PREMIER

Syndicats, Fédérations et Bourses

La Confédération Générale du Travail se propose, comme son nom l'indique, de grouper en un faisceau unique toutes les organisations professionnelles syndicales de la classe ouvrière en France. Ses militants la définissent volontiers comme « le prolétariat organisé » sur le terrain économique.

Si nous décrivons ce vaste édifice nous trouvons à la base le Syndicat, cellule primitive qui groupe les travailleurs d'une même profession dans une même localité.

Aux Syndicats se superposent les Fédérations (1) qui groupent les travailleurs d'un même métier (2) ou d'une

(1) Notons que cette terminologie n'est pas absolument définie: des groupements qui s'intitulent « syndicat » sont, comme le Syndicat des Chemins de fer, par exemple, de véritables fédérations.

(2) C'est une question très discutée dans les milieux syndicalistes, que celle de savoir si les fédérations doivent s'organiser par métiers ou par industries. Le mot de *métier* désigne les ouvriers concourant à la fabrication d'un même produit, et le mot *industrie* ceux qui transforment une même matière, encore cette définition n'est-elle pas intangible. Le métier est *plus restreint* que l'industrie : la typographie est un métier, le Livre est une industrie. Et c'est cette différence seule qui fait l'intérêt de la controverse : les fédérations d'industries opposent au patronat des effectifs plus considérables, présentent des revendications plus générales, expriment une solidarité plus large. Le Congrès confédéral d'Amiens (1906) a décidé de laisser subsister les

même industrie, et les Bourses du Travail ou Unions de Syndicats qui réunissent au contraire les ouvriers d'une même localité.

Fédérations et Bourses viennent ensuite se grouper au sein de la Confédération Générale du Travail par l'intermédiaire de la Section des Fédérations et de la Section des Bourses.

Les rapports financiers présentés aux Congrès confédéraux par la Section des Fédérations (3) nous renseignent sur le nombre et les effectifs de ces différents groupements. Nous y voyons que les Syndicats — d'importance d'ailleurs très variable — sont au nombre de 2.586, comptant au 30 juin 1908 : 294.398 membres cotisants.

La plupart de ces Syndicats se sont groupés en Fédérations et, bien qu'ils aient gardé le droit de s'organiser et de s'administrer à leur guise, on peut dire que c'est des Fédérations que partent les impulsions et que ce sont elles qui donnent réellement à l'activité syndicale son sens et son orientation.

Chaque Fédération constitue ainsi une unité autonome et se suffisant à elle-même, organisant la propagande, provoquant des réunions pour promouvoir l'idée syndicale au sein de sa profession.

La Fédération a son comité (4), ses congrès, son budget, parfois même son journal (5). L'importance de son

fédérations de métiers existantes mais de n'en plus admettre de nouvelles. A Marseille (1908), la discussion reprit, mais n'aboutit pas à une solution définitive.

(3) Voir les comptes rendus officiels des congrès.

(4) Le Livre élit son Comité central au scrutin de liste pour plusieurs années. Chez les cheminots, c'est le Congrès qui élit un conseil de 30 membres, lequel choisit dans son sein les membres de son bureau. Dans la Métallurgie et l'Alimentation, le Comité fédéral est formé d'autant de délégués qu'il y a d'organisations adhérentes, chaque mandataire restant révocable par son syndicat.

(5) Citons par exemple : l'*Alimentation*, l'*Ouvrier en Meubles*, le *Ralliement des Employés*, le *Réveil des Mécaniciens*, la *Tribune de la Voie ferrée*, la *Typographie française*, etc.

action est des plus diverses ; elle varie naturellement avec les effectifs dont la Fédération dispose, et l'activité du Syndicat National des Chemins de Fer, qui compte 45.590 membres, ne peut en rien se comparer à celle de la Fédération des blanchisseurs qui en compte 80. Les cotisations — et partant les budgets — sont également très variables, en sorte que nous voyons les peintres payer seulement à leur Fédération, 0 fr. 05 par mois, avec un minimum de deux francs par Syndicat, alors que les typographes versent deux francs à la Fédération du Livre.

Des Congrès fédéraux ont lieu chaque année dans certaines Fédérations, tous les deux ans dans d'autres, tous les cinq ans seulement dans la Fédération du Livre.

L'autonomie des Fédérations avait de grands avantages, mais aux yeux des dirigeants de la C. G. T. et de tous ceux qui avaient conçu le projet de former le « Parti du Travail », elle aurait présenté l'immense danger de parquer l'action prolétarienne dans le cadre restreint de la corporation, si d'autres organismes réunissant dans un effort commun tous les syndicats ouvriers d'une même ville ou d'une même région n'étaient venus donner une expression aux aspirations communes d'émancipation sociale et façonner une véritable mentalité ouvrière en élargissant les solidarités. On a appelé ces organismes des Unions de Syndicats ou des Bourses du Travail.

Ils sont en ce moment, en France, au nombre de 138 affiliés à la C. G. T., dont 107 se sont faits représenter à la Conférence des Bourses tenue à Marseille, le 12 Octobre 1908.

Les Unions de Syndicats et les Bourses du Travail s'administrent dans chaque ville d'une façon qui leur est propre.

Elles ont institué pour la plupart des services importants : caisses de secours de grève et de chômage, bureaux de placement, viaticum, bibliothèques, etc., mais elles sont surtout devenus des centres de propagande.

Parfois même leur rôle économique d'arbitrage du marché du travail est à peu près complètement abandonné au profit de la propagande seule. C'est même dans ce but qu'un certain nombre de Bourses du Travail ont été amenées à se transformer en « Unions de Syndicats ». Les subventions officielles accordées aux Bourses avaient en effet pour contre partie une réglementation et une surveillance administrative qui pouvait les gêner. Un certain nombre ont préféré repousser subventions et réglementation. Leurs services, qu'elles ont alors créés de leurs propres deniers, sont évidemment plus restreints, mais leur rôle moral est d'autant plus ample qu'elles n'acceptent aucune immixtion de l'extérieur. L'Union des Syndicats de la Seine est le type des Unions de Syndicats.

* * *

Enfin, aux Fédérations et aux Bourses se superpose la Confédération Générale du Travail. La Confédération a été fondée au Congrès corporatif de Limoges en 1895 (6). Ses statuts élaborés alors de façon très hâtive ont été maintes fois remaniés par les Congrès.

Elle est actuellement administrée par un « Comité confédéral » qui n'est que la réunion des délégués des deux Sections des Fédérations et des Bourses. Ces délégués élisent le bureau.

Le Comité confédéral a pour mission d'organiser les propagandes intéressant tout le mouvement en s'inspirant pour cela des décisions des Congrès.

(6) D'après son plan originaire, la Confédération devait grouper toutes les organisations y compris la Fédération des Bourses; mais celle-ci n'adhéra en fait que beaucoup plus tard au Congrès de Montpellier — septembre 1902. — De sorte que, pendant cette période, on observe une dualité curieuse dans la direction du mouvement syndicaliste. Ce sont dans les Congrès de la Fédération et dans les Congrès des Bourses les mêmes orateurs qui se font entendre et les mêmes discussions qui sont à l'ordre du jour. Seulement, à la Fédération des Bourses, les révolutionnaires ont, dès le début, une majorité que ne leur donnera que plus tard la Confédération.

Observons tout de suite que ce Comité dispose pour accomplir sa tâche de ressources plutôt modestes. Les cotisations perçues ne sont, pour la Section des Fédérations que de 40 centimes par centaine de syndiqués et pour la Section des Bourses de 35 centimes par Syndicat.

Au cours de l'exercice du 1er Juin 1906 au 30 Juin 1908 (7) — soit en deux années — la Section des Fédérations a perçu 22.237 fr. 10 de cotisations pour 24.719 fr. 15 de recettes totales et 23.534 fr. 85 de dépenses. Pour la Section des Bourses, les cotisations s'élèvent à 15.642 fr. 10, les recettes totales à 16.399 fr. 70 et les dépenses à 16.081 fr. 10. M. Pouget (8) a beau déclarer que pour la C. G. T., l'argent n'est pas le nerf de la guerre et qu'elle a une force d'expansion qui ne se jauge pas financièrement, on ne peut s'empêcher de trouver bien maigre un budget qui atteint au plus 20.000 francs par an.

La Confédération a pour organe un journal hebdomadaire, la *Voix du Peuple*, dont le tirage, malgré les optimistes prédictions de ses fondateurs, ne dépasse pas 7.000 exemplaires (9). C'est peu et ce chiffre témoigne d'un faible attachement des syndiqués de la C. G. T. pour l'organe de leur mouvement. Aussi M. Pouget (10) juge-t-il opportun de faire observer que pour apprécier l'influence de ce journal il faut savoir que la majeure partie des Syndicats sont abonnés et que ce sont ainsi leurs chefs, les militants les plus actifs, et par eux toute la masse des syndiqués, qui reçoivent, par la *Voix du Peuple*, la pensée confédérale.

La Confédération a ses assemblées ou Congrès confédéraux. Depuis 1902, ces Congrès ont lieu tous les

(7) Compte rendu du Congrès confédéral de Marseille, p. 35 et 56.
(8) Pouget, *La Confédération générale du Travail* (bibliothèque du Mouvement socialiste), p. 29.
(9) Le rapport fait au Congrès de Marseille donne le chiffre de 6.340 (voir compte rendu du Congrès, p. 61).
(10) *La Confédération générale du Travail*, p. 30.

deux ans tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Toutes les organisations confédérées y prennent part. Seuls, cependant, les Syndicats y ont voix délibérative, les délégués des Fédérations et des Bourses n'y ont que voix consultative. C'est grâce à ces réunions que les éléments syndicaux entrent en contact, que les courants d'opinions se dégagent et que l'orientation du mouvement se précise. Et c'est la doctrine syndicaliste ainsi élaborée dans les Congrès que propagent les journaux et les brochures éditées par la C. G. T. et auxquelles le label confédéral donne une estampille officielle.

Il pourrait sembler, si on s'en tenait à ce simple aperçu et si on s'en rapportait à certaines déclarations des chefs même de la Confédération, que celle-ci est un édifice largement ouvert, où tous les groupements ouvriers peuvent librement se rencontrer quelles que soient leurs tendances doctrinales. Nous verrons par la suite qu'il n'en est rien et que, sans imposer à ceux qui franchissent ses portes un « credo » social et économique nettement déterminé, elle ne leur accorde en fait et en dépit de toutes les déclarations intéressées qu'une autonomie singulièrement restreinte.

Ses statuts le laissent d'ailleurs clairement entendre ; ils lui assignent comme but : « la défense des intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels des salariés », et par cette définition ils affirment nettement sa volonté de ne pas limiter son action à l'étroitesse des intérêts purement corporatifs, mais d'englober au contraire dans sa sphère toutes les manifestations de l'activité humaine et de prendre parti sur toutes questions intéressant l'avenir de la société. A ce point de vue, on peut dire qu'elle n'est qu'une Confédération *particulière* du Travail.

Et ceci explique probablement pourquoi elle est encore si loin de grouper en fait les énormes effectifs qu'annonce son titre orgueilleux et pourquoi l'immense majorité du prolétariat français s'obstine à rester en dehors de ses cadres.

Malgré la rapide progression de ses effectifs, la Confédération, qui, d'après les rapports financiers de la Section des Fédérations (11), ne groupait au 31 Mai 1904 que 158.000 membres et 203. 273 au 31 Mai 1905, ne comptait encore que 294.398 (12) cotisants au 30 Juin 1908.

Il faudrait, il est vrai, tenir compte de ce fait qu'un grand nombre de Fédérations n'accusent qu'un chiffre d'adhérents inférieur à la réalité, afin de payer une cotisation moindre ; mais, en sens contraire, il conviendrait aussi d'observer que l'accroissement du nombre des membres de la Confédération est, jusqu'à présent, le résultat beaucoup plutôt de la besogne d'unification des groupements ouvriers qu'elle a entreprise, que de sa propagande syndicaliste proprement dite. L'adhésion des mineurs par exemple a bien augmenté de 30.000 membres, les cotisants de la C. G. T., mais elle n'a pas accru d'une unité le nombre des militants du syndicalisme. Il faudrait enfin tenir compte de la désaffection qui se manifeste nettement au sein même de la Confédération et qui a même failli déjà entraîner une scission entre les groupements qui y adhèrent. Mais c'est là un point sur lequel nous aurons l'occasion d'insister longuement.

On peut toutefois se rendre un compte exact de la faiblesse relative des effectifs de la C. G. T. en les comparant avec ceux des groupements étrangers. Les Syndicats allemands qui précisément ne sont pas purement professionnels, mais se réclament comme notre Confédération de tendances sociales déterminées (13), nous

(11) Voir les comptes rendus officiels des congrès.

(12) Dans ce chiffre sont compris les 30.000 mineurs dont le rapport financier de Marseille ne tient pas compte en raison de leur toute récente adhésion.

(13) Les syndicats allemands ont compris qu'en devenant tendancieux, un groupement syndical doit renoncer à la prétention de grouper autour de lui tous les syndiqués. Notre Confédération émet au contraire la prétention d'être à la fois le groupement de *tous* les travailleurs et d'être l'organe du mouvement révolutionnaire.

Il n'y a pas en Allemagne de Confédération générale du

offrent par exemple un point de comparaison intéressant. Or les Syndicats allemands comportent un effectif total de près de deux millions et demi de membres, répartis comme suit : Syndicats socialistes : 1.831.731 membres ; Syndicats Hirsch-Dunker (libéraux) : 105.623 ; Syndicats chrétiens (non confessionnels) : 264.519 ; Syndicats catholiques (confessionnels) : 80.437 ; divers : 100.081. On voit que non seulement le mouvement syndicaliste socialiste laisse bien loin derrière lui notre Confédération, mais encore que les Syndicats chrétiens atteignent déjà à un degré de développement égal au sien.

En vérité cependant on ne saurait sans mauvaise foi nier la puissance de l'organisation qu'est la C. G. T. Ce qu'il faut dire c'est que sa force est plus subjective qu'objective et qu'elle résulte surtout de ce fait qu'elle est en France le seul mouvement syndical agissant et vivant. Les syndicats mixtes, d'initiative catholique, n'ont été qu'une initiative sans lendemain ; les groupes vraiment indépendants et purement professionnels ne sont que des isolés ; quand au mouvement jaune, les formidables effectifs qu'annonçait naguère M. Biétry, son chef, n'ont jamais existé que sur le papier et nulle part on ne les vît à l'œuvre (14).

Nous venons de voir rapidement — et superficiellement — sous quel aspect se présente tout d'abord à nous la Confédération Générale du Travail. Il nous faut maintenant, avant d'aborder l'étude de ses doctrines et de ses méthodes, rappeler brièvement son histoire.

Travail; il serait plus exact de dire qu'il y en a plusieurs. La supériorité du système allemand, au point de vue du recrutement syndical, provient de ce fait que chaque ouvrier peut trouver un syndicat dont les tendances sont conformes à ses propres inspirations.

(14) M. Biétry a d'ailleurs compris depuis, que le mouvement syndical jaune ne représentait aucune force réelle et il en a abandonné la direction pour réorganiser ses troupes sur le terrain politique et sous le nom de « parti propriétiste ».

CHAPITRE II

La séparation du syndicalisme et du parti socialiste

L'influence que, dès ses origines, les socialistes avaient acquis dans le mouvement syndical, devait si rapidement s'affirmer que la « Fédération des Syndicats » — qui fut la première tentative « d'unification des forces ouvrières », fut bientôt totalement entre les mains des guesdistes.

Ce n'est que plus tard, en 1892, que leurs adversaires trouvèrent une citadelle dans la « Fédération des Bourses » qui venait de se fonder cette année-là à Saint-Etienne, en un Congrès dont le programme, purement *corporatif*, annonçait déjà les tendances.

La lutte de ces deux Fédérations ennemies se poursuivra ouvertement jusqu'à la disparition de la Fédération guesdiste des Syndicats et la fondation de la C. G. T.

Les gouvernements bourgeois avaient certainement espéré, en faisant cadeau aux Syndicats des locaux, parfois luxueux des Bourses du Travail, détourner leur activité vers la pacifique besogne de l'arbitrage du marché du travail ; mais ces institutions furent bientôt utilisées pour un tout autre usage.

D'instinct, les militants qui souhaitaient arracher le mouvement syndical à la domination des guesdistes, devaient se rejeter du côté des Bourses du Travail. Ils se trouvaient là entre ouvriers : les conférenciers politiques qui accaparaient la Fédération des Syndicats n'avaient pas accès dans ces locaux officiels et l'influence des leaders ouvriers se trouvait de ce fait décuplée.

D'autre part, l'organisation des Bourses du Travail apparaissait comme merveilleusement apte à donner aux prolétaires une conscience plus nette de la solidarité de classe. Il ne faut pas oublier en effet qu'à cette époque l'esprit de solidarité n'a pas encore trouvé d'expression plus large que la solidarité de métier. De vieilles rancunes mystérieuses, derniers vestiges du compagnonnage, des jalousies fondées sur les différences des salaires où des situations divisent encore assez profondément les milieux ouvriers. Les Syndicats acceptent donc encore avec effort de se fédérer, d'adhérer à la « Fédération des Syndicats » ; tout au plus se décident-ils à se rencontrer pour partager des avantages communs dans les locaux des Bourses. C'est là que, groupés sans distinction de professions, ils devaient prendre conscience de la solidarité de classe qui les relie par dessus les solidarités professionnelles.

On conçoit aisément quel avantage marqué la Fédération des Bourses acquérait du même coup sur sa rivale. Les Bourses étaient les organismes intermédiaires, tout à fait appropriés à leur rôle, dont manquait la Fédération des Syndicats pour grouper sous son hégémonie les contingents des syndiqués.

Enfin, de nombreux Syndicats, qui ne voulaient pas adhérer à la Fédération guesdiste, parce qu'appartenant eux-mêmes à une fraction rivale du parti socialiste, devaient adhérer au contraire très volontiers à la Fédération des Bourses qui n'avait aucune préférence politique.

Les anarchistes qui à cette époque commençaient à abandonner volontiers la propagande individuelle et ten-

taient de gagner à eux les Syndicats, sentant tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cette tactique, entrèrent en nombre dans les Bourses du Travail. L'hostilité contre les politiciens qui se manifestait à la Fédération des Bourses était assez conforme à leurs idées. Sous le prétexte de lutter contre l'intrusion de la politique, ils parvinrent lentement à propager leurs propres théories et à se faire un bastion de la Fédération des Bourses. Dans ce milieu, d'ailleurs épris d'égalitarisme; on devait leur faire d'autant plus volontiers confiance qu'on les savait du moins dénués de toute ambition politique.

Il nous faut mentionner ici le nom d'un homme qui est aussi peu connu des masses ouvrières que son rôle fut grand et qui eut sur les destinées de la Fédération des Bourses une influence prépondérante : c'est Pelloutier. C'est lui qui fut vraiment l'âme de cette Fédération ; il l'anima de son esprit et lui donna son orientation nettement révolutionnaire (1). C'est lui qui le premier opposa avec force l'idée de *classe* à l'idée de *parti* et fit vraiment prévaloir la première de ces deux conceptions.

Pendant longtemps cependant les révolutionnaires et les anarchistes de la Fédération des Bourses surent prudemment taire leurs idées les plus risquées et se borner à opposer la conception *corporative* à la conception *politique* des guesdistes.

Dès Février 1893, au Congrès des Bourses de Toulouse, l'opposition de ces deux tendances : politique et « corporative » s'affirme. Le Comité fédéral y propose la convo-

(1) M. Sorel cite cette déclaration de Pelloutier qui met en évidence sa mentalité :

« Proscrits du Parti parce que, non moins révolutionnaires que Vaillant et que Guesde, aussi résolument partisans de la suppression de la propriété individuelle, nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas, des révoltés de toutes les heures, des hommes sans Dieu, sans Maître et sans Patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures y compris celle du prolétariat. » PELLOUTIER, *Le Congrès général du Parti socialiste français*, cité par M. Sorel : *La Décomposition du Marxisme*, p. 61.

cation d'un Congrès exclusivement *corporatif* avec l'ordre du jour suivant : « Union de tous les Syndicats par la Fédération des Bourses du Travail ». La Fédération des Bourses affirmait ainsi bien clairement sa résolution d'arracher les Syndicats à la direction de la Fédération guesdiste.

Le Congrès corporatif tenu à Paris en Juillet 1893, auquel les mesures prises par le gouvernement contre la Bourse du Travail de Paris assurèrent un extraordinaire succès en dépit de la propagande d'abstention des guesdistes, alla plus loin encore et vota l'ordre du jour suivant :

« Tous les Syndicats ouvriers existants devront dans le plus bref délai adhérer à leur Fédération de métier ou en créer s'il n'en existe pas, se former en Fédérations locales ou Bourses du Travail, puis ces Fédérations et Bourses se constituer en Fédération nationale. A cet effet, le Congrès émet le vœu que la Fédération des Bourses du Travail de France et la Fédération nationale des Chambres Syndicales se *fondent en une seule et même organisation....* »

Autant valait, pour la Fédération des Bourses, absorber purement et simplement les effectifs de la Fédération rivale. Cette volonté était d'ailleurs tellement évidente que les représentants de la Fédération des Bourses éprouvèrent le besoin de crier très fort pour se défendre d'une pareille intention et protester de la pureté de leurs desseins.

Mais c'est surtout par le vote d'une motion décidant la mise à l'ordre du jour de tous les Congrès ouvriers de la question de la *grève générale* que s'affirma le succès du corporatisme sur la politique.

L'année suivante, en 1894 — deux ans seulement après Saint-Etienne — la défaite définitive des guesdistes est consommée. Au Congrès « d'Union » de Nantes (2), les

(2) Ce Congrès « d'union » fut un congrès de retentissantes scissions: les guesdistes prirent prétexte d'un incident des plus futils pour quitter la salle après le vote concernant la grève générale.

deux adversaires se rencontrèrent en effet sur la question de la grève générale. M. Aristide Briand y défendit la thèse corporative contre M. Lavigne qui, au nom des guesdistes, combattait naturellement la grève générale. Et l'argumentation des orateurs indique nettement que le débat débordait singulièrement le cadre d'une simple question de tactique. « L'action politique est impuissante à accomplir la révolution nécessaire, disent les corporatistes, il faut chercher autre chose, nous trouvons la grève générale ». — « La grève générale est une utopie, répondent les guesdistes, dont le seul résultat sera de détourner les travailleurs de la conquête nécessaire des pouvoirs publics ».

C'est que dès ce moment, en effet, la grève générale, bien que ne constituant pas une tactique absolument nouvelle (3) et propre au mouvement corporatif, se présente comme la panacée des « corporatistes » dont se révèlent ainsi les tendances révolutionnaires. Se déclarer partisan de la grève générale, c'est affirmer qu'on a confiance dans le prolétariat organisé sur le terrain économique, pour faire seul la révolution sociale, c'est affirmer par conséquent que celui-ci peut se passer du concours des organisations politiques. La grève générale prend la valeur d'un symbole, d'un « mythe », comme dira plus tard M. G. Sorel, le théoricien du syndicalisme révolutionnaire et c'est autour de ce drapeau que se livreront les principales batailles entre les socialistes — qui par contraste deviennent de plus en plus « réformistes » — et leurs adversaires révolutionnaires.

A dater de ce Congrès « d'Union » de Nantes, la Fédération guesdiste des Syndicats disparaît. L'année suivante, elle tint encore un semblant de Congrès à Tours,

(3) Notons cependant que l'idée de grève générale semble bien n'être en faveur que dans la mesure où les méthodes politiques sont moins appréciées. C'est ainsi qu'au Congrès de la Fédération des Syndicats, tenu à Bordeaux en 1888, où les guesdistes pourtant étaient prépondérants, on vota une motion préconisant en même temps que la grève générale la *neutralité politique*.

quelques délégués s'y rendirent sans enthousiasme, et depuis lors on n'en entendit plus parler.

Les Syndicats conquis en grande majorité aux idées anti-politiciennes de la Fédération des Bourses se réunirent en Congrès à Limoges et y fondèrent, en Septembre 1895, la Confédération Générale du Travail. Désormais, les guesdistes ne seront qu'une minorité sans aucune influence au sein de ce nouveau groupement ; et à partir de ce moment la grève générale va, suivant l'expression de Pelloutier, devenir le « leading-article de toutes les discussions ».

Dès le Congrès de Limoges, la majorité qu'elle obtient est en progrès sensible sur celle qu'elle avait réuni à Nantes et une motion est votée — les deux résolutions doivent être rapprochées — engageant les syndiqués — contrairement au vœu des guesdistes qui réclamaient les voix des ouvriers pour les candidats *socialistes* — à ne voter que pour des *syndiqués*.

Dans une lettre qu'il écrivait à cette époque (4), Pelloutier constatait, avec satisfaction, « une désaffection absolument extraordinaire pour les politiciens de l'Union socialiste ». C'est cette désaffection, qu'ils avaient su merveilleusement exploiter, qui donna la victoire aux amis de Pelloutier. La masse des syndiqués et les réformistes même se levaient contre les politiciens sans se rendre compte qu'ils emboîtaient le pas aux révolutionnaires.

L'amusante histoire du Congrès international de Londres en est une nouvelle preuve de l'antagonisme violent des deux méthodes corporatiste et politique.

Le réglement du Congrès disait : Toutes les Chambres syndicales ouvrières sont admises au Congrès, et aussi les partis et organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique.

Les « corporatistes » — M. M. Pouget et Jean Grave,

(4) Léon de Seilhac, *Les Congrès ouvriers*, 2e série, p. 57.

deux anarchistes, en tête — se rendirent à ce Congrès socialiste et comme on voulait, pour les admettre, exiger d'eux la reconnaissance de la nécessité primordiale de l'action politique, ils tirèrent argument de la virgule qui, dans le texte même du réglement, les dispensait de cette déclaration. Deux délégués des syndicalistes qu'on n'attendait pas arrivèrent d'ailleurs à temps pour voter et donner une voix de majorité aux corporatistes.

Les guesdistes battus, dénoncèrent en vain ce vote comme une victoire révolutionnaire. L'idée de libérer les Syndicats de la politique avait tellement conquis tous les suffrages que les réformistes les plus notoires y adhéraient, et que M. Keufer, le secrétaire de la très réformiste Fédération du Livre, était parmi les « anarchistes » de Londres.

C'est à la faveur de semblables équivoques que les révolutionnaires devaient peu à peu parvenir à s'imposer en maîtres.

Ceux-ci se rendaient d'ailleurs tellement bien compte de cette situation qu'il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de la rivalité qui, dès le lendemain de la fondation de la C. G. T. mit celle-ci aux prises avec la Fédération des Bourses.

On aurait tort, en effet, de considérer cette rivalité comme une simple querelle de personnes ou de groupements jaloux seulement de leur autonomie. La Fédération des Bourses en effet acceptera volontiers de n'être plus qu'une section de la C. G. T., le jour où elle aura fait accaparer par ses amis le Comité confédéral et où elle n'aura plus à redouter de voir son esprit révolutionnaire se diluer dans le réformisme de la masse des syndiqués.

Et d'ailleurs un retour offensif des guesdistes était encore à craindre puisque le Congrès de Rennes, en 1898, devait encore être occupé par la lutte entre corporatistes et politiciens. Toutefois, ce devait être là le dernier engagement. A ce moment, les révolutionnaires ont déjà un des leurs dans la place : M. Delesalle, rédacteur aux

Temps nouveaux, est secrétaire adjoint de la C. G. T., et leur victoire définitive est proche.

Le rapport du secrétaire confédéral, M. Lagailse — un guesdiste — à ce Congrès de Rennes, fut une apologie de l'action politique sans laquelle « le prolétariat resterait désarmé devant le capitalisme, maître du pouvoir sur le champ de bataille où il importe le plus de vaincre, car c'est là qu'il conquerra son émancipation ». Le même rapport insulte violemment Pelloutier et ses amis, les délégués de la Fédération des Bourses, qu'il accuse de « gueuserie », parce que n'ayant pas pu se rendre maîtres dans la place, ils n'assistent plus aux réunions du Comité confédéral. Pelloutier voulait, en effet, être maître dans la place, mais il n'en faisait pas une question d'amour-propre personnel et il pouvait justement répandre que derrière sa personnalité, c'était la Fédération des Bourses qui était attaquée. A la suite de ces peu courtoises discussions, Pelloutier promit de ne jamais briguer le secrétariat de la C. G. T., et M. Lagailse démissionna de ce poste où M. Guérard, du Syndicat des Chemins de fer, le remplaça. Il était d'ailleurs décidé que les deux Fédérations resteraient autonomes.

Deux ans plus tard encore l'antagonisme subsiste, et au Congrès des Bourses de Paris, Pelloutier, qui célèbre les beautés de l'autonomie, fait voter une motion proclamant l'impossibilité pour la Fédération des Bourses d'adhérer à la C. G. T. Mais cette attitude intransigeante n'est plus de mise : les deux organisations s'opposent de moins en moins l'une à l'autre par l'esprit et les tendances de leurs chefs ; les anarchistes ont moralement conquis la Confédération et il ne leur reste plus qu'à constater le fait accompli. La fusion ne présente plus aucun danger pour eux et comme la logique l'impose, elle va s'accomplir.

M. Niel, de la Fédération du Livre, qui n'est à proprement parler ni un réformiste, ni un révolutionnaire, qui se proclame lui-même un « centriste » et cherche à concilier les deux tendances, se fait l'apôtre de l'*Unité*

ouvrière et son ardeur va vaincre les dernières résistances.

Dès 1901, à Nice et à Lyon, cette question de la fusion fait l'objet des discussions les plus passionnées et en 1902, après Montpellier, la fusion est chose faite. Les révolutionnaires sont d'ailleurs maîtres de la situation : MM. Griffuelhes, Levy, Pouget, Yvetot, siègent au Comité confédéral et président aux destinées du syndicalisme français.

Les socialistes devaient naturellement voir d'un très mauvais œil l'évolution du syndicalime, mais comme ils ne se sentaient plus de taille à soutenir la lutte au sein même des groupements syndicaux, ils firent contre mauvaise fortune bon cœur, et pour ne pas tout perdre en voulant tout garder, ils proposèrent à la C. G. T. de lui reconnaître une place à leur côté. La Confédération serait ainsi l'organisation de classe du prolétariat sur le terrain économique et le Parti socialiste, unifié lui aussi, l'organisation de classe du même prolétariat sur le terrain politique, et les deux organisations se prêteraient main forte, sans rien aliéner de leur réciproque indépendance.

M. Renard, délégué du Textile et l'un des partisans les plus convaincus de cette entente de la C. G. T. avec le P. S. U., proposa au Congrès confédéral d'Amiens (Octobre 1906) une motion dans ce sens (5).

La motion du Textile n'eut pas grand succès (6).

Les révolutionnaires la repoussèrent naturellement avec indignation. M. Bousquet la combattit au nom de ce qu'il appelle « le principe même du syndicalisme » : « Le parti socialiste, dit-il, n'est pas essentiellement un parti de classe comme l'est le parti syndical qui n'ac-

(5) En voici le texte : « Le Comité confédéral est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes ou permanentes avec le Conseil national du parti socialiste pour faire plus facilement triompher les principales réformes ouvrières. »

(6) Compte rendu du Congrès d'Amiens.

cepte que des salariés. Le parti socialiste comprend des patrons et les ouvriers ne peuvent faire alliance avec lui ». M. Niel s'oppose à la motion parce qu'à ses yeux « l'ouvrier est salarié avant d'être citoyen et que le syndicalisme peut et doit grouper et unir tous les ouvriers pour la défense de leurs intérêts qui sont identiques ». Un grand nombre de réformistes votèrent d'ailleurs contre le texte de M. Renard et les explications qu'ils donnèrent de leur vote sont intéressantes à noter : M. Keufer est hostile à la proposition d'entente ; il reconnaît la *légitimité* des *deux actions politique* et *économique*, mais il ne veut pas les voir confondues. Il estime d'ailleurs qu'il y aurait lieu de redouter les candidatures ouvrières et il conclut à la nécessité de la « neutralité absolue ». M. Latapie — des métallurgistes — parle dans le même sens (7) : « Les camarades doivent savoir, déclare-t-il, qu'il peut y avoir dans le syndicat des opportunistes, des croyants ou des athées, il y a d'abord des exploités ».

Les réformistes, on le voit, sont pour la plupart convaincus de la nécessité d'une action politique, mais à cause de la diversité des partis ils ne veulent pas imposer en quelque sorte l'adhésion au parti socialiste comme une conséquence de l'adhésion au Syndicat. Ce ne sont que des raisons de tactique qui dictent leur opposition, tandis que les révolutionnaires en font une question de doctrine et de principe. Ceux-ci eurent d'ailleurs l'habileté de ne pas insister sur cette différence de point de vue et de proposer même un ordre du jour qui semblait épouser les raisons invoquées par les réformistes. Et c'est ainsi que cet ordre du jour, rédigé par M. Griffuelhes et accepté par les réformistes, fut voté par 830 voix contre 8 :

« Tous les travailleurs quelles que soient leurs opi-

(7) M. Latapie disait encore : « Ni *anarchisme* ni socialisme politique », comme s'il avait deviné ce qui allait se produire et que les révolutionnaires devaient interpréter dans un sens favorable à leur attitude, la motion de neutralité que voterait le Congrès.

nions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, ont pour devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le Syndicat, mais *ils ont également pour devoir de ne pas introduire dans le Syndicat les opinions qu'ils professent au dehors* ». (8)

(8) Les socialistes cependant ne se considérèrent pas comme définitivement battus et malgré M. Guesde qui leur reprocha amèrement de vouloir renier la doctrine de Marx pour se coudre avec quelques anarchistes d'Amiens, et qui s'obstina à professer le même mépris pour les solutions syndicalistes, le P. S. U., obéissant aux suggestions de M. Jaurès continue de se considérer comme l'organisation politique du prolétariat dont la C. G. T. serait l'organisation économique, espérant que celle-ci voudra bien un jour reconnaître la fraternité d'armes qui l'unit au Parti : « Nous sommes sur le chemin de l'Unité définitive, déclare M. Jaurès à Limoges en 1906; gardons-nous seulement de la retarder en voulant forcer les étapes. » Et c'est ce que depuis lors les journaux du parti, l'*Humanité* en tête ne cessent de répéter. Si bien que le parti socialiste qui, intérieurement, désapprouve et blâme les doctrines et les méthodes des syndicalistes anarchistes se croit tenu de se solidariser avec eux en toutes circonstances. Ne pouvant plus diriger le mouvement, il se met à sa remorque.

C'est ce que M. Hervé voulait sans doute signifier à M. Jaurès quand, à Limoges, il lui disait avec sa mordante ironie : « Vous êtes le mouvement. Vous êtes la vie ondoyante. C'est ce qui me donne bon espoir. Vous avez déjà fait un pas de mon côté. La Confédération du Travail que nous avons défendue hier ensemble vous forcera peut-être à en faire un autre et à vous rallier à notre antipatriotisme. »

Et c'est ce qui résulte clairement de la motion présentée par M. Jaurès à Toulouse, qui admet la grève générale comme l'aboutissement normal de l'effort du prolétariat.

Il y a même dans le parti socialiste une fraction d'extrême-gauche qui se rallie complètement au programme syndicaliste. M. Lagardelle, qui collabore par ailleurs avec MM. Berth et Sorel au « Mouvement socialiste », est le représentant de cette tendance. Il professe que le socialisme a pour tâche de détruire non seulement le patronat, mais encore l'Etat et que pour cette tâche le parti socialiste qui ne comprend pas exclusivement des ouvriers, ne peut-être que l'humble auxiliaire du syndicalisme. « La classe ouvrière, déclare-t-il au Congrès de Toulouse en 1908, n'a rien à apprendre du parti, mais le parti a tout à apprendre d'elle. »

Mais les parlementaires du P. S. U. trouvent vraiment trop humble le rôle qu'on leur veut laisser et ils s'en tiennent aux motions élastiques de M. Jaurès où se meuvent à l'aise tous les programmes et qui justifient à la fois l'action directe et l'action parlementaire, la grève générale et la conquête des pouvoirs.

Certes, leurs discours violents valaient parfois aux révolutionnaires de vrais succès devant les auditoires ouvriers qui, ayant beaucoup espéré de la politique et n'en ayant rien reçu, gardaient de leur déception une profonde amertume et goûtaient comme une vengeance les diatribes les plus injurieuses contre les parlementaires méprisés et honnis.

Cependant, c'est surtout par leur diplomatie, leur habileté à user d'argumentations d'autant plus convaincantes qu'elles ressemblaient étrangement dans leurs prémices aux affirmations des plus modérés que les révolutionnaires parvinrent à inculquer leur mentalité. Et c'est ainsi que d'accord en apparence sur un texte d'ordre du jour, réformistes et révolutionnaires n'en demeuraient pas moins en contradiction absolue.

En réalité, la motion d'Amiens, bien que conçue dans un langage réformiste, marquait une victoire révolutionnaire. Le Congrès de Marseille devait la rendre manifeste par l'interprétation que les révolutionnaires y donnèrent de la motion d'Amiens.

Ecoutons plutôt M. Janvion (9) dénoncer cette motion comme « une théorie d'épicier » et opposer carrément à l'interprétation : « ni pour ni contre la politique », la thèse : « contre ». Ne lui objectez pas d'ailleurs que c'est toute une « politique syndicaliste » qu'il veut élaborer, M. Janvion, qui ne recule pas devant les conséquences d'une première affirmation, vous dira, sans aucune hésitation, son mépris pour le syndicalisme neutre, purement professionnel, tel enfin que le rêvaient les réformistes et tel qu'ils croyaient l'avoir d'un accord unanime défini à Amiens. « Je préfère le syndicalisme du camarade Renard, s'écriait-il ». Renard disait : « Nous sommes partisans d'idéaliser le syndicalisme, mais nous voulons l'idéaliser du côté politique ». Renard voulait comme nous, mais du côté opposé, donner au syndicalisme une épine dorsale, des muscles, de la chair, du

(9) Compte rendu du Congrès de Marseille.

sang ; je préfère cette manière de conception à celle invertébrée qu'on nous soumet. Ou le syndicalisme est un groupement d'intérêts corporatifs et c'est insuffisant ; ou son égoïsme éduqué révolutionnairement sortira du cadre corporatif étroit et se ramifiera immédiatement et en même temps sur la droite (politique socialiste), ou sur la gauche (action directe), avec ses conséquences révolutionnaires : antimilitarisme, antipatriotisme, antiparlementarisme, antiétatisme » (10).

Et M. Janvion concluait en demandant de compléter la motion d'Amiens en ajoutant à sa formule *négative*, une déclaration *positive*. Il est donc bien établi que le vote sur la proposition du textile n'était pas seulement une rencontre entre politiciens et non politiciens, mais une phase de la lutte entre la tendance révolutionnaire et la tendance réformiste.

A Amiens, les révolutionnaires n'étaient pas encore assez sûrs de leur triomphe pour abandonner le masque de neutralité derrière lequel ils s'abritaient jusqu'alors. A Marseille, au contraire, ils n'ont plus de ces prudences et ils n'hésitent pas à repousser un syndicalisme neutre pour affirmer la nécessité d'une orientation et d'un esprit, de *leur* orientation et de *leur* esprit. Aussi le Congrès de Marseille (11) — décembre 1908 — donne-t-il la mesure de l'influence des révolutionnaires dans la C. G. T., et s'il précède leur décadence, il marque du

(10) Cette déclaration est à rapprocher de celle de M. Pouget écrivant :

« La Confédération n'abdique devant aucun problème social non plus que politique (en donnant à ce mot son sens large). Ce qui le distingue des partis démocratiques c'est qu'elle ne participe pas à la vie parlementaire; elle est aparlementaire comme elle est aussi areligieuse et apatriotique. » POUGET, op. cit.

(11) C'est à propos de l'antimilitarisme que se posa à Marseille la question de la neutralité et de la politique. Les réformistes soutinrent que s'occuper d'antimilitarisme, c'était violer la neutralité et faire de la politique. Les révolutionnaires le reconnurent volontiers et dès lors la motion votée, qui leur donne raison, implique une adhésion complète de la majorité à leur programme.

moins leur apogée. A la domination des politiciens socialistes (12) avait succédé la domination des anarchistes.

* * *

On mesurera toute l'étendue du crédit dont jouissent alors les révolutionnaires dans les milieux syndicalistes, à ce seul fait qu'ils ont pu sans compromettre ce crédit, au mépris de l'attachement profond des masses populaires pour nos institutions républicaines, bafouer la République et pousser l'audace jusqu'au flirt le moins déguisé avec les partis révolutionnaires d'extrême-droite (13).

(12) Ce n'est d'ailleurs pas seulement contre le parti socialiste que s'affirma l'intransigeance du syndicalisme révolutionnaire : tous les politiciens de tous les partis subirent indistinctement le même sort. Récemment encore la franc-maçonnerie ayant créé une Loge spécialement destinée à grouper les militants des syndicats et dénommée de ce fait « la solidarité syndicaliste », M. Janvion dénonça violemment « le péril maçonnique dans le syndicalisme ». Les chefs du syndicalisme affectent même aujourd'hui dans leur désir de marquer leur répulsion pour tout ce qui touche à la politique et sans doute aussi pour effacer le souvenir de la collaboration de leurs organisations aux manifestations de l'Affaire Dreyfus, un antisémitisme méprisant qui va jusqu'à emprunter à M. E. Drumont son vocabulaire. L'affaire Dreyfus, en effet, qui avait si profondément divisé le pays et déterminé un revirement complet des opinions de plus d'un homme menaça un moment d'entraîner les syndicats dans le tourbillon de la politique. C'était le temps où MM. Baumé, Moreau, Keufer signaient, en faisant suivre leur nom de leur titre de secrétaires d'organisations syndicales une déclaration approuvant M. Millerand qui venait d'accepter un portefeuille ministériel dans un gouvernement bourgeois. C'était le temps où les syndicats manifestaient à Auteuil en faveur de M. Loubet et défilaient, drapeau rouge déployé, devant le « triomphe de la République. Et il s'en fallut de bien peu à ce moment que le gouvernement mit la main sur le mouvement syndical.

(13) La similitude des méthodes préconisées par les syndicalistes libertaires et les royalistes de l'*Action française* adoptant également pour devise « par tous les moyens » devait fatalement conduire ces hommes à une certaine sympathie réciproque. Ayant également tout à gagner au désordre, chacun d'eux espère tirer parti de l'agitation créée par l'autre et l'encourage de toutes ses forces. Le journal l'*Action française* rivalisait d'ardeur au lendemain de Draveil avec la *Voix du Peuple* elle-même pour injurier « le gouvernement assassin ». Si bien qu'à sa sortie de prison,

« Le Ministre, écrit M. Griffuelhes (14), à propos du discours de M. Viviani à la Chambre après les événements de Draveil, a rappelé que la bourgeoisie républicaine fit à différentes reprises appel à la classe ouvrière pour la défense de la République. A cet appel, il fut toujours répondu. Mais le ministre à omis d'indiquer quelle était la partie de la classe ouvrière qui en 1899 était à Longchamp et à la place de la Nation. Nous affirmons pour notre part, qu'il n'y avait ni la corporation du Livre, ni celle des cheminots, ni celle des tisseurs, ni celle des employés, il y avait les corporations qui ont le sentiment de la lutte et que n'effrayent pas les mouvements populaires. C'était la partie de la classe ouvrière la plus ardente, violente parfois, ignorante de toute sagesse et de toute pondération selon le point de vue gouvernemental, qui se mit en branle, et elle le fit parce qu'on n'avait pas tué en elle tout sentiment révolutionnaire.

« Que demain danger pareil à celui d'il y a dix ans survienne, et la bourgeoisie républicaine pourra faire appel aux corporations réputées sages et scientifiques ! Nulle d'elles ne répondra. Le voudraient-elles qu'elles ne le pourraient pas, tout ressort leur faisant défaut. Il

M. Yvetot écrivait dans le *Libertaire* un curieux article que l'*Action française*, heureuse de ce témoignage de reconnaissance, s'empressait de reproduire :

« *Les profiteurs du régime républicain si spécial que nous subissons, ont compris que, d'une part, l'acquittement significatif de Grégori, l'interpellation saugrenue de Biétry étaient des indices certains d'une agitation réactionnaire dangereuse pour eux.* D'autre part, l'appel véhément de Jaurès ou plutôt son rappel, à moins de cynisme et de j'menfoutisme, *adressés aux chevaliers de l'Affaire Dreyfus*, fit comprendre aux gouvernants qu'il n'était pas prudent de s'aliéner complètement la classe ouvrière, qui, pensent-ils en s'illusionnant renferme en son sein une multitude d'impulsifs, de sentimentaux et, si j'ose le dire... *de poires, prêts à marcher encore au moindre signe si l'on lui proclame sa République en danger.*

« Voilà, selon moi, *un des principaux* motifs de notre libération. Voilà pourquoi les *marlous de Marianne* ne nous ont pas étranglés dans le maquis de leur justice de classe ! »

(14) Tribune syndicale de l'*Humanité*, sous le pseudonyme Jean-Pierre, 2 novembre 1908.

n'y a que cette « minorité qui, par sa vertu agissante, sachant ce qu'elle veut, et où elle va », sachant oser et agir grâce à l'entraînement reçu qui serait apte à défendre la républicaine. *Il n'est pas téméraire d'affirmer que cette minorité seule capable d'agir, dirait : non ! et ce serait justice.* Par le discours de vendredi condamnant cette minorité, les dirigeants s'interdisent à l'avance le droit de l'appeler au secours de la République ».

Les citations de cette nature abondent. Nous ne retenons celle-ci que parce qu'elle émane du secrétaire général de la C. G. T.

CHAPITRE III

Réformistes et Révolutionnaires

L'unification des organisations ouvrières au sein de la Confédération Générale du Travail est un fait accompli depuis le Congrès de Montpellier en 1902. Toutefois la réalisation de cette unité avait été des plus laborieuses et M. Niel qui s'en était fait le champion dut faire preuve aux quatre Congrès de Nice et de Lyon (1901), d'Alger et de Montpellier (1902) d'une ténacité et d'une ardeur extraordinaire.

Il faut connaître quelque peu ces faits pour comprendre l'espèce de vénération avec laquelle les syndicalistes parlent de l'*Unité ouvrière*. Ce sont les difficultés qu'ils durent vaincre qui leur firent sans doute attacher tant de prix à leur œuvre.

Nous avons dit quelle hostilité divisait la Fédération des Bourses qui avait, depuis son origine, servi de citadelle aux anarchisants et qui était des plus actives et des plus florissantes, et la Confédération péniblement édifiée après l'écrasement de la Fédération guesdiste avec des statuts embryonnaires et provisoires, groupant quelques Fédérations seulement et n'ayant qu'une vie végétative.

Au fond, tout le monde reconnaissait la nécessité de fondre en un seul les deux organes, mais chacun vou-

lait garder son indépendance et préférait encore l'isolement à l'aliénation de sa liberté. La Fédération des Bourses, nous l'avons vu, craignait surtout d'être absorbée et se montrait particulièrement jalouse de son autonomie. Le problème consistait donc à trouver une forme d'unification qui sauvegardat cette autonomie des Bourses. M. Niel exposa à Nice son plan d'unification : « Le corps syndical ne peut avoir deux têtes, deux cerveaux, qui pensent séparément, qui organisent séparément des Congrès, où les mêmes questions peuvent être portées et résolues dans un sens différent. Deux organisations rivales divisées qui veulent se partager le monde syndical et avoir chacune le pouvoir principal, c'est une flagrante anomalie et une énorme contradiction ». En conséquence, M. Niel propose l'organisation suivante : « A la base le Syndicat ; puis, d'un côté, l'Union des Syndicats du même métier ou des métiers similaires, les diverses unions se fédérant en un conseil national corporatif ; d'autre part, les Syndicats de toutes les professions groupées localement dans les Bourses du Travail, et l'ensemble de ces Bourses et de ces Unions de Syndicats constituant la Fédération des Bourses du Travail ; au sommet, enfin, l'Union du Conseil corporatif et du Comité fédéral des Bourses du Travail, c'est-à-dire la Confédération ».

Mais ce programme soulève les objections des Bourses. M. Besombes estime que la Fédération des Bourses devrait suffire. Le délégué d'Alger pense que « vouloir l'unité c'est vouloir la disparition de l'organisme le plus puissant qui existe. »

Toutefois la véritable pensée des délégués s'exprime dans la motion qui est finalement adoptée et qui, repoussant l'union immédiate, parce que dangereuse, en renvoie l'étude à plus tard.

La même année, à Lyon, au Congrès de la Confédération, M. Niel obtient plus de succès — trop de succès même, car malgré l'opposition de M. Griffuelhes qui combat l'unité, on vote une motion au terme de laquelle

la Confédération se constitue par « l'admission des organisations nationales ou locales d'industrie ou de métier ». — On absorbait ou plutôt on émettait la prétention d'absorber les éléments de la Fédération des Bourses sans accepter celle-ci.

Cette menace amena-t-elle les Bourses à moins d'intransigeance ? Toujours est-il qu'à leur Congrès d'Alger, elles ne risquent plus qu'une vague résistance aux projets de M. Niel, et, à Montpellier, celui-ci finit par avoir enfin gain de cause.

On discuta à ce Congrès un projet de statuts. Le texte que proposait la commission disait :

« La Confédération Générale du Travail se divise en deux sections autonomes.

« La première prend le nom d'Union des Fédérations de métier et d'industrie et des Syndicats isolés.

« La deuxième prend le titre d'Union des Bourses du Travail ».

Les Bourses avaient de leur côté élaboré un projet à Alger et décidé qu'elles ne voteraient qu'un texte leur laissant le titre de Fédération. Et toute une discussion s'engagea entre MM. Bourchet, Bourderon, Richard, Deslandres, sur cette question de titre. Finalement on se mit d'accord sur un amendement de M. Richard ainsi conçu :

« La première section prend le nom de Section des Fédérations de métier ou d'industrie et des Syndicats isolés. La deuxième section prend le titre de Section de la Fédération des Bourses du Travail ».

* * *

L'unité d'organisation était donc réalisée. C'était certes une rude tâche accomplie ; mais la besogne principale restait à faire. Il fallait trouver un « *modus vivendi* » qui permit à ces hommes, de mentalités divergentes, d'habiter la maison qu'ils venaient de construire en commun. On n'y est pas encore parvenu hélas !

On s'ingénia à trouver des formules plus ou moins équivoques de conciliation. On proclama même la *neutralité* syndicale ; mais on s'empressa de ne la point respecter (1) ; les motions de conciliation devinrent autant d'occasions de dispute, chacun les voulant interpréter à sa façon ; et le ton auquel atteignirent les polémiques entre réformistes et révolutionnaires donna une piètre idée de l'unité ouvrière.

Il faut cependant reconnaître dans l'insulte une supériorité considérable aux révolutionnaires.

Ceux-ci ne manquent pas une occasion de dénigrer leurs adversaires et de jeter sur eux les pires suspicions. Successivement, toutes les grandes Fédérations réformistes et leurs chefs ont été accablées de leurs injures et de leurs sarcasmes. M. Keufer, à les en croire, n'était qu'un lieutenant de Biétry, et des anarchisants soutenaient dur comme fer — tant il est vrai que le parti-pris aveugle — que la Fédération du Livre est une organisation jaune. Et les Congrès confédéraux ont maintes fois retentis des accusations véhémentes formulées contre les « typos ».

Récemment, M. Lajarrige et la Fédération des gaziers étaient l'objet des mêmes invectives : M. Griffuelhes accuse M. Lajarrige d'être propriétaire d'une imprimerie et à ce titre fournisseur de la Compagnie du gaz, c'est-à-dire, n'est-ce pas, vendu au patronat. M. Lajarrige réplique que la C. G. T. est logée dans un immeuble appartenant à un ingénieur de la Compagnie du gaz. Dere chef, le secrétaire de la C. G. T. accuse M. Lajarrige d'avoir dénoncé et fait révoquer ce malheureux ingénieur. M. Griffuelhes, qui, en d'autres circonstances, considérerait comme le pire des crimes de porter atteinte à l'unité ouvrière, soutient ouvertement un Syndicat dissident dirigé contre le Syndicat Lajarrige.

De même, encore la Fédération des employés, trop tiède sans doute, écope à son tour, et M. Cleuet se plaint

(1) Nous verrons par la suite que la neutralité était d'ailleurs impossible.

amèrement de voir la *Voix du Peuple* insérer tous les articles ou communications tendant à déprécier la propagande et le rôle qu'exerce la Fédération nationale des Syndicats d'employés, adhérente à la C. G. T. ».

Et c'est aussi M. Latapie qui, traité par ses amis révolutionnaires de « vendu au P. S. U., capitaliste, chargé d'affaires des guesdistes, doublure de Lajarrige, créature à Briand, etc., etc. », répond sans s'émouvoir que ceux qui « mettent ces ragots en circulation » sont « d'une telle race que seul l'Institut Pasteur est à même de diagnostiquer leurs symptômes ».

Et c'est là le ton habituel des conversations entre réformistes et libertaires ; on devine par là à quel diapason atteint la discussion, quand il y a discussion et que les réformistes font mine de secouer le joug.

On se souvient des grèves sanglantes de Draveil-Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges et des arrestations que fit opérer le gouvernement, des principaux chefs de la C. G. T., parmi lesquels M. Griffuelhes. Pour protester contre ces arrestations, le Comité confédéral provisoire demanda une grève générale de 24 heures. La Fédération du Livre répondit en posant la question à ses membres par voie de referendum et la majorité de ceux-ci répondit : « Non ». Grande colère des révolutionnaires de la Section parisienne du Livre. M. Sergent, son secrétaire, organise une réunion où M. Keufer, mis en accusation, ne parvient pas à se faire entendre. La Section interdit à ses membres de prendre part au referendum. Dans le *Bulletin de la Typographie parisienne*, M. Sergent, qui s'acharne, écrit, sous le titre « Trahison » (2) :

(2) La *Guerre Sociale* qui, naturellement, appuie les anarchisants, renchérit encore :

« La 21e section est de beaucoup la plus riche, la plus « forte, la plus énergique de la Fédération du Livre. Elle « donne chaque année 45.000 francs de bénéfice à la Fédé« ration. Sans elle, cele-ci ne saurait exister. Les sections « de province tomberaient.

« Les typos parisiens peuvent-ils, dès lors, accepter que « d'infects personnages leur soient imposés par les ouvriers « de province pourris d'égoïsme corporatif et de lâcheté ?

« Il ne le semble pas.

Aujourd'hui le Comité central fait faillite à ses engagements. Il se sépare du monde ouvrier et, se joignant à toutes les forces de réaction qui livrent assaut à l'organisation ouvrière, il vient, misérable Aliboron, donner son coup de pied aux camarades arrêtés, ligottés, mis dans l'impossibilité de répondre.

Au même moment, M. Griffuelhes s'étant vu refuser l'autorisation sollicitée par lui de quitter sa prison de Corbeil pour assister au Congrès de Marseille, écrivait au juge d'instruction une lettre où il accuse le gouvernement de le tenir prisonnier pour favoriser les entreprises des réformistes, ses créatures (3). Il est vrai de dire que M. Griffuelhes n'avait plus le choix des armes

« Tout se paie, et la forfaiture du Comité central se « paiera. Les grévistes d'hier semblent décidés à y mettre « le prix.

« Keufer, c'est un lâche autant qu'un fourbe; ce Keufer, « qu'aucun ouvrier digne de ce nom ne pourra voir sans « lui cracher au visage. Que l'on en finisse avec ce misé- « rable; que l'on balaie cette ordure, qu'elle aille se perdre « à l'égoût ! »

(3) Nous empruntons à l'*Eveil démocratique* du 11 octobre 1908 le texte de cette lettre :

« Je constate avec satisfaction que vous n'invoquez aucun « motif pour justifier votre refus, pour la raison bien simple « que vous ne pouvez pas en fournir. Et j'en déduis, comme « c'est mon droit et conformément à ce que je vous déclarai « samedi dernier, que le gouvernement craint ma présence « au Congrès de la C. G. T.

« Il veut que les organisations ouvrières qui ont sa sym- « pathie et dont la presse réactionnaire, de la nuance « blanche à la nuance rose, vante la conduite « exem- « plaire », en opposition à celle de bien d'autres organi- « sations, parviennent à faire prévaloir une orientation « plus conforme avec les règles gouvernementales de nos « ministres fusilleurs. A cet effet, il a cru qu'il était habile « d'emprisonner les membres du bureau confédéral, sous « le prétexte du délit provoqué par des événements dont « la responsabilité ne peut leur être attribuée, ainsi qu'il « résulte de l'instruction...

« Je vous confirme que ma demande de mise en liberté « provisoire a été motivée par un sentiment de curiosité. « Je voulais que par un acte officiel vienne s'affirmer, une « fois de plus, une protection gouvernementale en faveur « d'une politique syndicale qui a sa sympathie, qu'il me « déplairait de mériter et que je n'ai pas recherchée. C'est « fait maintenant ! Je me réserve simplement d'utiliser à

pour jeter le discrédit sur les réformistes qui, cette fois, manifestaient la volonté d'en finir.

* * *

Ceux-ci s'étaient jusque là laisser mener comme des moutons de Panurge ; leurs protestations les plus véhémentes restaient platoniques. Quand ils ne votaient pas eux-mêmes des motions équivoques dont l'imprécision devait être ensuite exploitée par leurs maîtres révolutionnaires, ils s'inclinaient devant tous les ordres du jour et il suffisait de prononcer devant eux le mot « d'unité ouvrière » pour refréner toutes leurs velléités d'indépendance.

Les révolutionnaires en abusaient, mais à la vérité les organisations réformistes n'avaient guère que ce qu'elles méritaient. Indolence ou manque de courage ? Je ne saurais dire. Quoi qu'il en soit, leurs doctrines et leurs méthodes apparaissaient inconsistantes ; il était bien rare de les voir affirmer leurs points de vue de façon catégorique, le plus souvent ils se retranchaient pour se justifier derrière des raisons de circonstance, des motifs d'opportunité. « S'ils n'engageaient de grève qu'à bon escient, s'ils organisaient des mutualités, s'ils percevaient de fortes cotisations, c'était pour faciliter leur recrutement ; s'ils avaient recours au referendum c'était pour se conformer à leurs statuts, s'ils ne recouraient ni

« ma guise cette affirmation étrange proclamant un [illegible]-
« nage officiel. »

M. Jaurès qui publiait la même lettre dans l'*Humanité* la faisait suivre de ces commentaires :

« Voici une lettre que le citoyen Griffuelhes, si arbitrai-
« rement arrêté, si odieusement maintenu en état d'arres-
« tation, adresse au juge d'instruction. Il suffira aux mili-
« tants de voir que cette lettre est datée de la prison de
« Corbeil pour comprendre que nous sommes tenus de la
« publier intégralement. Même ceux des délégués au Congrès
« de Marseille sur la politique desquels le citoyen Griffuel-
« hes jette la plus déplorable suspicion, s'associeront à
« notre pensée. Nous ne pouvons mettre un bâillon à la
« bouche d'un prisonnier, même quand il nous paraît qu'une
« partie de ses paroles est injuste. »

au sabotage ni à la violence, c'était pour ne pas éloigner d'eux les syndiqués hésitants ». Leur méthode semblait à les entendre eux-mêmes, une vulgaire tactique. A Marseille encore ils ne s'opposèrent à la motion antipatriotique qu'en se retranchant derrière cette raison tactique : la neutralité syndicale ; et pas un seul d'entre eux n'osa montrer même la nécessité de cette neutralité en affirmant son patriotisme à l'encontre des théories anarchistes.

Et qu'on ne m'objecte pas qu'étant la majorité ils ne disposaient, grâce au système de votation adopté, que d'une minorité de suffrages et ne pouvaient par conséquent pas imposer leurs volontés. Même, avec le système actuel de scrutin, ils pouvaient en effet l'emporter sur leurs adversaires, s'ils l'avaient voulu. Mais ils n'eurent jamais cette volonté.

* * *

J'accorde cependant que leur tâche eut été beaucoup moins ardue si les réformistes avaient disposé d'un système plus équitable de votation ; et c'est ici que se pose la fameuse question de la Représentation proportionnelle.

On sait qu'au Congrès de Montpellier (Septembre 1902), où fut constituée l'Unité confédérale, on décida à la demande de M. Pouget, de donner dans les Congrès une voix à chaque organisation syndicale sans tenir compte du nombre de ses adhérents — les délégués des Bourses et Fédérations n'ayant que voix consultative.

Mais c'est surtout au Congrès suivant — Bourges 1904 — que la question fit l'objet d'un grand débat.

Les réformistes s'y plaignirent par la voix de M. Maroux, du Livre, de voir l'action du Comité confédéral « soutenue par une très faible minorité des travailleurs » et « les petits groupes, souvent représentés par deux ou trois membres, lorsque ce n'est pas par le secrétaire tout seul, étouffer la voix des organisations les plus

fortes ». Cet état de choses paraît non seulement injuste mais dangereux et intolérable. Les petits groupements qui n'ont qu'une apparence d'existence et ne vivent que par le bruit qu'ils font, « peuvent seuls, à leur gré, sans rien compromettre de leurs intérêts personnels, se livrer à de continuelles affirmations de principes révolutionnaires, tandis qu'au contraire les décisions prises en commun n'entraînent des conséquences morales et de solidarité financière, n'imposent de réelles et lourdes obligations qu'aux grandes organisations ». M. Keufer appuie ces observations en faisant remarquer que sur 43 organisations adhérentes à la C. G. T., il y en a 20 qui comptent ensemble 114.000 membres et 23 qui n'en ont que 22.500. Ces 22.500 pourraient dans un vote l'emporter sur les 114.000 autres syndiqués.

Mais tous ces arguments accumulés devaient rester sans écho. M. Niel vint combattre la représentation proportionnelle, parce que « trop difficile à faire fonctionner en pratique » et « nuisible à la solidarité ouvrière ». Ce dernier point de son discours était d'ailleurs d'une clarté douteuse ; mais il n'importe, M. Niel ne représentait pas l'opinion des révolutionnaires, et c'est M. Luquet qui devait dévoiler les motifs véritables de l'hostilité de ceux-ci pour le système de la représentation proportionnelle :

« La vérité, dit-il, est que ce sont toujours les minorités qui sont les plus actives et que pour cela il faut les laisser se produire, ne pas les étouffer. C'est la minorité des travailleurs qui est syndiquée et ce sont dans les Syndicats des minorités de syndiqués qui poussent les autres. Les gros bataillons embarrassés souvent de mutualisme, ne se mettent en branle que difficilement et il faut les entraîner. La représentation proportionnelle ne peut servir qu'à brider l'action syndicale (4). »

(4) Les révolutionnaires ne sont pas toujours aussi francs et ils préfèrent esquiver le débat et retourner la balle à leurs adversaires à qui ils demandent d'organiser d'abord la R. P. dans leurs propres fédérations.

« Si la R. P., écrit M. Luquet, est bonne pour le Comité

Depuis lors la question n'a pas fait un pas. Portée devant le récent Congrès de Marseille, elle a abouti au maintien du statu-quo. Le débat ne s'engagea d'ailleurs même pas sur la question elle-même : les réformistes s'étant bornés à réclamer l'organisation d'un referendum qui aurait permis à la masse des confédérés de se prononcer pour ou contre la représentation proportionnelle (5).

Le même système absurde et inique fonctionne d'ailleurs en ce qui concerne le Comité confédéral. Chaque organisation adhérente à la C. G. T. y dispose d'une voix et le Syndicat national des Chemins de fer y a un représentant pour ses 45.000 membres, comme le Syndicat des scieurs à la mécanique de Nantes pour ses 16 adhérents. On a calculé (6) qu'il y a au Comité confédéral :

20	organisations	qui groupent	ensemble	5.856	syndiqués
20	—	—	—	32.750	—
10	—	—	—	40.200	—
6	—	—	—	60.450	—

« Confédéral, elle s'imposera aussi dans les organisations « qui y délèguent, sous peine de mentir et de ne refléter « que la volonté de quelques comités directeurs. Ont-ils « songé, ceux qui nous l'opposent, que les organisations « qui la réclament le plus, comme le Livre et les Employés, « sont administrées par des comités directeurs, alors que « le Comité Confédéral est purement représentatif et fédé- « raliste, que toutes les tendances peuvent s'y manifester. « Les récents incidents entre la Section parisienne typo- « graphique et le Comité central du Livre prouvent bien « que la représentation proportionnelle des tendances est « encore inconnue de ceux-là mêmes qui veulent l'implanter « dans l'organisme central du prolétariat.

« Si la R. P. vaut pour le sommet, elle s'impose dès lors « à tous les degrés de l'organisation et ainsi, loyalement, « universellement pratiquée, elle ne procurera que décep- « tions à ceux qui l'opposent à la méthode actuelle de « représentation. Un pointage sérieux pourrait en faire la « preuve au moment opportun. » *Humanité*, Tribune syndicale, 4 septembre 1908.

(5) Compte rendu du Congrès de Marseille. — Il faut avouer que la tactique des réformistes était peu habile : organiser un referendum, c'était déjà implicitement admettre le principe de la R. P.

(6) De Seilhac, *Les Congrès ouvriers* (2e éd.), p. 214.

Les révolutionnaires semblaient donc définitivement maîtres de la situation. Cependant ce qui devait fatalement arriver, arriva.

Quand pendant des années on parcourt le pays, prêchant partout la violence, la révolte et l'émeute, pour préparer la révolution prochaine, quand en même temps on se désintéresse de toute organisation méthodique, il faut s'attendre à voir de temps en temps quelques pauvres diables qui croient tout ce qu'on leur a dit, descendre dans la rue et entrer en lutte avec l'armée, puis, ayant laissé quelques-uns des leurs sur le carreau, s'en retourner au travail sans avoir obtenu grande amélioration à leur sort, le cœur ulcéré de colère contre ceux qui les ont menés à ces vaines tueries.

Pour peu que semblables faits se renouvellent, la coupe, un jour, déborde. Après Draveil-Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges, les syndicalistes, même les plus révolutionnaires en eurent assez de la dictature libertaire : M. Griffuelhes et ses amis n'avaient plus qu'à s'en aller. Le Congrès de Marseille les aurait sans doute exécutés si le gouvernement ne leur avait rendu un peu de la sympathie des syndicalistes en les faisant arrêter et jeter en prison. Personne ne voulut, en effet, fournir des arguments au gouvernement en accablant les détenus ; mais si l'on tient compte de ce sentiment, il apparaît avec évidence que le mécontentement était général et que la presque unanimité des délégués s'accordait à blâmer l'action révolutionnaire du Comité confédéral.

M. Renard s'en fit l'écho en venant réclamer un peu plus de prudence à l'avenir.

« Nous ne sommes pas suffisamment forts, suffisamment puissants pour pouvoir résister comme on a essayé de le faire à la force capitaliste et accepter de livrer des combats, corps à corps, avec cette force en rase campagne. Je sais que dans les derniers événements nos camarades ont été pris et sont tombés dans un guet-

(7) Compte rendu du Congrès de Marseille, p. 41.

apens. C'est pour cette raison que je dis qu'il faut faire attention, qu'il faut être prudent... » Et à plusieurs reprises le délégué du Textile insiste sur cette nécessaire prudence.

M. Latapie (des métallurgistes) est plus précis dans ses critiques. « Nous devons envisager l'avenir, dit-il (8), et aujourd'hui je tiendrais à ce qu'on consulte le Congrès, car si je n'émets aucune critique contre les camarades emprisonnés, je suis de ceux qui se refusent dorénavant à conduire les travailleurs à l'abattoir ou à la boucherie ».

Le blâme était tellement évident que M. Luquet, le secrétaire provisoire qui, à ce titre, devait défendre le Comité confédéral, s'écriait (9) : « Vous ne pouvez pas vous joindre à nos adversaires aujourd'hui pour dire que les responsabilités du massacre du 30 Juillet, à Villeneuve, sont parmi les militants ouvriers ! » Et il reprochait vivement à Renard de rendre « plus facile par son attitude, par ses critiques à l'adresse de l'action confédérale tous les crimes gouvernementaux ».

Les responsabilités étaient établies ; tout le monde s'accordait à constater que l'agitation révolutionnaire à laquelle les meneurs de la C. G. T. excitaient le prolétariat devait se retourner contre celui-ci. Le règne des « bluffeurs » et des « démagogues » du syndicalisme semblait fini ; plutôt que de subir plus longtemps leur tutelle, certains auraient préféré scinder l'organisation ouvrière en deux groupes antagonistes. On parlait nettement de séparation et l'unité ouvrière fut un moment en péril. Interrogé à Marseille, par un rédacteur du *Matin*, M. Guérard faisait dès le lendemain du Congrès les déclarations suivantes :

Vous voyez un homme battu mais content. Notre minorité est des plus honorables. C'est au fond une grosse majorité... La moralité de ce congrès, c'est qu'une rupture nette et

(8) *Id.*, p. 50.
(9) *Id.*, p. 54 et 55.

définitive s'impose. C'est pour la C. G. T. une question de vie ou de mort. Certains membres du bureau confédéral actuel l'ont déjà senti. Il ne leur manque plus que le courage de leur opinion.

Il est temps, il est grand temps que la C. G. T., qui représente le monde du travail organisé, secoue et jette pardessus bord quelques personnalités qui ne s'exposant pas eux-mêmes n'ont point une minute d'hésitation quand il s'agit de lancer la classe ouvrière dans les pires aventures.

Dans la Revue syndicaliste, M. Thomas regrette qu'on n'ait pas pratiqué, « *quand il en était temps encore*, la politique d'unité ». Dans la tribune syndicale de l'*Humanité*, M. Guernier constate : « Jamais l'idée d'une scission dans notre organisation syndicale n'avait été envisagée. On ne saurait affirmer qu'il en est de même aujourd'hui, au lendemain du Congrès de Marseille ». Enfin, M. Niel, dans un article de l'*Humanité*, qu'il intitulait « Course à la mort », écrivait : « La destruction de la motion d'Amiens, a lancé le syndicalisme vers les pires aventures, vers les divisions, c'est-à-dire vers la mort ».

M. Guérard, cependant, attaquait directement M. Griffuelhes et — maintenant que le danger couru par les prisonniers était écarté — il les rendait nettement responsables des tueries de Draveil :

Que Griffuelhes me permette de lui dire que ceux « qui tuent chez les travailleurs tout sentiment révolutionnaire », ce sont les braillards — l'expression est de lui, il ne s'en formalisera pas — qui, champions de l'action directe, préconisent sans cesse la violence et puis au moment d'agir, lorsque ceux qui les écoutent veulent recourir à cette méthode, s'en vont rue Charlot déconseiller ce qu'ils conseillaient la veille.

Je ne dis pas que Griffuelhes a eu tort rue Charlot; je l'approuve au contraire d'avoir songé aux conséquences probables de l'exode proposé : c'est avant qu'il avait tort.

Ceux qui tuent chez les travailleurs tout sentiment révolutionnaire, ce sont les incohérents qui, ayant donné ces conseils contradictoires et déconcertants, écrivent ensuite

dans le *Matin* une page violente, approuvant, exaltant la manifestation qu'ils avaient condamnée.

Ceux qui tuent chez les travailleurs tout sentiment révolutionnaire, ce sont les trembleurs qui, subissant les effets de leur déplorable propagande, s'en vont penauds, à Villeneuve-Saint-Georges et, au premier coup de fusil, se précipitent affolés sur le quai de la gare pour prendre le train.

Au lendemain de la bagarre, tous les grévistes, découragés, se rendaient au travail : leur sentiment révolutionnaire était anéanti.

Quant aux qualifiés « réformistes » qui, sachant ce qu'ils veulent et où ils vont », préparent des troupes solides, réfléchies et conscientes, ils font réellement et avec profit pour la cause, œuvre révolutionnaire. Ils ne dissimulent pas les difficultés; ils montrent l'effort considérable à accomplir, l'énergie surhumaine à déployer. Leurs syndicats, au jour de l'action seront moins exposés aux défaillances et au découragement, car on n'aura pas énervé, tué en eux, par un mirage décevant, le sentiment révolutionnaire.

Tout finit cependant par s'arranger et une scission put être évitée.

MM. Levy et Griffuelhes étaient soumis à réélection. Une vieille rivalité personnelle opposait l'un à l'autre le trésorier et le secrétaire de la C. G. T. Lors du scrutin pour l'élection du trésorier, M. Griffuelhes mena ouvertement campagne contre son collègue. Réélu cependant, celui-ci usa de représailles, et, la réélection de M. Griffuelhes étant au contraire des moins certaines, celui-ci préféra se retirer. Les réformistes en profitèrent et trois de leurs organisations : le Livre, les Mineurs et les Gaziers présentèrent la candidature de M. Niel, secrétaire de la Bourse de Montpellier, et l'apôtre de l'Unité ouvrière. C'était d'union et de réconciliation que la C. G. T. avait besoin. Tout le monde le répétait (10). Le candidat que présentaient les réformistes était bien choisi pour cette besogne d'union. Il fut élu au second tour de scrutin par 28 voix contre 27 à M.

(10) Tribune syndicale, *Humanité*, 18-21-25 février 1909.

Nicolet (révolutionnaire), une à M. Griffuelhes et trois abstentions. La majorité du nouveau secrétaire était en réalité moins faible qu'on le pourrait croire, car elle comprenait les groupements les plus nombreux.

Hélas ! le « centrisme » et toute la bonne volonté de M. Niel ne purent réconcilier réformistes et révolutionnaires.

A peine évincés, ces derniers s'étaient promis de revenir au pouvoir. Et en attendant, ils fondèrent à côté de la C. G. T., une *Fédération révolutionnaire* (11). Le souci de l'Unité ouvrière les retenait moins, on le voit, que leurs adversaires réformistes. A la première occasion, ils attaquèrent violemment M. Niel et celui-ci, mis en minorité au Comité confédéral, dut démissionner.

(11) Voici la déclaration de principe de ce groupe qui s'installa rue Grange-aux-Belles. On remarquera que le mot de réformes n'y est même pas prononcé :

« La *Fédération Révolutionnaire*
« considère l'abolition de l'oppression des classes comme « une étape absolument nécessaire et essentielle dans la « voie menant au but final : l'*avènement d'une Société* « *exempte de toute autorité.*

« Elle s'oppose à tout moyen, qui serait en contradiction « formelle avec son but, et par suite au *Parlementarisme*, « néfaste à l'action révolutionnaire.

« Elle recommande aux camarades — ouvriers et fonc- « tionnaires — de participer au *mouvement syndical* et d'y « soutenir seulement telles formes et manifestations de « l'*action directe* (grève, boycottage, antimilitarisme, anti- « patriotisme, sabotage), qui portent en elles-mêmes un « caractère révolutionnaire.

« Elle reconnait dans la *Grève Générale Economique* le « moyen de désorganiser la société actuelle, d'émanciper « le prolétariat, en le mettant à même de bénéficier des « résultats acquis et d'organiser la production.

« Ennemie de toute force entre les mains de l'Etat (armée, « police, gendarmerie, magistrature), elle proclame le *Droit* « *à la Révolte* des individus comme des collectivités.

« Elle engage tous ses membres à lutter selon les cir- « constances et leurs tempéraments, et par tous les moyens « (manifestations dans la rue, grève militaire, expropriation « violente, insurrection) pour la *destruction radicale de la* « *Société capitaliste et autoritaire.*

« Elle fait sien le cri poussé jadis par la « Fédération « Jurassienne » :

Ouvrier, prends la machine !
Prends la terre, paysan !

Les révolutionnaires reprirent la tête du mouvement après un interrègne de quelques mois.

De cette crise les réformistes ont cependant gardé un sentiment plus vif d'indépendance. Ils viennent de fonder un journal : l'*Action Ouvrière*, pour défendre leurs idées et dénoncer au besoin les agissements de leurs adversaires. Auront-ils le courage, un jour, de briser leurs chaînes ? Nul ne saurait le dire et en attendant la comédie continue. Sous le couvert de l'Unité ouvrière, réformistes et révolutionnaires s'injurient à qui mieux mieux.

DEUXIÈME PARTIE

Les Doctrines et les Méthodes

DU

Syndicalisme

CHAPITRE PREMIER

Les doctrines du syndicalisme révolutionnaire

Nous avons vu comment le mouvement syndicaliste ne s'était libéré de la tutelle des socialistes que pour tomber sous la dénomination des révolutionnaires anarchisants. Il nous faut maintenant étudier l'orientation que ces derniers imprimèrent à la Confédération.

Or, une telle étude des doctrines et des méthodes de la C. G. T. présente une difficulté contre laquelle il importe avant tout de se mettre en garde.

Les révolutionnaires de la C. G. T. se sont en effet contentés jusqu'à présent de vivre leurs doctrines ; quand ils les ont exposées, ils ne l'ont jamais fait que dans la mesure où il leur fallait parler ou écrire pour agir, et sans aucun souci de construire un système logique. Il en résulte qu'ils présentent le plus souvent ces doctrines de façon assez imprécise, sous une forme chaotique et parfois contradictoire. Il faut, pour en saisir les contours, suivre les manifestations multiples et complexes de l'action quotidienne.

Certes, une semblable étude offre moins d'attrait que les savants systèmes, construits par des philosophes et des sociologues éminents — comme M. Sorel (1) par exemple — pour traduire et interpréter ces doctrines. Malheureusement, les traductions ne sont souvent que de « belles infidèles »; il faut donc se garder de les prendre à la lettre et les confronter fréquemment avec le texte primitif, je veux dire avec les faits. Sans cette précaution, on risquerait fort de confondre avec le syndicalisme véritable que vivent les syndicalistes, une doctrine aussi cohérente et brillante sans doute que la première est imprécise et frustre, mais que les militants syndicalistes ignorent complètement. C'est un fait assez curieux, en effet, que des ouvrages, comme ceux de M. Sorel, uniquement consacrés à exalter leurs idées et leurs méthodes sont complètement inconnus, non seulement de la masse des syndiqués, mais de leurs chefs eux-mêmes. A peine deux ou trois d'entre eux vont-ils y chercher une expression plus correcte et plus érudite de quelques-unes de leurs propres idées (2).

* * *

Un examen même superficiel et sommaire permet d'affirmer sans hésitation que tous les actes des

(1) M. Sorel est, avec MM. Berth et Lagardelle, le chef d'un petit groupe d'intellectuels qui se réclament du socialisme marxiste et sous le nom de « nouvelle école » professent que le syndicalisme révolutionnaire est l'application des doctrines de Marx. Ils ont élaboré toute une philosophie de ce syndicalisme.

MM. Sorel et Berth n'appartiennent à aucun groupe socialiste tandis que M. Lagardelle adhère au P. S. U.

(2) MM. Griffuelhes et Pouget subissent incontestablement l'influence de MM. Sorel et Berth avec lesquels ils collaborent au « Mouvement socialiste ». On reproche même dans certains milieux réformistes aux premiers d'aller prendre le mot d'ordre chez les intellectuels. Là se borne d'ailleurs l'influence des théoriciens du syndicalisme de la « nouvelle école ».

syndicalistes révolutionnaires sont évidemment inspirés par l'idée de la *lutte de classes*, et on peut hardiment faire de cette idée le concept fondamental de leur doctrine.

Un antagonisme fatal, inéluctable, parce que commandé par la nature même des choses, oppose à leurs yeux l'une à l'autre les différentes classes sociales. La domination de l'une a pour conséquence nécessaire l'oppression de l'autre et les opprimés ne peuvent se libérer qu'en renversant l'édifice social sur lequel se fonde la puissance de leurs oppresseurs.

Cet antagonisme ne peut connaître aucune trêve et les hommes sont impuissants à lui en imposer une, quand bien même ils le voudraient.

Aussi n'y a-t-il aucune solution pacifique à ce conflit; seule une lutte de classe, menée par un prolétariat conscient, énergique et résolu peut amener l'émancipation de la classe ouvrière. Cette émancipation a d'ailleurs pour condition nécessaire et suffisante le renversement de l'édifice capitaliste, la destruction de toute la structure sociale bourgeoise.

Cet espèce de fatalisme social rappelle à s'y méprendre le matérialisme économique de Karl Marx.

Celui-ci, on le sait, considérait que toute organisation sociale est « déterminée » jusque dans ses moindres détails par la forme qu'imposent au régime de production les conditions économiques du milieu. L'Histoire n'est à ses yeux que l'histoire des modes de production et les institutions sociales, les mœurs, les religions même ne sont que des conséquences de ces modes. La suprastructure sociale est déterminée par l'infrastructure économique.

La domination passe d'ailleurs mécaniquement à la classe sociale qui est momentanément le plus apte à organiser la production en conformité avec les nécessités du milieu. Si nous sommes en régime bourgeois, c'est que la bourgeoisie seule était capable d'organiser la production suivant le mode capitaliste. Quand les

conditions auront changé — et elles changent fatalement — la bourgeoisie sera déchue.

L'analogie, on le voit, est complète. Elle se retrouve encore quand il s'agit — si je puis ainsi parler — de la « forme » de la révolution sociale. Pour les syndicalistes révolutionnaires ce sera comme pour les marxistes, une « catastrophe » entraînant la ruine totale de la société bourgeoise.

MM. Berth et Sorel, qui prétendent voir dans le mouvement de la C. G. T. une « recomposition » du marxisme, insistent beaucoup sur ces ressemblances. La motion de *lutte de classes* surtout est, d'après eux, l'idée la plus essentielle de toute la doctrine marxiste (3). Si elle a été à peu près abandonnée en fait par les disciples de Marx, dont la pure doctrine s'est, grâce à eux, « décomposée », les syndicalistes révolutionnaires la reprennent aujourd'hui et se font ainsi les continuateurs de Marx.

Mais si le syndicalisme révolutionnaire a certaine ressemblance avec les théories de Marx, il ne faudrait pas l'assimiler pour autant aux différentes ecoles socialistes, même à celles qui se recommandent du marxisme. L'étude de la conception qu'ont les syndicalistes de l'Etat nous permettra de signaler de profondes divergences.

On sait que tous les partis socialistes sont d'accord pour considérer que la révolution économique doit être précédée de la révolution politique, c'est-à-dire de la conquête du pouvoir. Ce n'est, à leur sens, que le jour où il sera maître des rouages de l'Etat que le prolétariat pourra opérer la transformation économique de la société bourgeoise, c'est l'Etat, devenu socialiste, qui opèrera l'expropriation de la classe possédante, s'emparera des moyens de production et assumera dès lors la charge d'organiser et de

(3) Berth, *Les nouveaux aspects du Socialisme*, p. 8 et suivantes.

régler la production. Voilà ce que pensent les socialistes.

Et M. Berth n'exagère rien quand, à ce point de vue, il considère le guesdisme comme le type parfait du socialisme. L'étatisme de Jules Guesde se retrouve en effet à peine atténué dans les doctrines professées par toutes les fractions du parti socialiste. Marx lui-même avait assigné ce rôle prépondérant à l'Etat, dans le fameux « Manifeste communiste » et de nos jours les « unifiés » ont fait de la reprise des moyens de production par l'Etat, que Schaeffe considérait comme « l'*aplha* et l'*omega* du socialisme », un article fondamental de leur programme.

J'entends bien que dans cette conception, l'Etat ne sera plus ce qu'il est aujourd'hui, un instrument de domination aux mains d'une classe déterminée. L'Etat aura perdu son contenu politique, si je puis aînsi parler, pour n'être plus qu'une institution d'ordre économique.

Il n'en est pas moins vrai que cette conception implique une idée de concentration et de centralisation. L'Etat, même réduit au rôle de régulateur de la production, n'en exercera pas moins son action par une contrainte extérieure aux individus. Et quand les socialistes nous parlent de la « dictature du prolétariat », ils nous donnent un avant-goût de ce que pourrait être cette contrainte.

Leur doctrine va, par une réaction outrancière, contre les doctrines de l'individualisme jusqu'à méconnaître les droits de l'individu. Le régime dont ils rêvent ressemble à s'y méprendre à une caserne et M. Berth (4) ne les accuse pas sans raison de vouloir ressusciter l'Ancien Régime, leurs projets de réglementation de la production font, en effet, songer aux règlements de corporations de Colbert.

Or, rien n'est capable de répugner davantage aux syndicalistes révolutionnaires qu'une pareille concep-

(4) Berth, op. cit., p. 27 et 28.

tion de l'Etat. La domination politique de l'Etat ne les irrite pas plus que ne pourrait le faire sa tutelle économique, et la dictature du prolétariat ne leur sourit guère plus que n'importe quelle dictature.

Plus conséquents avec leur matérialisme économique que Marx lui-même, ils se comportent pratiquement envers l'Etat comme si l'organisation sociale était réellement un produit du régime de production capitaliste. Loin de le vouloir conserver, ne fût-ce que momentanément, ils n'ont d'impatience que pour le détruire. Les institutions de la société actuelle ne sont vraiment pour eux que « des choses bourgeoises », dont les ouvriers ne sauraient se servir en aucune manière; les organes de cette société et l'Etat lui-même leur apparaissent comme une conséquence et une sorte de « prolongement de l'atelier capitaliste » (5). Le patronat et l'Etat ne sont pour eux que deux aspects d'une seule et même chose : la domination de la bourgeoisie; il serait donc ridicule à eux de compter sur l'Etat pour renverser le patronat. Les faits, d'ailleurs, semblent leur donner parfois raison et ils peuvent invoquer à l'appui de leur opinion les interventions multiples des pouvoirs publics et de l'armée, c'est-à-dire de l'Etat, en faveur du patronat dans les conflits du travail.

Leur résolution est donc bien prise : en même temps que l'atelier capitaliste, c'est l'Etat bourgeois qu'il faut détruire. Et s'il faut au lendemain de la victoire organiser la production, c'est à eux-mêmes, à leurs groupements syndicaux qu'ils comptent s'en remettre de ce soin.

La lutte contre l'Etat est un épisode de la lutte des classes.

* * *

On comprend maintenant que la Confédération Gé-

(5) Berth, op. cit, p. 16.

nérale du Travail ne puisse pas être un « parti ». Aussi bien entend-t-elle, à rebours de tous les partis, être, au sens strict du mot, une organisation de classe. De ce fait, et quand bien même ses préoccupations seraient aussi larges et aussi étendues que celles des différents partis, quand bien même son champ d'action coïnciderait avec le leur, elle se distingue de tous ces partis. Du même coup aussi, ces derniers lui apparaissent comme également haïssables, puisque tous contribuent à perpétuer dans leurs rangs cette fusion des classes qu'elle redoute par dessus tout. Si le parti socialiste encourt particulièrement sa colère c'est qu'il entretient à ce sujet la plus dangereuse équivoque en prétendant être à la fois un parti et une organisation de classe.

Et c'est encore un des points où socialistes et syndicalistes se trouvent en contradiction.

Du fatalisme « économique » qui se trouve à la base du marxisme, observe en effet M. Berth, les socialistes ont déduit l'inutilité finale de toute action révolutionnaire dans le domaine économique et la nécessité de la conquête préalable du pouvoir politique. Les syndicalistes, au contraire, concluent du même principe à la nécessité d'un renversement total de l'ordre économique. Partis d'un même point, socialistes et syndicalistes ont suivi des tendances nettement divergentes. Leurs doctrines s'opposent l'une à l'autre. « Ce sont des frères ennemis », dit encore avec raison M. Berth, et il ajoute : « Il n'y a rien de plus âpre que les rivalités entre frères ».

On comprend dès lors que les syndicalistes révolutionnaires mettent peu d'empressement à se parer de l'épithète de « socialistes » (6), que cependant MM. Berth et Sorel s'obstinent à leur donner en invo-

(6) Le titre même de l'étude consacrée par M. Berth à la C. G. T. : *Les nouveaux aspects du Socialisme* est, à ce point de vue, significatif.

quant une certaine parenté entre leurs doctrines et celles du marxisme.

* * *

La répulsion des syndicalistes révolutionnaires de la C. G. T. pour les organisations politiques ne se traduit pas d'ailleurs par une simple attitude de neutralité; du moins cette neutralité se fait malveillante. Les militants conseillent à leurs troupes de s'abstenir de toute participation à la vie politique du pays et en particulier de ne pas voter, « parce que c'est inutile », dit M. Pouget qui est « aparlementaire », parce que c'est « nuisible », renchérit M. Janvion, qui est « antiparlementaire ».

Dans ces conditions, il ne faut pas s'attendre à voir une doctrine politique ou sociale bénéficier de leur indulgence parce qu'elle se réclame des principes *démocratiques*.

La démocratie suppose, en effet, chez tous les citoyens un sens réel de l'intérêt général et une volonté bien arrêtée de le concilier avec les différents intérêts particuliers des groupes sociaux et des individus. Et c'est précisément cette conciliation d'intérêts que les syndicalistes révolutionnaires considèrent à la fois comme une hérésie et une duperie. M. Sorel a exactement traduit leur sentiment quand il parle avec le mépris qui lui convient de ce « marais démocratique » où tous les intérêts contradictoires pataugent à l'envie et oublient leur antagonisme :

« Les efforts que le gouvernement français, après l'affaire Dreyfus, a faits pour se concilier les bonnes grâces des hommes les plus marquants du monde ouvrier ont beaucoup contribué à éclairer la nature des rapports qui existent entre le syndicalisme et la démocratie. Etant donné qu'aujourd'hui la mode est à l'évolution, il était impossible qu'on ne considérât

pas la démocratie comme une étape entre l'Ancien Régime et le socialisme : nobles bourgeois, petits bourgeois, ouvriers, l'échelle descendante des fortunes devait correspondre à un mouvement vers le gouvernement des plus pauvres. Marx croyait que le régime démocratique offre cet avantage que l'attention des ouvriers n'étant plus attirée par des luttes contre la royauté ou l'aristocratie, la notion de lutte de classe devient alors beaucoup plus facile à entendre. L'expérience nous apprend que la démocratie peut travailler efficacement à empêcher le progrès du socialisme en orientant la pensée ouvrière vers un trade-unionisme protégé par le gouvernement (7). Depuis que nous avons sous les yeux les deux formes opposées de l'organisation syndicale ce danger de la démocratie apparaît très clairement (8). »

C'est la même pensée de contradiction entre l'idée de lutte de classe et la conception démocratique qu'exprime M. Pouget quand il écrit :

« A l'origine, le corporatisme, en limitant son action à des améliorations de détail n'ayant ni vues d'ensemble, ni idéal, ni autre horizon que la frontière corporative, ne menaçait en rien la société capitaliste. D'autre part, l'espoir en l'intervention de l'Etat qui — parce que *saturé de démocratisme* — se ferait bon gendarme en faveur des exploités aboutissait aux mêmes fins de conservatisme. De l'une et l'autre conception découlait *la collaboration des classes substituée à la lutte de classe, pierre angulaire du syndicalisme* (9). »

(7) M. Sorel semble croire qu'en démocratie le gouvernement doit tendre fatalement à mettre la main sur les organisations ouvrières. A moins de pousser très loin le fatalisme économique on peut penser que ce qui s'est passé ne devait pas nécessairement se produire et qu'une démocratie peut laisser la liberté aux organisations ouvrières. Je dirai même que les principes dont elle se réclame le lui commandent.

(8) M. Sorel, *La Décomposition du Marxisme*, p. 61.

(9) M. Pouget, *La Confédération générale du Travail*, p. 37.

De la haine de l'Etat actuel et des institutions bourgeoises, les syndicalistes révolutionnaires se sont souvent laissés entraîner par une généralisation trop facile à la haine de toute institution sociale et les conclusions auxquelles ils ont parfois abouti leur font rejoindre les anarchistes avérés.

M. Berth qui semble — encore qu'il s'en défende — redouter beaucoup cette accusation pour ses amis de la C. G. T., s'est particulièrement efforcé de les en laver.

L'anarchisme oppose l'individu à la société; au premier seul, il reconnaît des droits; à la seconde, il ne concède qu'une existence fictive; elle n'est à ses yeux qu'une abstraction destinée à légitimer une contrainte insupportable. L'anarchiste est un égoïste incapable de faire partie d'aucune combinaison sociale sans s'y sentir odieusement opprimé.

Or, M. Berth (10) entreprend une longue dissertation pour démontrer que Marx et Proudhon professent sur l'individu et la société, des théories absolument opposées à celles des anarchistes.

Comme les anarchistes, Marx admet en effet que dans la société bourgeoise « l'homme est réduit, d'un côté, à l'individu égoïste et indépendant et de l'autre au citoyen politique, personnage moral et allégorique »; mais, tandis que les anarchistes — avec Stirner — se bornent à repousser la fiction politique pour ne garder que le personnage réel, l'individu égoïste, Marx considère au contraire que le caractère « social », qui n'est que fiction chez le citoyen, peut devenir réalité s'il s'incarne dans l'homme civil, dans l'homme réel, et que « la véritable émancipation humaine ne se fera que lorsque l'homme individuel et réel, *résorbant en lui le citoyen abstrait*, sera devenu un *être social* dans sa vie quotidienne, dans ses travaux, dans ses affaires individuelles ; quand l'homme enfin, recon-

(10) Berth, op. cit

naissant et organisant ses propres forces comme des *forces* sociales, ne séparera plus de lui la force sociale sous forme de force politique (11). »

Quant à Proudhon, M. Berth nous cite de lui tout un passage de la première *lettre sur le Progrès*, où l'auteur, partant de cette idée que « l'être est un groupe », conclut à « l'existence, au-dessus et en dehors de notre existence individuelle, d'une individualité supérieure de l'homme collectif ».

Bien volontiers nous donnons acte à M. Berth de ce que Marx et Proudhon ne sont pas des anarchistes; mais il s'agit des syndicalistes révolutionnaires de la C. G .T. M. Berth nous assure il est vrai que leur doctrine est en tous points conforme à celles de Marx et de Proudhon, mais c'est ce qu'il faudrait démontrer.

Le syndicalisme, nous dit-on, ayant pour point de départ et pour fondement la solidarité de classe et pour organe le syndicat, c'est-à-dire un groupement *social* ne peut pas être une doctrine anarchiste. Son existence même implique l'adhésion de ses membres au concept de « l'homme collectif » de Proudhon; et leur volonté d'organiser professionnellement, c'est-à-dire socialement la production, après avoir détruit la société politique, implique la résolution de « résorber, suivant la formule de Marx, le citoyen abstrait pour faire de l'homme individuel un être social ». Mais justement, le syndicat n'est-il pas, pour beaucoup, bien plutôt une juxtaposition d'égoïsmes qu'un groupement « social » ? La préoccupation « sociale », l'intention « sociale » inspirèrent-elles vraiment les militants du syndicalisme révolutionnaire ? Seuls, les faits peuvent nous renseigner sur ce point et il faut bien reconnaître alors que les syndicalistes se comportent trop fréquemment comme de simples anarchistes, et que pratiquement leur syndicalisme diffère étrangement de celui que professe M. Berth.

(11) Berth, op. cit., p. 40 et 41.

Celui-ci nous convie, par exemple, afin de nous convaincre, à comparer les théories du syndicalisme révolutionnaire sur la famille avec celles des anarchistes, et il s'élève contre ces hommes qui auraient voulu « inoculer au prolétariat naissant la corruption de la bourgeoisie finissante. » M. Berth est contre l'union libre, mais que de militants révolutionnaires sont pour ? Et les théories néo-malthusiennes qui sont presque devenues un article du programme officiel (12) du syndicalisme révolutionnaire, ne sont-elles pas, à tout bien prendre, une négation anarchiste de l'idée sociale, du devoir social ?

Nous verrons aussi que si, comme l'affirme M. Berth, l'antimilitarisme des chefs de la C. G. T. diffère du pacifisme bourgeois, il diffère également quelque peu de l'admiration de M. Berth, pour l'héroïsme guerrier; de même que le « respect » que leur attribue généreusement celui-ci pour les « forces productives » ne

(12) Nous sommes fondés à affirmer que le néo-malthusianisme fait en quelque sorte partie intégrante des doctrines du syndicalisme révolutionnaire puisque les journaux, les brochures et les orateurs de la C. G. T. le propagent à travers tout le pays. Toutes les publications syndicalistes recommandent à leurs lecteurs de s'abonner à *Génération consciente*, organe d'une ligue pour la limitation préventive du nombre des naissances ». Citons au hasard : le *Bulletin de la Chambre typographique parisienne* (Janvier 1908), l'*Ouvrier métallurgiste* (1er avril 1908), l'*Eveil des Ouvriers en instruments de précision* (Juin 1908), l'*Ouvrier imprimeur* (mai 1908). Des brochures sont distribuées à profusion dans les Bourses du Travail.

Dans l'une, intitulée *La Grève des Ventres*, on lit : « Que les travailleurs adoptent seulement le malthusisme dans la mesure où la classe nantie le pratique — voilà bien l'inoculation du vice bourgeois, M. Berth ! — et on va se trouver avant vingt ans devant une véritable pénurie du travail salarié. Le suicide calculé progressif du peuple, c'est le bouleversement général de la société. »

Des conférences ont lieu dans les Bourses du Travail, à Fougères par exemple après le lock-out des cordonniers, les journaux locaux en donnent de copieux comptes rendus. Le dernier Congrès fédératif des Cuirs et Peaux avait mis la question de la propagande néo-malthusienne à son ordre du jour. Des tracts vendus à des prix dérisoires donnent d'ailleurs aux intéressés tous les renseignements pratiques désirables.

s'accorde pas très bien avec certaines de leurs méthodes d'action directe.

Enfin les discours de propagande des syndicalistes révolutionnaires ne sont le plus souvent qu'un appel à l'égoïsme; ils présentent eux-mêmes leur mouvement comme uniquement fondé sur l'intérêt individuel et le syndicat n'est à les en croire qu'une coalition d'appétits. Il semble vraiment qu'en les propageant dans les masses populaires — que leurs misères et leurs souffrances ne portent déjà que trop à rejeter toute aspiration idéale et à ne rechercher que la satisfaction de leurs besoins immédiats — les chefs de la C. G. T. se sont ingéniés à rendre leurs théories le plus terre à terre possible. Ils bannissent de leurs revendications tout souci de la justice ou de l'équité et ce n'est pas au nom de ces principes qu'ils déclarent habituellement poursuivre l'émancipation du prolétariat, c'est dans son *intérêt* et sous la *menace de ses coups*.

Si donc, les syndicalistes révolutionnaires de la C. G. T. ne sont pas des anarchistes — et nous le reconnaissons volontiers — ils n'en ont pas moins avec ces derniers plus d'un point de contact, et c'est tout ce que nous voulions dire.

En réalité, les syndicalistes révolutionnaires ne sont ni des socialistes marxistes ni des anarchistes; ce sont... des syndicalistes révolutionnaires ! Nous sommes en présence d'un mouvement dont l'action s'inspire de doctrines mal définies dont l'ensemble forme un chaos sans ordre, bien difficile à cataloguer. Ce serait une folie de le vouloir assimiler à quelque œuvre systématique de philosophe ou de sociologue. Tout au plus peut-on le comparer à de semblables systèmes dans le but de définir leur orientation.

* * *

La conception matérialiste, qui veut réduire toute l'action syndicale à une lutte de classes, qui conduit

— nous l'avons vu — les meneurs du syndicalisme révolutionnaire à la haine de l'Etat — cet Etat fût-il le plus démocratique — devait fatalement les amener à la négation de l'idée de « Patrie », car la Patrie n'est qu'un aspect de l'Etat. L'antimilitarisme et l'antipatriotisme ont même pris une telle place dans les préoccupations de la C. G. T. qu'il convient de s'y arrêter quelque peu. Nous aurons d'ailleurs ce faisant l'occasion d'observer la tactique dont usent habituellement les révolutionnaires pour faire accepter les idées les plus subversives.

« Que des bourgeois, que des capitalistes s'attendrissent et s'émeuvent en songeant à la Patrie, rien de mieux : c'est à leurs intérêts qu'ils pensent; mais pourquoi des prolétaires se feraient-ils tuer pour cette idole ? Qu'ont-ils donc à défendre. Les pâtrons ne sont-ils pas les mêmes dans tous les pays et les travailleurs de toutes les nations ne sont-ils pas également exploités ? » Ainsi raisonnaient les meneurs révolutionnaires, mais ils se rendaient compte qu'il serait difficile de faire accepter d'emblée ces idées par la masse restée profondément patriote.

Comme il leur fallait, afin de ne pas compromettre leur puissance, garder un semblant de respect pour la « neutralité syndicale » que les réformistes devaient invoquer contre eux, ils imaginèrent de borner d'abord leur propagande à l'antimilitarisme. En exploitant chez les ouvriers les rancœurs qu'ils pouvaient avoir gardées de leur passage à la caserne et la colère que leur causait l'intervention de l'armée dans les grèves, on devait facilement les mener par l'antimilitarisme jusqu'à l'antipatriotisme.

Les Bourses du Travail dirigèrent la campagne avec ardeur; c'est leur X[e] Congrès — Alger, 1902 — qui résolut de faire éditer pour la propagande le « Nouveau Manuel du soldat » (13).

(13) Le nouveau *Manuel du Soldat* s'efforce de dépeindre la caserne comme une école de servitude, de vice et de

Depuis cette époque, nous retrouvons les mêmes préoccupations dans les journaux corporatifs, dans les brochures de propagande, dans les conférences des délégués syndicaux. Chaque année la *Voix du Peuple*, organe de la Confédération générale du Travail, publie des numéros spéciaux illustrés, entièrement consacrés

lâcheté et l'armée comme le défenseur du capitalisme contre la classe ouvrière. Citons ces deux passages :

« Les années de service sont, pour chaque citoyen un « apprentissage de brutalité et de bassesse.

« La lâcheté morale, l'habitude de se soumettre et de « trembler, voilà donc ce qu'on rapporte des casernes.

« C'est en sortant du régiment que des hommes sont capa- « bles de faire des traîtres à la classe ouvrière en devenant « des *policiers* ou des *jaunes*. »

Voilà qui diffère un peu des appréciations de M. Berth qui ne connaît que deux *noblesses* : celle de l'*épée* et celle du travail.

Citons encore :

« Mais l'armée a un autre rôle, c'est celui d'être une gen- « darmerie nationale.

« Ce sont des soldats qui sont envoyés dans les grèves « fusil chargé, baïonnette au canon. Ce sont eux qui sillon- « nent les rues de galopades et de charges, quand, chassés « du travail par la rapacité patronale, les travailleurs pen- « sent avec raison que leur place est dans la rue.

« Et ce n'est pas seulement avec ses fusils que l'armée « vient en aide au capital. Les soldats remplacent encore « les ouvriers dans les grèves. L'armée de la nation, l'armée « composée des fils du peuple est contre le peuple au service « du patron. L'armée prête sa force meurtrière au patron « et elle remplace parfois l'ouvrier en grève.

« Hypocritement, les gouvernants disent que l'armée « assure la liberté du travail. C'est faux. Elle assure le « triomphe de l'exploiteur contre l'exploité.

« En attendant de servir à la guerre étrangère, le soldat, « en effet, sert encore et sert surtout à la guerre sociale. « Gouvernants et possédants ne reculent jamais devant « l'emploi de la force quand ils craignent pour leur pouvoir « ou pour leur argent. Notre Histoire, comme celle de tous « les pays d'ailleurs, est toute sanglante des preuves de « cette vérité. Dès que les enfants du peuple réclament un « peu plus de liberté et un peu plus de bien-être, c'est à « coups de fusil qu'on leur répond. Sans parler des grandes « hécatombes — comme celles de 1830, 1848 et 1871 — où « les prolétaires roulent par milliers sous les balles des « *défenseurs de l'ordre*, il ne se passe pas d'année sans « qu'il y ait, ici ou là, quelque massacre d'ouvriers.

« Chaque fois que des travailleurs tentent d'obtenir, par « la grève, quelques maigres avantages, une petite amé- « lioration à leur sort, c'est à la troupe qu'ils ont affaire. A « chaque pas, le gréviste se heurte au soldat. »

à la propagande antimilitariste, à l'occasion du conseil de revision, du départ de la classe et du 1er Mai. Dans celui de septembre 1908, il est recommandé de tirer sur les officiers : « Soldats, ne tirez pas ! Vous n'êtes pas à la caserne pour assassiner les ouvriers ! Et, si quelque commandement de tuerie parvient à vos oreilles, soyez des justiciers et non des assassins. Visez sans pitié celui qui ordonnera le meurtre, quel que soit le nombre de ses galons ! Ainsi vous resterez des hommes et vous ferez votre devoir. »

Depuis lors, semblables recommandations sont devenues traditionnelles.

On jugera de l'importance prise par la propagande antimilitariste dans l'esprit de certains syndicalistes et dans l'action générale des Bourses du Travail par ce seul fait que « l'Union des Syndicats de la Seine » dépensait 1.100 francs en un an pour cette propagande, alors que dans le même laps de temps, elle consacrait 70 francs à la propagande syndicaliste (14).

Cette propagande antimilitariste, après avoir fait l'objet de longues discussions dans plusieurs congrès confédéraux aboutit à l'ordre du jour suivant proposé par M. Yvetot au Congrès d'Amiens et voté par 488 voix contre 310 avec 49 bulletins blancs et 23 bulletins nuls :

« Le XVe Congrès de la C. G. T. tenant compte de « la majorité significative qui s'est affirmée sur l'adop- « tion des rapports du Comité confédéral de la Section « des Fédérations, de la Section des Bourses et de la « *Voix du Peuple* comprend que les ouvriers organisés « de France ont suffisamment démontré leur appro- « bation de la propagande antimilitariste et antipa- « triotique;

« Cependant, le Congrès affirme que la propagande

(14) Le *Radical*, n° du 8 Août 1908. Ces chiffres sont extraits de l'arrêté du préfet de la Seine, excluant l'Union des Syndicats de la Seine de la Bourse du Travail de Paris.

« antimilitariste et antipatriotique doit devenir tou-
« jours plus intense et toujours plus audacieuse;

« Dans chaque grève, l'armée est pour le patronat;
« dans chaque conflit européen, dans chaque guerre
« entre nations ou coloniales, la classe ouvrière est
« dupe et sacrifiée au profit de la classe patronale,
« parasitaire et bourgeoise;

« C'est pourquoi le XV^e^ Congrès approuve et préco-
« nise toute action de propagande antimilitariste et
« antipatriotique qui peut seule compromettre la
« situation des arrivés et arrivistes de toutes classes
« et de toutes écoles politiques. »

Déjà l'on prononce le mot *antipatriotisme*. Deux ans plus tard au Congrès de Marseille, on sera plus audacieux encore : les meneurs révolutionnaires qui savent alors qu'ils ont partie gagnée, n'ont plus besoin de masquer leurs batteries (15).

Dès l'ouverture de la discussion, M. Ebers, des menuisiers de la Seine, pose la question catégoriquement : « Il ne s'agit plus seulement d'antimilitarisme, déclare-t-il hautement, il y a une autre question qui doit nous préoccuper, c'est de savoir « si, continuant notre propagande, nous aurons le droit, bien que la presse, nos gouvernants, tous nos ennemis de classe nous le démentent, de continuer non seulement la propagande antimilitariste platonique et sentimentale, mais de dire à nos camarades de travail, à ceux qui souffrent et qui sont les victimes de la société capitaliste actuelle qu'ils n'ont pas de patrie... Nous sommes contre la Patrie et nous voterons la motion la plus catégorique. »

La motion la plus catégorique, dont M. Ebers voulait était celle des syndicats de la Seine dont M. Thuilieu, à la fin de son discours, donna lecture à la tribune :

(15) Compte rendu du Congrès de Marseille.

Considérant que dans les conflits économiques où la police et la magistrature ne suffisent pas pour briser l'unité d'action ouvrière, les gouvernants, serviteurs du patronat, emploient l'armée pour une besogne uniquement répressive;

Que cette intervention est de nature à envenimer les conflits et qu'en toutes circonstances elle est préjudiciable aux intérêts de la classe ouvrière;

Considérant que l'exercice du droit de grève ne sera qu'une duperie tant que les soldats ne se seront pas refusés à se substituer à la main-d'œuvre civile et au massacre des ouvriers sur les champs de grève,

Le Congrès décide :

D'intensifier la propagande antimilitariste et engage les syndicats à éclairer les jeunes gens sur le devoir qu'ils auront à remplir si le pouvoir les désigne pour annihiler l'effort de leurs camarades de lutte;

Considérant que le rôle de l'armée dans les grèves est à peu près l'unique raison de son existence; que le patriotisme, motif indiqué, est un grossier mensonge qu'il importe de dévoiler;

Que la Patrie ne saurait exister là où il y a exploitation et asservissement, et que le seul moyen de maintenir la paix indispensable au développement normal et régulier de l'organisation ouvrière est de détacher le prolétariat de l'idée de Patrie,

Le Congrès déclare :

Qu'à la propagande antimilitariste doit s'ajouter la propagande antipatriotique, nécessaire pour l'éducation intégrale des syndiqués;

Envisageant l'éventualité d'une déclaration de guerre, le Congrès émet le vœu que les organisations ouvrières soient préparées pour y répondre par la grève générale, complétée avec l'aide des réservistes mobilisés et des soldats de l'active par l'insurrection militaire;

Invite les syndicats à faire la propagande en ce sens et manifeste le désir que cette question soit discutée en Congrès International.

Cette motion fut défendue au Congrès avec une énergie violente et âpre par plusieurs orateurs révolutionnaires, en particulier, M. Boudoux, des Syndicats de Meurthe-et-Moselle, qui ne craignit pas de s'écrier : « Mais notre patrie, c'est notre ventre, c'est nos besoins, nos intérêts, notre bonheur ! », et M. Grandjouan qui

définissait la Patrie « le syndicat des exploiteurs » et venait traduire dans une motion plus courte et plus concise la pensée de l'Union des Syndicats de la Seine.

En vain, MM. Keufer, du Livre, Renard, des Textiles, et Guérard, du Syndicat National des Chemins de fer, essayèrent-ils de montrer au Congrès, en se plaçant sur le terrain du droit syndical, que « si la C. G. T. groupe en dehors de toute école politique — c'est l'article premier de ses statuts qui le déclare — tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat; elle doit s'interdire de se poser même la question de l'antipatriotisme qui est à proprement parler une question philosophique relevant par conséquent des écoles et des partis. On sait avec quel mépris M. Janvion s'éleva contre la neutralité syndicale !

Toutefois, la motion de la Seine ne devait même pas être mise aux voix; l'on dut se résigner à accepter la motion transactionnelle des agricoles du Midi :

« Considérant que l'armée tend de plus en plus à « remplacer à l'usine, aux champs, à l'atelier, le « travailleur en grève, quand elle n'a pour rôle de « le fusiller comme à Narbonne, Raon-l'Etape et « Villeneuve-Saint-Georges;

« Considérant que l'exercice du droit de grève ne « sera qu'une duperie tant que les soldats accepteront « de se substituer à la main-d'œuvre civile et consen- « tiront à massacrer les travailleurs;

« Le Congrès, se tenant sur le terrain purement « économique, préconise l'instruction des jeunes pour « que du jour où ils auront revêtu la livrée militaire, « ils soient bien convaincus qu'ils n'en restent pas « moins membres de la famille ouvrière et que, dans « les conflits entre le Capital et le Travail, ils ont pour « devoir de ne pas faire usage de leurs armes contre « leurs frères, les travailleurs;

« Considérant que les frontières géographiques sont

« modifiables au gré des possédants, les travailleurs « ne reconnaissent que les frontières économiques, « séparant les deux classes ennemies : la classe ou- « vrière et la classe capitaliste;

« Le Congrès rappelle la formule de l'*Internationale :*

« Les Travailleurs n'ont pas de Patrie ! qu'en con- « séquence toute guerre n'est qu'un attentat contre la « classe ouvrière, qu'elle est un moyen sanglant et « terrible de diversion à ses revendications.

« Le Congrès déclare qu'il faut, au point de vue « international, faire l'instruction des travailleurs, « afin qu'en cas de guerre entre puissances, les tra- « vailleurs répondent à la déclaration de guerre par « une déclaration de grève générale révolutionnaire. »

Cette motion fut votée par 670 voix contre 406, avec 40 bulletins blancs et 31 bulletins nuls sur 1.147 votants.

Bien que transactionnelle, la motion de Marseille réalisait pleinement le rêve des révolutionnaires et consacrait le succès de leur propagande. Elle déclarait en effet « que les travailleurs n'ont pas de patrie » et, en proclamant qu'à la déclaration de guerre, les prolétaires répondront par une déclaration de grève générale, elle opposait *la lutte de classes* à la défense de la patrie et du même coup elle faisait entrer l'antipatriotisme dans les doctrines officielles de la Confédération générale du Travail.

CHAPITRE II

Les Méthodes révolutionnaires

La lutte de classes préconisée par les révolutionnaires a ses méthodes propres ; c'est une guerre qui suppose une stratégie et une tactique particulières. Méthodes et tactique sont désignées sous le nom général d'*action directe*. Et ce nom traduit bien la pensée des syndicalistes révolutionnaires ; il leur pourrait à lui seul servir de programme. Il signifie l'action du prolétariat intervenant directement, c'est-à-dire par ses propres moyens, sur le terrain de la production qui est le sien, et sans aucun intermédiaire gouvernemental ou bourgeois.

Théoriquement donc, *action directe* ne signifie pas forcément emploi de la violence ; pratiquement toutefois les deux mots sont souvent équivalents : L'*intensité* de l'action directe, explique M. Pouget, est affaire de circonstances et de résistances à vaincre (1) ».

Ces méthodes sont d'ailleurs des plus variées et elles ne sauraient être énumérées de façon limitative leurs manifestations ne connaissant d'autres termes que l'ingéniosité et la fantaisie de ceux qui les préconisent.

Aussi bien importe-t-il de remarquer que ces procédés sont beaucoup moins l'œuvre des organisations

(1) Pouget, op. cit., p. 36.

syndicales elles-mêmes que d'une minorité de meneurs. C'est ce qu'explique M. Pouget, quand il écrit que « les méthodes d'action de l'organisation confédérale ne s'inspirent pas de l'idée démocratique vulgaire (2) ; elles ne sont pas l'expression du consentement d'une majorité dégagée par le procédé du suffrage universel... La minorité, continue le même auteur, n'est pas disposée à abdiquer ses revendications et aspirations devant l'inertie d'une masse que l'esprit de révolte n'a pas animée et vivifiée encore. ».

Ce mépris des révolutionnaires pour la façon de voir et de vouloir de la masse ne doit pas nous étonner plus que leur volonté de voir reconnaître aux minorités une pleine liberté d'action. Cette attitude est en tous points conforme à leur mentalité « anarchiste », incapable de se plier à aucune discipline.

Les méthodes d'action directe varient avec les circonstances.

Quand elle vise plus spécialement l'Etat, soit qu'il s'agisse d'affirmer l'hostilité du syndicalisme contre l'ordre social tout entier, soit qu'il faille intimider le pouvoir ou lui arracher une réforme, l'action directe se traduit en manifestations dans la rue, en meetings et en protestations de tous genres (3). Cette méthode de « pression *extérieure* » s'oppose, on le voit, radicalement à la tactique des partis socialistes, de *pénétration* et de conquête des pouvoirs publics. Ces démonstrations ne produisent pas toujours les résultats qu'en attendent les syndicalistes, mais ceux-ci n'en sont pas moins persuadés qu'ils terrorisent par là le gouvernement et l'opinion ; et c'est, en tous cas, la seule façon

(2) Pouget, op. cit., p. 34 et 35.

(3) Les démonstrations de cette nature furent, en ces dernières années aussi nombreuses que variées. La campagne pour la suppression des bureaux de placement en 1903 et celle pour le repos hebdomadaire en 1906 en sont des exemples caractéristiques. Les mêmes procédés sont employés pour protester contre les arrestations des militants ou les révocations de fonctionnaires syndicalistes ou encore la répression des troubles survenus dans les grèves.

dont ils entendent intervenir près des pouvoirs publics.

Dirigée contre le patronat, l'action directe devient la grève, le sabotage, le boycottage, etc.

On sait ce qu'est la grève et on sait aussi combien les révolutionnaires abusent de ce moyen de lutte, multiplient et prolongent indéfiniment les conflits entre patrons et ouvriers.

Le sabotage a pour formule première : « à mauvaise paye, mauvais travail » ; le saboteur travaille mal, perd son temps, emploie mal ses matériaux, les gaspille, fait des malfaçons, rebute le client ou l'avantage au détriment du patron ; enfin le sabotage peut s'appliquer aux instruments qu'il s'agit alors de détériorer. M. Delesalle expliqua jadis comment deux sous d'émeri peuvent mettre une locomotive hors d'usage. Les coiffeurs parisiens, lors de la campagne pour le repos hebdomadaire, sabotaient en badigeonnant les devantures des patrons.

Quant au boycottage, il consiste dans la mise en demeure adressée aux ouvriers de ne pas travailler chez un patron qui refuse de se soumettre aux conditions du Syndicat. C'est encore l'invitation à ne pas se fournir chez un commerçant, ce procédé s'emploie particulièrement contre les débitants qui sont ainsi mis en quarantaine. Le boycottage n'est d'ailleurs dans ce cas qu'un procédé brutal pour arriver aux mêmes fins que l'emploi du *Label* (4).

L'action directe s'exerce aussi parfois contre les travailleurs eux-mêmes et particulièrement, en temps de grève, contre ceux qui se refusent à quitter l'atelier ou le chantier, et les organes corporatifs ont des mots significatifs pour parler des violences exercées sur ces ouvriers qu'on menace, par exemple, de « la machine à

(4) Le label est une des armes préférées des réformistes. — C'est une marque (label apposée sur la marchandise par le syndicat et qui certifie au client, en la lui recommandant, la bonne qualité de la marchandise. La Fédération du Livre s'est fait de son label un puissant moyen de propagande et de recrutement.

bosseler » (coups de poing), ou de « la chaussette à clous » (coups de pied).

Ces violences sont peut-être les plus fréquentes.

* * *

Tous les procédés d'action directe que nous venons d'énumérer ont trait aux conflits quotidiens du travail ; ils sont les armes dont on se sert dans ces escarmouches. Mais les syndicalistes révolutionnaires ont un but plus haut que l'obtention d'améliorations partielles du sort de leur classe, ils entendent détruire l'ordre social actuel et y substituer le régime de leurs rêves. Ce sera l'œuvre de la révolution, *dont la forme, la grève générale*, est l'expression la plus parfaite de l'action directe.

La grève générale est l'appel exclusif aux propres forces de la classe ouvrière pour le renversement de l'ordre bourgeois et la prise des moyens de production.

Cette conception de la grève générale révolutionnaire implique une confiance absolue, un « acte de foi » comme dit M. Lagardelle (5), du prolétariat révolutionnaire en sa propre organisation pour obtenir son affranchissement, elle est par conséquent l'affirmation la plus catégorique de ce principe cher aux syndicalistes, que l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il convient donc de distinguer tout de suite la conception *syndicaliste* de la grève générale et la conception *politique* qu'en ont certains socialistes.

Ceux-ci pouvaient bien à la rigueur admettre que l'action directe a quelque efficacité dans la limite du réformisme, mais ils ne pouvaient concéder, sans par là même proclamer la complète inutilité de leur action et de leurs groupements, que la révolution ne résultera

(5) Lagardelle, *La Grève générale et le Socialisme* (enquête internationale).

pas de la conquête des pouvoirs publics. Dès lors bien qu'un grand nombre de Congrès socialistes aient voté des motions pouvant être interprétées comme une approbation de la doctrine syndicaliste de la grève générale (6) — les partis socialistes n'admettent la grève générale qu'en lui opposant la révolution politique et seulement pour appuyer l'action parlementaire et pour suppléer dans certains cas à l'insuffisante efficacité de celle-ci.

On parle aussi parfois de grève générale réformiste; mais ce n'est en réalité qu'un vain mot. La grève générale réformiste n'est qu'une grève *généralisée* ; elle diffère d'une grève ordinaire par son ampleur, mais non par sa portée. Son but est l'obtention d'une réforme de l'ordre actuel et non son renversement. Par là elle ressemble beaucoup à la grève générale politique.

La grève générale révolutionnaire, au contraire, implique l'idée d'une régénération totale et absolue, résultant d'un bouleversement complet et radical de l'organisation actuelle. Elle s'oppose à la grève générale réformiste comme l'idée de la révolution violente à l'idée d'évolution et c'est par là qu'elle rappelle la conception « catastrophique » des socialistes.

Elle symbolise à la fois, dit M. H. Lagardelle, « la lutte irréductible qui met aux prises le prolétariat et la société capitaliste et la solution de continuité qui séparera le monde nouveau du monde ancien », et M. Pouget exprime la même idée dans des termes analogues : « La grève générale est la cassure matérielle entre le prolétariat et la bourgeoisie, qu'a précédée la cassure morale et idéologique par l'affirmation de l'autonomie de la classe ouvrière. Celle-ci, après avoir proclamé qu'elle porte en elle tous les éléments réels de vie sociale, ayant acquis la vigueur et la conscience nécessaires pour imposer ses volontés, passera à l'acte se refusant à produire pour la classe bourgeoise et cette

(6) En vérité les Congrès socialistes n'ont admis la grève générale que pour des raisons de tactique faciles à deviner.

révolte décisive sera la grève générale. » C'est donc à bon droit qu'on peut considérer le concept de la grève générale comme résumant et condensant les méthodes du syndicalisme révolutionnaire.

L'idée de la grève générale est « d'origine vulgaire », c'est une conception proprement prolétarienne, née de la lutte même des organisations syndicales contre le patronat et résultant, comme une conséquence logique, de l'emploi de la grève comme arme dans les conflits ordinaires avec le patronat. Dès mars 1869, l'*Internationale* déclarait que « lorsque les grèves s'étendent, se communiquent de proche en proche, c'est qu'elles sont bien près de devenir une grève générale ; et une grève générale avec les idées d'affranchissement qui règnent aujourd'hui ne peut qu'aboutir à un grand cataclysme qui ferait faire peau neuve à la société ». En 1873, le Congrès de l'Internationale discutait de la grève générale en comité secret. En 1886, les anarchistes américains créent une agitation en vue d'organiser la grève générale et nous savons qu'en 1888 cette question fait l'objet de vives discussions au Congrès de Londres. A partir de ce moment, la grève générale va figurer à l'ordre du jour de presque tous les Congrès corporatifs. Nous avons dit qu'au Congrès, désormais historique, de Nantes, elle provoqua une retentissante controverse entre M. Briand et M. Lavigne, qui entraîna la rupture entre syndicalistes et guesdistes.

Sur un rapport de ce Congrès une commission spéciale de neuf membres fut nommée, qui s'intitula d'abord, « commission d'organisation de la grève générale », et qui depuis lors s'appelle plus modestement, « comité de propagande de la grève générale ». Ce comité sert de trait d'union à des sous-comités locaux qu'il crée partout où il le peut. Il comprend un certain nombre de délégués au Comité confédéral et sa propagande se traduit par l'organisation de réunions, la publication de manifestes, d'appels, de tracts, etc.

La grève générale a obtenu dans les divers Congrès

corporatifs des majorités de plus en plus fortes. Entre temps, sa conception s'est d'ailleurs précisée : la théorie des bras croisés est depuis longtemps abandonnée et de même on ne calcule plus dans les Congrès combien il faudrait avoir en caisse de millions, afin de secourir pendant la « durée probable » de la grève, les six millions d'ouvriers français et leurs familles, et la grève générale est devenue la forme moderne de la conception révolutionnaire. « La grève générale, écrit M. V. Griffuelhes (7), dans son expression dernière, n'est pas pour les milieux ouvriers le simple arrêt des bras, elle est la prise de possession de richesses sociales mises en valeur par les corporations en l'espèce les Syndicats, au profit de tous. Cette grève générale ou révolution sera violente ou pacifique selon les résistances à vaincre. Elle sera la totalisation des efforts des producteurs sous l'impulsion des groupements ouvriers. »

Il est d'ailleurs facile de se rendre compte des motifs qui ont fait préférer aux intéressés cette conception particulière de la révolution à la vieille émeute de nos ancêtres.

C'est d'abord que l'émeute ne leur semble plus une tactique appropriée aux circonstances actuelles ; nos avenues et nos boulevards « déconseillent la barricade » et le Comité de la grève générale fait observer que « dans nos villes modernes, les rues au cordeau, les égoûts dans lesquels peut circuler la force armée, rendent la répression on ne peut plus facile au gouvernement. La guerre des rues, le fusil au poing sont donc d'un autre âge ! (8) » D'autre part, il n'est pas bien certain que les ouvriers se laisseraient si facilement entraîner à l'émeute et qu'il suffirait d'un mot d'ordre pour les faire descendre dans la rue; aussi les meneurs du syndicalisme, fidèles en cela à leur théorie des minorités conscientes, préfèrent-ils préluder à l'émeute —

(7) LAGARDELLE, op. cit. Réponse de M. Griffuelhes.
(8) Grève générale réformiste et grève générale révolutionnaire. — Le Comité de la grève générale.

que la plupart, en effet, jugent inévitable — par la grève générale. « Il est plus facile, avoue M. Briat au Congrès de Paris (9) d'entraîner les indifférents dans le mouvement de la grève générale que de leur dire : vous allez prendre un fusil et descendre dans la rue ».

L'emploi de « ruses » semblables pour entraîner malgré lui le prolétariat à la révolution est une déloyauté contre laquelle M. Jaurès a pu protester autrefois avec une juste indignation (10), mais les syndicalistes révolutionnaires n'y regardent pas de si près et le souci de la loyauté n'est pas pour les embarrasser longtemps.

La grève générale a aux yeux des meneurs cet avantage d'être une révolution qui commence dans la légalité et qui de plus commence comme toutes les autres grèves, de telle sorte que l'éventualité n'en paraît pas très redoutable aux travailleurs.

La grève générale qui est un moyen d'action tiré des conditions mêmes du groupement, et qui est née en quelque sorte de la technique professionnelle même est aussi l'aboutissant logique des efforts du syndicalisme révolutionnaire, et si on observe que les chefs du mouvement tendent de plus en plus à faire des grèves partielles, des répétitions du drame, où doit s'écrouler l'ordre capitaliste, on comprend que la vision en soit devenue familière aux troupes des syndicalistes. Ils se la représentent eux-mêmes à l'aide des souvenirs de luttes déjà soutenues et, si pénibles que soient ces visions de misère, elles n'ont rien qui les puisse beaucoup effrayer : c'est du « déjà-vu ».

On pourrait raisonnablement penser qu'un mouvement, qui doit être dans l'esprit de ses chefs, « l'acte souverain d'une classe ouvrière arrivée à sa pleine maturité et renversant l'ensemble des institutions et de l'idéologie bourgeoises pour lui substituer les institutions et

(9) Léon de Seilhac, op. cit.
(10) Lagardelle, op. cit. Réponse de M. Jaurès, p. 103.

les notions nouvelles qu'elle porte en elle (11) », mérite une préparation sérieuse, et avant de faire confiance à ces révolutionnaires on est pour le moins en droit de leur réclamer quelques preuves de cette « pleine maturité », de cette aptitude et de cette capacité à remplacer le patronat et l'Etat qu'ils veulent jeter bas. Et ce n'est vraiment pas une curiosité exagérée de demander si la C. G. T. porte bien en elle ces « institutions et ces notions nouvelles » qu'il faudra substituer aux institutions et à l'idéologie bourgeoises.

Il semble bien hélas ! que les chefs du syndicalisme se soucient fort peu de cet aspect du problème. Ils préparent des démolisseurs, et j'entends bien que pour cette besogne il n'est pas besoin d'une éducation morale bien haute, mais s'il est admis qu'on ne supprime vraiment que ce qu'on remplace, il faudra songer à construire.

Je sais que rien n'est aussi contraire à l'esprit scientifique qu'un plan de société future et que seuls, ceux qui ont peur de marcher vers l'avenir ou ceux à qui les promesses ne coûtent rien, peuvent ainsi avant de partir demander comme une photographie de la route à parcourir.

« Si vous voulez la grève générale, disait un délégué au Congrès de Paris (1900), il faut que vous ayez réfléchi à l'au-delà de votre action immédiate et actuelle, que vous ayez convenu quel sera le rôle de votre corporation dans la société au jour de la victoire ? Il faut que par exemple les ouvriers boulangers sachent dans leur région respective les besoins de la consommation, les moyens de production, etc... »

Nous n'en demandons pas tant, mais nous trouvons ce souci du lendemain préférable à l'optimisme utopique dont font le plus souvent preuve les propagandistes à qui la grève générale apparaît comme un mécanisme devant automatiquement réorganiser la société et supprimant toute préparation de la révolution. Le Co-

(11) Lagardelle, op. cit., p. 419.

mité de la grève générale nous fait un tableau, paisible comme une bucolique, de ce lendemain de révolution (12) : « C'est aux groupements corporatifs, aux syndicats qu'incombera la besogne de prise de possession des usines et ateliers ; c'est eux qui, dans chaque industrie, en se mettant en rapport avec leur Fédération, régleront l'intensité de la production. Dans les Bourses du Travail devenues les ganglions nerveux de la nouvelle organisation sociale, afflueront les demandes de produits qui seront ensuite transmises aux groupements intéressés. Quant à la circulation, elle sera assurée par la Fédération des transports. De suite, par le seul fait que les producteurs émancipés n'auront plus la corvée d'entretenir les privilégiés, leurs parasites, et tous les employés qui surchargeaient la vieille société, se constatera un allégrement considérable, dont la première manifestation sera une diminution des heures de travail et aussi une plus grande quantité de produits à consommer...

.... Il n'y a pas jusqu'aux petits boutiquiers, aux employés déclassés que la transformation aura rejetés dans la production réelle qui n'aient tendance à se réjouir du mouvement : leurs facultés de consommation loin d'être réduites se trouveront augmentées, leurs appréhensions des mauvaises affaires, leur souci du lendemain ayant disparu, ils auraient vraiment mauvaise grâce à bouder la révolution.

Quant aux campagnes, elles seraient gagnées. La méfiance, qu'ont les paysans pour les villes, disparaîtrait sous le charme de l'afflux des produits manufacturés, dont les approvisionneraient largement les centres industriels, ne leur demandant en échange qu'une partie des produits de la terre dont ils auraient en surabondance... »

Après cela il ne reste plus qu'à tirer l'échelle.

(12) Grève générale réformiste et grève générale révolutionnaire.

M. Sorel a consacré de longues pages à exposer et à commenter les mérites variés de la théorie syndicaliste de la grève générale.

M. Sorel, qui est, nous l'avons dit, un marxiste de la « nouvelle école », a inséré dans le corps des doctrines marxistes une conception de l'effort humain et de sa puissance sur l'orientation de l'histoire qui devrait, à ses yeux comme aux nôtres, ruiner par sa base même le fameux matérialisme économique de Marx et qui le conduit en tous cas à des conclusions inattendues des marxistes.

A la suite de M. Bergson, M. Sorel et ses disciples professent, en effet, que le rôle actif dans l'évolution des sociétés humaines appartient à l'homme ; les lois économiques ne déterminent pas cette évolution elle-même, mais seulement les conditions dans lesquelles doit s'exercer l'activité de l'homme pour avoir une influence sur la marche des choses. Dès lors, c'est de la volonté du prolétariat, de son énergie, de ses efforts que dépend surtout son émancipation ; si l'évolution travaille avec lui — c'est à cette proposition que se réduit pour la nouvelle école le matérialisme historique — il faut du moins qu'il sache qu'elle ne fera rien sans lui.

De ce marxisme mitigé d'idées bergsoniennes, M. Sorel conserve deux préoccupations essentielles :

D'abord, écarter tout ce qui pourrait entraver l'essor et le plein développement du capitalisme, puisque ce plein développement peut seul rendre la révolution économiquement possible — et ceci est du marxisme — ; d'autre part, trouver le moyen de tendre à son maximum la volonté révolutionnaire du prolétariat et de surexciter au plus haut point son énergie — et c'est M. Bergson qui inspire ce désir.

Or le concept de grève générale semble précisément aux adeptes de la nouvelle école répondre à ces deux préoccupations.

Plus que toute autre doctrine du syndicalisme, la théorie de la grève générale implique, en effet, une idée

de lutte et de violence qui est éminemment apte à dissiper tous les rêves de paix sociale que pourraient faire certains « bons patrons » et à secouer la paresse dans laquelle ces rêves menaceraient de les endormir. L'affirmation violente d'une lutte sans merci sera le coup de fouet qui stimulera leur zèle et, en les débarrassant du souci d'adoucir pour les travailleurs les effets douloureux des lois économiques, leur permettra d'accomplir toute leur tâche qui est de créer des forces productives et de doter l'humanité d'une organisation et d'un outillage économique supérieur, afin de rendre la révolution possible.

De la sorte, la doctrine de la grève générale vient à point pour combler une lacune de l'œuvre de Marx qui, s'il a minutieusement décrit l'ordre capitaliste n'a fait qu'entrevoir vaguement le rôle de l'organisation du prolétariat ; elle offre en tous cas le moyen efficace d'assurer l'accomplissement des prophéties du Maître.

Mais la grève générale est surtout une *idée motrice*, une *idée-force*, capable, aux dires de M. Sorel, de soulever l'enthousiasme et d'exaspérer les efforts de la classe ouvrière vers sa libération.

Pour mieux traduire toute sa pensée et indiquer l'importance que, de ce fait, la grève générale prend dans son système, M. Sorel lui a donné le nom de *mythe* (13), et il a édifié toute une théorie du rôle des mythes en matière sociale :

> L'expérience, écrit M. Sorel, nous prouve que des *constructions d'un avenir indéterminé dans les temps* peuvent avoir une grande efficacité et n'avoir que peu d'inconvénients lorsqu'elles sont d'une certaine nature : cela a lieu quand il s'agit de mythes dans lesquels se retrouvent les tendances les plus fortes d'un peuple, d'un parti ou d'une classe, tendances qui viennent se présenter à l'esprit avec l'insistance d'instincts dans toutes les circonstances de la vie et qui donnent un aspect de pleine réalité à des espoirs d'action prochaine sur lesquels se fonde la réforme

(13) Sorel, *Réflexions sur la violence*, p. 92.

de la volonté. Nous savons que ces mythes sociaux n'empêchent d'ailleurs nullement l'homme de savoir tirer profit de toutes les observations qu'il fait au cours de sa vie et ne font point obstacle à ce qu'il remplisse ses occupations normales.

La grève générale est un de ces mythes. Il importe peu que la prophétie qu'elle contient se réalise dans l'avenir ; il suffit que la promesse en soit assez puissante, pour donner confiance à tous et orienter dans le présent tous leurs efforts dans un sens convenable.

Or, on ne saurait nier que l'idée de grève générale a puissamment contribué à orienter tous les efforts du prolétariat vers la lutte de classes et que, grâce à elle, les moindres épisodes de la vie syndicale ont pris une signification et acquis une portée révolutionnaires.

L'antagonisme total, irréductible des différentes classes sociales, trouve dans cette conception une expression parfaite. Tous les menus faits quotidiens viennent s'encadrer dans cet ensemble et apparaissent comme autant d'aspects divers de la lutte générale qui met aux prises la société bourgeoise et la classe ouvrière. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier d'un peu de près quelques grèves menées par des syndicalistes révolutionnaires. On a vite l'impression très nette que les motifs du conflit sont plutôt des prétextes, que la solution en importe peu en elle-même et ne les intéresse qu'au point de vue de l'effet moral qu'elle aura sur leurs troupes, que l'accord auquel ils aboutiront ne saurait être un traité de paix, mais seulement une simple trêve, que l'essentiel est d'entraîner les masses et de les aguerrir en vue de la « lutte finale ». Les grèves partielles ne sont plus que des épisodes de la grève générale, et c'est à ce fait qu'elles empruntent leur caractère révolutionnaire.

Il y a dans les théories de M. Sorel des affirmations beaucoup plus contestables ; et nous ne saurions vraiment le suivre quand il nous vante les effets moralisa-

teurs de la violence et en particulier du mythe de la grève générale.

M. Sorel est une sorte de Roosevelt du syndicalisme ; il en aime « la vie intense ». Il a des morales une conception plutôt originale ; il ne les apprécie qu'au point de vue subjectif de l'enthousiasme et de l'énergie que leurs enseignements développent chez leurs adeptes ; et elles ne valent à ses yeux — et pour parler son propre langage — que dans la mesure de ce qu'elles sont capables d'inspirer de « sublime ».

Or la grève générale lui paraît apte au plus haut point à développer dans les rangs du prolétariat, le sentiment et le besoin du sublime. Il la compare, à ce point de vue, aux guerres de la Révolution (14), qui ne sont pas assimilables « à des jeux d'échecs dans lesquels l'homme est comparable à un pion, mais deviennent des accumulations d'exploits, accomplis par des individus qui puisent dans leur propre enthousiasme les motifs de leur conduite. » Ce caractère *désordonné* de la lutte plaît à M. Sorel ; il aime que chacun opère ainsi pour son propre compte et il considère qu'un plan d'ensemble ne pourrait qu'éteindre les enthousiasmes individuels, enlever à la lutte sa « tonalité homérique », et partant sa valeur morale : « La grève générale, tout comme les guerres de la Liberté, est la manifestation la plus éclatante de la *force individualiste dans les masses soulevées.* »

Comparant la tâche qu'assignent au prolétariat M. Guesde et ses amis, avec la lutte que réclament de lui les syndicalistes révolutionnaires, M. Berth écrit que le socialisme de M. Guesde est le « socialisme du moindre effort », et que c'est une émancipation « au rabais » qu'il offre aux travailleurs, alors qu'au contraire le syndicalisme exige le maximum d'efforts (15).

Nous reconnaissons volontiers que chez certains des

(14) Sorel, p. 237 et suivantes.

(15) Berth, op. cit., p. 19.

militants de la C. G. T., et peut-être chez ceux qui sont un peu les disciples des maîtres de la nouvelle école, on trouverait cet enthousiasme révolutionnaire qui surexcite leurs énergies et les rend capables de cet effort inlassable et incessant, mais il faudra bien qu'on reconnaisse aussi que le mythe de la grève générale inspire le plus souvent aux masses et à bon nombre de militants, un sentiment beaucoup moins vif du « sublime. »

Les raisons psychologiques qui font d'un homme un révolutionnaire sont, en effet, des plus variées, et la crainte d'un effort trop prolongé, la défection paresseuse devant une tâche trop lourde, peuvent aussi bien l'inspirer que l'amour de la lutte.

Que de fois, alors que nous les conviions à la lente et pénible besogne de l'éducation morale qui doit être pour le prolétariat l'apprentissage de la liberté, n'avons-nous pas entendu des révolutionnaires nous objecter qu'il faut aux travailleurs des solutions à moins longue échéance et surtout au prix de moins d'efforts ; et nous sentions nettement que ces hommes manquaient de confiance dans leurs troupes et qu'ils se jugeaient eux-mêmes incapables d'un pareil labeur. L'acte violent et brutal du révolutionnaire n'est souvent qu'un geste de dépit et un aveu d'impuissance.

La satisfaction qu'éprouvent les meneurs révolutionnaires de la C. G. T. à l'idée que la grève générale pourra commencer sans qu'on s'en doute, sans qu'on ait par conséquent de résolution à prendre, qu'elle n'effrayera personne à ses débuts à cause de sa ressemblance avec toutes les grèves, quelle obtiendra des adhésions plus faciles, parce que débutant dans la légalité n'implique-t-elle pas que ces hommes apprécient surtout la grève générale comme une révolution « au rabais ? »

Qu'on se rappelle le tableau du lendemain de la révolution, que nous citions plus haut, et l'on pourra mesurer toute la distance qui sépare les théories de M.

Sorel des idées des révolutionnaires de la C. G. T. Le premier n'attribue à la grève générale qu'une valeur mythique, c'est-à-dire purement morale, c'est pour lui une vision dont les chances de réalisation dans l'avenir sont des plus faibles et dont l'efficacité se mesure aux énergies qu'elle suscite. Pour les seconds, au contraire, c'est une véritable prophétie dont la réalisation littérale ne fait aucun doute, et dont le mécanisme les dispense de toute préparation morale aux transformations futures.

Nous ignorons, quant à nous, ce que pense M. Bergson des théories que la nouvelle école nous présente comme en tous points conformes à sa philosophie de l'action ; nous croyons seulement qu'enseigner aux travailleurs des doctrines qu'on sait ne répondre à aucune réalité, c'est abuser de leur bonne foi et que baptiser cette déloyauté du nom de mythe ne change rien à la chose.

CHAPITRE III

La Méthode réformiste

Nous venons de voir quelles sont les tendances du syndicalisme révolutionnaire, mais comme ce n'est pas l'unanimité des syndicalistes qui suit les révolutionnaires et leur fait confiance, que ce n'est même qu'une minorité, il nous faut maintenant étudier dans ses manifestations diverses le courant réformiste.

Ce n'est pas besogne facile pour un observateur superficiel de distinguer nettement les divergences qui séparent ces deux tendances du syndicalisme. Dans les formules de programme et les considérants des ordres du jour, leurs doctrines et leurs méthodes respectives apparaissent comme à peu près identiques et c'est dans leurs gestes respectifs et dans la pratique quotidienne de l'action syndicale qu'il faut chercher les différences de point de vue.

Les révolutionnaires, en effet, n'ont jamais cessé d'affirmer leur volonté de poursuivre la réalisation des réformes utiles au prolétariat, et les intransigeants sont rares qui repoussent toute amélioration immédiate de la situation des travailleurs comme une cause d'émasculation de leurs énergies révolutionnaires ; toutefois, ils n'attachent à ces réformes qu'une valeur secondaire, ils n'y voient le plus souvent qu'une question de tac-

tique, l'appât des améliorations et des réformes étant à leurs yeux un bon moyen pour attirer les travailleurs dans l'organisation syndicale. Aussi ne s'attardent-ils pratiquement à l'obtention de ces réformes que le moins possible et consacrent-ils la presque totalité de leurs efforts à une agitation révolutionnaire qui, pour être stérile dans le présent, leur apparaît comme devant être plus féconde dans un avenir prochain.

Et de même les réformistes les plus modérés, et M. Renard du Textile lui-même, ne se font pas, faute de se déclarer, partisans d'une transformation révolutionnaire de l'organisation sociale et de préconiser à cet effet la méthode de la grève générale. Mais cette révolution totale, cette grève générale leur semblent plutôt une hypothèse qu'une réalité de demain, et le « grand soir », dont rêvent les révolutionnaires impatients, leur apparaît en tout cas tellement lointain qu'ils préfèrent mettre leurs espérances dans quelques bonnes réformes immédiates à la réalisation desquelles ils donneront le meilleur de leurs efforts. Ce n'est pas pour eux que M. Sorel a dit que la grève générale est un mythe. La vision prophétique, qui transporte d'allégresse les violents et donne toutes les énergies aux purs de la nouvelle école, les laisse plutôt indifférents ; ils croient, mais du bout des lèvres, non du fond du cœur ; leur foi est une foi morte. Prosaïquement, ils estiment qu'un « bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

Réunis dans les Congrès pour le vote de motions identiques, révolutionnaires et réformistes agissent pratiquement de façon totalement différentes et nous nous en rendrons un compte exact en examinant l'attitude de ces derniers en face des problèmes principaux que soulève le syndicalisme.

Sauf peut-être M. Renard (1) et ses amis, tout le monde est d'accord pour bannir la politique des préoccu-

(1) M. Renard est l'auteur de la motion repoussée au Congrès d'Amiens et qui préconisait des relations de collaboration entre la C. G. T. et le parti socialiste.

pations du syndicalisme et pour fermer la porte de la C. G. T. aux intrusions des parlementaires, mais tandis que les libertaires — nous l'avons vu — interprètent cette formule de neutralité dans le sens d'une hostilité du syndicalisme pour les partis politiques existants et la traduisent par une propagande abstentionniste et antiparlementaire, les réformistes au contraire reconnaissent volontiers la légitimité d'une action politique en dehors du Syndicat, ils proclament même pour la plupart l'utilité et la nécessité de cette action politique. Les parlementaires ne leur font pas horreur, ils appuyeraient volontiers de leurs manifestations de sympathie certains projets législatifs. A l'occasion même, ils « causent » avec les ministres. Il faut même avouer que leur empressement à le faire justifie certaines appréhensions de leurs adversaires. S'ils ne sont pas en général comme M. Renard, partisans de relations officielles avec le parti socialiste ou tel autre parti politique, leur désir de réformes est si vif cependant que pour les obtenir ils accepteraient volontiers une collaboration gouvernementale qui pourrait à leur insue devenir une main-mise du pouvoir sur le mouvement syndicaliste. Ils laisseraient facilement les politiciens s'introduire dans la maison par l'escalier de service.

Ne croyez pas pourtant que cette attitude les empêche de se réclamer de l'*action directe*. Tout comme les révolutionnaires, ils reprennent à leur compte la formule retentissante de l'*Internationale* : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ». Toutefois ils estiment que les violences de minorités exaspérées ne servent de rien, qu'au contraire, elles font perdre aux organisations qui les emploient toute considération et tout crédit, aussi répudient-ils le sabotage. Ils usent par contre volontiers de la mise à l'index et certains d'entre eux — les typographes en particulier — se sont fait du label syndical un moyen puissant de recrutement et de généralisation des tarifs syndicaux.

Nous avons vu quelle conception catastrophique, à la

fois puérile et brutale, se font les libertaires de la grève générale. Ils ne sont pas loin de penser comme Jules Guesde, que « demain », s'ils le voulaient, les prolétaires pourraient avoir jeté bas l'ordre capitaliste et instauré à sa place le communisme le plus parfait, et s'ils se préparent quelque peu au chambardement général, ils songent moins à la préparation du lendemain de leur révolution. Plus sages et moins crédules, les réformistes estiment au contraire qu'une révolution ne peut être efficace, qu'elle n'est une révolution, et non pas simplement une vaine émeute, que si elle a été longuement préparée et précédée d'efforts de plus en plus efficaces de transformation, que si elle est en un mot une crise d'évolution et non un sursaut de minorité. Et la préparation de cette révolution, leur semble si longue, les étapes à parcourir avant d'atteindre le but leur paraissent si nombreuses et les masses qu'il faudra entraîner dans cette marche en avant sont à leurs yeux si lourdes à mouvoir qu'il faut le souffle de M. Jaurès (2) pour dire combien se devra prolonger leur effort :

Sans doute, au terme d'efforts multiples et répétés, quand le prolétariat aura grandi en puissance intellectuelle, en puissance politique, en puissance sociale, quand il aura élargi ses coopératives et ses syndicats, quand il aura fait une vérité de cette éducation primaire, si insuffisante encore, pauvre rayon qui n'effleure même pas des milliers de têtes noyées dans la nuit, quand il aura conquis de larges institutions d'assurance sociale où la collectivité ouvrière aura une forte part d'administration, quand le prolétariat sera représenté, comme classe, comme association générale des salariés, dans les services publics constitués par la nationalisation des plus grands services capitalistes, quand il aura par un progrès nouveau, conquis pour cette association générale des salariés un commencement de partici-

(2) M. Jaurès a publié dans l'*Humanité* — Septembre 1908 — une longue série d'articles où il s'est fait le champion sinon qualifié, du moins éloquent et informé du syndicalisme réformiste. M. Keufer donna d'ailleurs par son approbation sans réserve une sorte de consécration officielle aux théories émises par le leader du parti socialiste.

pation collective à la direction et au bénéfice de toutes les industries de toute la production bourgeoise, quand il aura, avec le concours de la démocratie paysanne, imposé à l'Etat bourgeois une politique définitive de paix, d'arbitrage, de désarmement et accru son prestige moral de ce bienfait immense apporté aux individus et aux peuples, quand il aura ainsi haussé son destin, ouvert et élargi ses voies par les efforts parallèles ou combinés du syndicalisme et du socialisme parlementaire, organes nécessairement autonomes et nécessairement harmoniques d'une même classe ouvrière, quand, par l'action politique sur le suffrage universel et par des grèves générales de résistances échelonnées ou de réalisations successives, il aura, de progrès en progrès, de combat en combat, de conquête en conquête, d'accomplissement en accomplissement, poussé si haut sa force et son espoir qu'il pourra enfin régler le compte définitif avec ce qui restera de la puissance bourgeoise, alors la grève générale suprême, concourant avec l'effort politique et législatif suprême pourra achever la grande œuvre.

Nous avons montré comment la conception qu'ils ont de la grève générale influe sur l'action des révolutionnaires et les porte à donner un caractère d'émeute à toutes leurs manifestations. Les grèves partielles sont devenues sous leur impulsion autant de mouvements de révolte où le but immédiat — augmentation de salaire, réglementation d'atelier, diminution de la journée de travail — disparaît devant la préparation à la révolution finale. Les réformistes se privent volontiers au contraire de tout ce décor d'émeute dont les libertaires entourent à plaisir le moindre conflit. Ils ne s'aventurent pas dans une grève à la légère et sans avoir au préalable pesé sérieusement leurs chances de succès et précisé nettement la portée de leurs revendications.

Ils s'abstiennent, sans grand regret, des réunions tumultueuses, des meetings retentissants, des manifestations de la rue ; par contre, ils cherchent à avoir une caisse de grève aussi bien garnie que possible et assurent dans la mesure de leurs moyens des indemnités quotidiennes aux grévistes. Ils ne répugnent pas à la conciliation et font au besoin quelques concessions pour

éviter un conflit. Comme les engagements qu'ils prennent en échange des améliorations obtenus sont réfléchis, ils inspirent crédit à leurs adversaires. Ils aiment les traités de travail bien établis et solidement étayés, aussi acceptent-ils avec satisfaction de discuter et de contracter avec des syndicats patronaux ; ils considèrent même ceux-ci comme une garantie de stabilité des contrats et une assurance d'exécution des conventions, et la Fédération du Livre par exemple ne se défend pas d'en favoriser la fondation. Ils sont partisans résolus des contrats collectifs de travail ; ils y trouvent un moyen d'acheminer les isolés vers leurs Syndicats et de faire reconnaître de façon définitive et pratique le droit de la collectivité professionnelle à la réglementation du travail.

C'est d'ailleurs dans les mille détails de la vie professionnelle qu'ils témoignent du même désir d'organisation méthodique : dans toute la mesure du possible, ils augmentent leurs cotisations et fondent des caisses de chômage, des bureaux de placement, des caisses de secours mutuels.

Ils ont, en effet, le souci du recrutement de leurs organisations et ne négligent rien de ce qui peut accroître leur nombre. C'est dans la force numérique de leurs groupements qu'ils mettent leurs meilleures espérances ; seule une organisation, entraînant derrière elle toute la masse de la classe ouvrière, leur semble capable d'une transformation de l'ordre social et ils opposent le système de l'organisation de masse au système minoritaire des libertaires qui, certes, ne repoussent pas les forts contingents, mais craignent toujours d'être submergés sous leur flot et ne mettent en tout cas leur confiance que dans la dictature des minorités violentes.

Aussi les réformistes pratiquent-ils sans hésitation le système du referendum qu'ils voudraient voir se généraliser et aboutir à l'organisation méthodique d'un véritable « suffrage universel ouvrier ». Ils trouvent à ce procédé l'avantage de mettre le Syndicat en contact

direct avec la masse inorganisée et d'éveiller peu à peu la conscience de cette masse, ils voient dans l'adhésion certaine des intéressés, une garantie de la vigueur avec laquelle seront soutenues leurs revendications.

M. Keufer écrit à ce sujet (3) :

Je défie, à moins de mesures dictatoriales justifiées seulement dans des circonstances graves, je défie de procéder autrement que par consultation et par referendum.

Une direction dictatoriale, exceptionnellement explicable, ne peut être subie d'une manière permanente, et avec les idées démocratiques modernes moins que jamais. Il peut arriver qu'une minorité ait raison, dans les décisions prises, contre une majorité aveugle, excitée; mais il me paraît impossible d'échapper aujourd'hui à l'usage du referendum à propos de questions fondamentales de la vie corporative, dans lesquelles l'intérêt de tous est en jeu.

Sans que je veuille analyser la thèse soutenue tardivement par le citoyen Jaurès, dans ce journal même, j'estime qu'il a raison lorsqu'il démontre qu'il faut associer à la vie syndicale et politique la masse du prolétariat, faire naître en elle le souci de ses responsabilités, créer enfin une opinion sur les questions vitales qui agitent le monde.

Et M. Jaurès, qui expose la même thèse (4), conclut sur ce mot cinglant : « Tant pis pour les pessimistes ou les paresseux qui trouveraient que la besogne est trop lourde ou qui décrèteraient le prolétariat à jamais incapable de cet effort ».

C'est à dessein que nous avons fait des doctrines et des méthodes réformistes un exposé assez semblable à une énumération d'attitudes particulières. Le syndicalisme réformiste apparaît en effet de prime abord comme un ensemble de procédés tactiques beaucoup plutôt que comme une doctrine originale et on ne discerne pas immédiatement les idées directrices qui l'inspirent.

(3) Tribune syndicale de l'*Humanité*, 3 octobre 1908.

(4) La *Voix du Peuple* et l'*Action directe* critiquèrent vivement la théorie de M. Jaurès. M. Merrheim reprochait en particulier au referendum de menacer au profit de la politique l'autonomie du syndicalisme.

Ces idées ne se dégagent guère que du rapprochement et de la comparaison des gestes qu'elles déterminent.

Une idée toutefois domine évidemment le système réformiste : c'est la *possibilité* des réformes.

Les réformistes ne croient pas au matérialisme et au fatalisme économique de Marx ; la « loi d'airain » perd à leurs yeux de sa rigidité inflexible et les cadres de la société bourgeoise leur semblent assez facilement extensibles pour leur permettre de s'y installer assez commodément.

Dès lors, la lutte de classes est pour eux une nécessité beaucoup moins impérieuse ; ils considèrent assez communément la révolution, et plus généralement la violence, comme des procédés d'action primitifs et inférieurs dont l'organisation méthodique doit de plus en plus écarter les travailleurs. Ils admettent d'ailleurs que si une évidente opposition d'intérêts existe actuellement entre patrons et ouvriers, ces deux classes d'hommes n'en ont pas moins des intérêts communs qui les rendent solidaires ; ils seront donc naturellement enclins au respect de l'ordre et de l'intérêt social. L'Etat, qui est l'expression la plus haute de cet intérêt social, leur apparaît donc comme une institution nécessaire. Ils attendent même de son intervention favorable la réalisation de plusieurs des réformes qu'ils réclament et ils n'ont pas dès lors pour la politique l'horreur qui anime les révolutionnaires.

Ces conceptions syndicalistes, on le voit, se rapprochent beaucoup de celles du socialisme réformiste des Bernstein et des Millerand ; nombre de leurs adeptes sont d'ailleurs des socialistes de cette école et cela explique qu'ils aient si longtemps rêvé d'associer leurs efforts à ceux du parti socialiste.

Ces doctrines qui manquent d'originalité et ne sont guère que les idées courantes des gens de bon sens n'en sont pas moins fécondes et il faut souhaiter de voir le syndicalisme français s'orienter à la suite des réfor-

tes dans la voie du travail positif et méthodique des réformes et de l'organisation du travail.

On doit cependant regretter que, pour vouloir être positif et pratique, le réformisme reste tellement terre à terre. Aucun souffle d'idéal ne semble en effet l'animer ; non seulement il n'a ni les vastes horizons, ni les ardents désirs du syndicalisme révolutionnaire, mais il ne sait inspirer ni passion, ni enthousiasme ; il manque d'ailes.

Et c'est là ce qui répugne en lui aux travailleurs français ; c'est là qu'est la cause profonde de sa faiblesse.

CHAPITRE IV

Le Syndicalisme et les Fonctionnaires

Une étude sommaire des Syndicats de fonctionnaires s'impose à quiconque veut se faire une idée exacte des tendances et des aspirations comme aussi des forces effectives du mouvement syndicaliste.

Il y a peu de temps encore les purs syndicalistes n'avaient que mépris pour les fonctionnaires (1), les ouvriers considéraient volontiers comme des bourgeois, ces salariés « aux mains blanches et qui portent faux-col », aussi l'entrée en masse des fonctionnaires dans le mouvement syndical et l'alliance conclue solennellement entre le prolétariat industriel et le prolétariat administratif marque une étape considérable du syndicalisme et lui donne une physionomie nouvelle. Il apparaît désormais très nettement, non seulement dans les théories émises, mais dans les faits et dans l'action quotidienne, que le syndicalisme s'attaque à l'Etat dont il prétend renouveler la notion même comme au patro-

(1) M. Beaubais les accuse d'être incapables de signaler un seul emploi à supprimer à côté de tant d'autres qu'ils voudraient voir créer et il reproche aux socialistes qui soutiennent leurs associations de vouloir dépouiller la classe ouvrière à leur profit (*Mouvement socialiste*, 1er avril 1905, p. 439).

nat dont il poursuit la suppression. Certes, cette hostilité contre l'Etat n'est pas une affirmation nouvelle des syndicalistes révolutionnaires (2) — leurs adversaires socialistes en savent quelque chose — mais ces formules vagues et platoniques prennent, en présence des prétentions nouvelles des fonctionnaires syndicalistes, une signification singulièrement précise. De là l'intérêt de l'étude qu'il nous faut maintenant aborder.

Le mouvement des fonctionnaires syndicalistes se présente tout d'abord à qui l'observe comme une protestation contre le favoritisme et l'arbitraire qui règnent dans la plupart de nos administrations. M. Seignobos a montré dans une étude historique sur « les fonctions publiques et les fonctionnaires », comment la constante préoccupation de ces derniers a été au cours de l'Histoire, d'échapper à l'arbitraire volonté du prince pour conquérir leur indépendance et leur autonomie (3). Cette volonté d'indépendance se traduit de nos jours d'une façon d'autant plus violente que l'arbitraire et le favoritisme sévissent avec plus d'intensité. Le fonctionnaire est loin de jouir chez nous de toutes les garanties désirables, sa nomination, son avancement, son déplacement, sa révocation sont le plus souvent à la merci du bon plaisir du gouvernement et naturellement les abus sont nombreux.

Notre système parlementaire (4) et l'entraînement facile des milieux politiques aggravent encore le mal. Le député apparaît toujours plus ou moins comme un char-

(2) MM. Berth, Sorel et Lagardelle ont édifié de copieuses théories pour montrer précisément que sa volonté de détruire l'Etat distingue le syndicalisme du socialisme des parlementaires.

(3) Le système de la patrimonialité des offices, celui de la vénalité des charges ou bien encore le recrutement par cooptation sont autant d'aspects de cet effort vers l'autonomie professionnelle.

(4) Il semble qu'en Angleterre, la terre du parlementarisme, l'intervention des parlementaires dans les nominations et promotions est inconnue. Cela n'est pas dans les mœurs.

gé d'affaires de ses électeurs (5) et ceux-ci ne se font pas faute de réclamer ses bons services ; c'est à qui fera payer d'un emploi public son bulletin de vote, et quand on connaît le goût prononcé des Français pour le métier de fonctionnaire, on comprend que les parlementaires s'efforcent d'emplir nos administrations de leur clientèle et on s'étonne moins de l'accroissement prodigieux du nombre des fonctionnaires (6). L'élu cède à la poussée des électeurs, le gouvernement soumis au contrôle du Parlement cède à la pression des parlementaires et il n'est désormais plus possible d'être nommé à un emploi quelconque si la demande qu'on en fait n'est appuyée par plusieurs députés. Cet absurde système n'a qu'un seul correctif : le nombre des recommandations est tel que ces recommandations se neutralisent (7). C'est là, on l'avouera, un piteux remède. Et on conçoit trop bien quelles colères un semblable régime a pu faire naître chez des fonctionnaires obligés de mendier un avancement comme une faveur et évincés le plus souvent par les créatures des politiciens. « Le scandale fut à un moment si grand, constate M. Berthélemy, que le Conseil d'Etat dut annuler en même temps quatorze nominations irrégulières sur les poursuites intentées par des agents dont les droits étaient méconnus (8). Le mal est plus apparent encore dans les hautes sphères de l'admi-

(5) Aussi la réforme électorale qui enlèverait le député aux sollicitations de son arrondissement par l'introduction du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle est-elle des plus urgentes.

(6) D'après M. de Foville il y avait en France, en 1908, 913.192 fonctionnaires. Ce nombre a augmenté de 209.686, soit d'environ un quart en deux ans.
Il faut la pression des parlementaires en quête de places pour leur clientèle pour expliquer une pareille progression.

(7) M. Simyan, à la Chambre des Députés, affirma, lors de l'interpellation qui suivit la première grève des postiers en mars 1909 que M. Subra, l'un des chefs du mouvement syndicaliste avait neuf lettres de députés à son dossier. Cela n'aurait rien d'étrange, les lettres de députés sont devenues une nécessité.

(8) *Libres entretiens.* — L'Etat, les fonctionnaires et le public, p. 37.

nistration où une nuée de chefs, sous-chefs, secrétaires-adjoints et attachés entourent le ministre à l'affut des « compensations » avantageuses et se font finalement attribuer, à trente ans, sans concours, des postes que de vieux professionnels compétents et avisés ne parviennent jamais à obtenir.

De pareils faits expliquent bien des révoltes et le mot de M. Janvion, baptisant l'administration, une « machine rouillée à piston » apparaît comme une critique bien bénigne (9).

Le syndicalisme des fonctionnaires est aussi une réaction contre la centralisation bureaucratique de notre administration. C'est, en effet, un curieux phénomène que la survivance dans un pays de constitution et d'aspirations républicaines, d'une organisation administrative caporalisée et centralisée à outrance, façonnée par Napoléon sur le plan d'une caserne et à la mesure de son despotisme ; et on ne s'explique guère cette anomalie que par le prodigieux désintéressement qu'il faudrait à un gouvernement pour briser de ses propres mains une organisation qui permet de disposer de toutes choses en faveur de ses amis (10). Le malheur est que ce régime, très commode pour les détenteurs du pouvoir, est beaucoup moins favorable aux intérêts du pays. La hiérarchie bureaucratique, en effet, formaliste et routinière, qui tient à sa quiétude et redoute le changement, rend impossible les mille réformes utiles au public que pourraient suggérer aux agents inférieurs la pratique quotidienne du service et décourage les plus heureuses initiatives. Sous l'apparence d'un ordre méticuleux et d'une discipline rigoureuse, c'est souvent l'anarchie qui règne dans les services publics.

C'est à cet état de choses que les fonctionnaires préten-

(9) Janvion. — *Du Syndicat des Fonctionnaires.*

(10) On rapporte de Napoléon ce mot : « Si Louis XVIII est sage, il couchera dans mon lit, il n'en trouvera pas de meilleur ! » Tous nos gouvernements, rois et républiques, ont depuis, successivement, couché dans le lit de l'empereur.

dent porter remède par l'organisation de syndicats, et il semble bien que leurs prétentions n'ont rien d'exagéré.

L'existence de puissants Syndicats de fonctionnaires, discutant et réglant avec l'Etat les conditions de nomination, d'avancement, de révocation, de leurs membres, délivrerait à tout jamais l'administration de l'intrusion des politiciens ; elle libérerait le gouvernement des sollicitations des parlementaires en leur opposant la volonté collective des intéressés et elle délivrerait les parlementaires eux-mêmes des quémandeurs de recommandations. Et de même l'intervention de ces groupements professionnels compétents dans l'organisation même des services briserait inévitablement les cadres d'une hiérarchie routinière et rendrait un peu de vie à ce mécanisme inerte. Une connaissance parfaite de la technique professionnelle, qui ne s'acquiert que par une pratique constante, leur permettrait de substituer à notre régime unitaire et centralisateur, où tous les services sont organisés sur un même type théorique et abstrait, un organisme assez varié et diversifié dans son ordonnance pour s'adopter aux multiples besoins de la vie.

Certes, les objections abondent et nous ne nous dissimulons ni leur nombre, ni leur valeur.

Le vote d'un statut légal des fonctionnaires suffirait nous dit-on, à remédier aux maux dont les fonctionnaires se plaignent à bon droit, et cette opinion s'accrédite surtout depuis que les fonctionnaires ont pris le parti de refuser ce statut légal et de réclamer le bénéfice du droit commun de la loi de 1884. Nous pensons, quant à nous, qu'un statut serait impuissant à faire disparaître le favoritisme en l'absence de groupements professionnels capables d'en exiger l'application ; les parlementaires qui l'auraient voté seraient, en effet, les premiers portés à en violer les prescriptions.

On nous dit encore que des associations, conformes à la loi de 1901, rendraient les mêmes services aux intéressés que les Syndicats qu'ils veulent fonder ; on oublie

trop facilement que les avantages de la loi de 1884 sont beaucoup plus considérables que ceux de la loi de 1901, que la capacité juridique des Syndicats, par exemple, est plus étendue que celle des associations (11), et que les fonctionnaires ont un intérêt évident et immédiat à se réclamer de la loi en 1884. Mais le motif qui fait surtout préférer aux fonctionnaires le syndicat à l'association, c'est que le nom seul de *syndicat* est tout un programme de l'action qu'ils entendent poursuivre, et qu'obtenir le *droit syndical*, c'est faire reconnaître implicitement par les pouvoirs la légitimité de cette action.

L'activité d'une *association* de fonctionnaires sera toujours subordonnée à la volonté du gouvernement, son domaine légitime variera avec les interprétations plus ou moins libérales que pourront donner, de la loi de 1901, les différents ministères, et tel gouvernement en exclura la défense des intérêts professionnels que son prédécesseur aura reconnu conforme au texte légal. La reconnaissance du droit syndical, au contraire, implique la légitimité définitivement admise de la garde des intérêts professionnels et de l'intervention entre les individus et l'administration (12).

M. Coste (13) qui pense que, pratiquement, syndicat

(11) Les syndicats peuvent recevoir des dons et legs sans autorisation et disposer à leur guise de leurs valeurs mobilières et de plus ils pourront si — comme il faut s'y attendre — les projets concernant l'extension de la capacité syndicale sont votés, acquérir librement tous meubles et immeubles. M. Paul Boncour observe à ce sujet que les instituteurs ou les professeurs pourraient en profiter pour former des sociétés d'édition en vue d'éditer leurs travaux personnels (Paul Boncour, *Les Syndicats de Fonctionnaires*, p. 15).

(12) C. f. Paul Boncour, *Les Syndicats de Fonctionnaires*, p. 17 et suiv. — M. Boncour montre tout le danger de la loi de 1901 en exposant une thèse de M. Berthélemy qui soutient précisément que si les fonctionnaires sont jusqu'à présent exclus de la loi de 1884, il n'est pas moins évident qu'ils ne peuvent organiser d'associations à but professionnel et corporatif, sous le couvert de la loi de 1901, car ces associations sont d'après M. Berthélemy obligatoirement régies par la loi de 1884.

(13) C. f. *Libres entretiens*, p. 241 et 247.

et association sont choses équivalentes, déclare cependant : « Si nous avons pris et si nous revendiquons la forme syndicale, c'est pour satisfaire à un idéal supérieur qui nécessite l'union totale du prolétariat, qu'il soit manuel ou intellectuel, et M. Bouniol dit de même que le syndicat « implique une idée d'énergie plus résolue, d'ardeur défensive plus fière. Ce n'est qu'une étiquette, un drapeau, mais les mots ont de la force ».

Et c'est là qu'il faut chercher l'explication de l'ardeur que mettent les fonctionnaires dans leurs revendications et de l'obstination de leurs adversaires à leur refuser le bénéfice de la loi de 1884.

On nous oppose encore l'impossibilité de reconnaître aux agents des administrations publiques, le libre exercice du droit de grève, comme si ce droit de grève était fatalement inclu dans le droit syndical. Nous n'éprouvons au contraire, quant à nous, aucune difficulté à refuser aux fonctionnaires le droit de grève tout en leur reconnaissant le droit de se syndiquer. Si, en effet, nous pensons, qu'en l'absence de tout statut légal, la grève des services publics est légitime, en ce sens que l'anarchie qu'elle dévoile au bas de la hiérarchie correspond simplement à l'anarchie d'en haut, nous estimons que l'existence d'un statut légal doit au contraire exclure la légitimité du droit de grève : autant vaudrait inscrire dans la loi une clause rendant son application facultative ou admettre que la loi, expression de la volonté de la nation, peut être impunément méconnue (14).

* * *

Enfin, la revendication du droit syndical par les fonc-

(14) Cet argument, tiré du respect nécessaire de la loi, nous paraît d'ailleurs le seul vraiment convaincant. Il ne suffirait pas, à notre sens, d'invoquer l'atteinte que porterait à l'intérêt général la grève d'un service public, car la grève de certaines industries privées, la boulangerie par exemple peuvent avoir des conséquences bien plus graves que la grève des cantonniers ou même celle des postiers et qu'on serait conduit par ce raisonnement à nier la légitimité de la plupart des grèves.

tionnaires implique de la part de ceux-ci une volonté arrêtée de participer au mouvement syndicaliste, qui unit dans une commune solidarité tous les salariés du patronat et de l'Etat, et qui entraîne successivement toutes les fractions du prolétariat. L'insistance que mettent leurs leaders dans leurs réunions et dans leurs écrits à réclamer, ce qu'à dessein ils appellent le *droit commun* (15), et leur obstination à entrer dans les Bourses et la Confédération générale du Travail (16), en sont des preuves irrécusables ; et le grand meeting organisé à l'Hipprodrome (17), à l'occasion de la récente grève des Postiers, ne fut qu'une éclatante affirmation de cette solidarité et de cette alliance.

Les conséquences d'une pareille attitude peuvent être incalculables.

En l'adoptant les fonctionnaires affirment, en effet, du même coup, qu'ils se considèrent comme des salariés *quelconques* (18) et que l'Etat n'est plus à leurs yeux qu'*un patron comme un autre*.

Ils entendent distinguer entre le gouvernement et l'administration, entre les fonctionnaires chargés de

(15) C'est peut-être dans cette volonté de se solidariser avec les salariés de l'industrie privée dans ce désir de partager leur sort et de mener la lutte avec eux dans le droit commun qu'il faut chercher une explication aux revendications des fonctionnaires concernant le droit de grève. Le plus grand nombre d'entre eux ne sont pas en effet aussi « révolutionnaires » que cette attitude pourrait le faire croire.

(16) Les principaux conflits survenus entre le gouvernement et les fonctionnaires ont été le plus souvent soulevés par cette question de l'affiliation des syndicats aux Bourses du Travail, le gouvernement voyant dans cette affiliation un motif suffisant pour s'opposer au mouvement syndical.

(17) C'est à cette réunion que fut décidée la constitution d'un Comité secret composé des représentants des syndicats de fonctionnaires et des syndicats de l'industrie privée et qui devrait décider au moment opportun la grève générale. D'autre part, il semble établi que le syndicat des chemins de fer offrit son appui aux postiers en grève.

(18) M. Pauron, secrétaire des ouvriers des lignes, déclarait le 7 mai dernier à un meeting tenu par les agents des chemins de fer à l'occasion de leur congrès : « Il n'y a pas de fonctionnaires. Il n'y a que des travailleurs ! Nous sommes tous des exploités au même titre. »

besognes politiques ou judiciaires, détenteurs de l'autorité publique et agissant au nom du pouvoir et les employés qui font pour le compte de l'Etat des besognes qu'ils pourraient aussi bien faire pour le compte de particuliers, et M. Janvion (19) repousse comme une sorte d'injure faite à ces derniers « fonctionnaires », la confusion entre les deux classes.

Il définit le fonctionnaire : « l'employé, l'agent ou le sous-agent de l'Etat, des départements et des communes, qui détient une partie quelconque de l'autorité répressive, militaire, gouvernementale ou judiciaire », et il demande qu'on refuse désormais cette appellation « à ceux qui en fait de « puissance publique » détiennent un grattoir, une seringue ou un balai », et M. Janvion cite M. Thalamas (20) qui distingue lui aussi deux catégories de fonctionnaires.

Cette thèse n'est d'ailleurs qu'une confirmation de la théorie professée par MM. Berthélemy et Bourguin (21), sur la distinction entre fonctionnaires d'*autorité* et fonctionnaires de *gestion*.

C'est un coup terrible porté à la vieille conception autocratique et unitaire de l'Etat, qui invoquerait son autorité pour nous vendre du tabac aussi bien que pour nous juger. Et l'on comprend que les partisans de cette conception, qui estiment avec M. Durkheim (22), que « tout fonctionnaire détient quelque chose de l'autorité publique », que « le seul fait de remplir une fonction de l'Etat lui imprime un caractère, qui ne manque à

(19) « Que ceux qui sont les agents, et à bon escient, de l'autorité, se considèrent et soient considérés comme des matriculés, des numéros; qu'ils répugnent au syndicat ou qu'on y objecte pour eux rien de plus légal pour l'autorité. Ils sont d'un *autre côté de la barricade*.... » M. Janvion, *Du Syndicat de Fonctionnaires*.

(20) M. Thalamas, *Tribune républicaine des Fonctionnaires*, mars 1907.

(21) M. Berthélemy, *Cours de droit administratif*. — M. Bourguin, *De l'Application des lois ouvrières aux ouvriers de l'Etat*, p. 30-35.

(22) *Libres entretiens*. — *L'Etat, les fonctionnaires et le public*, III. — *Le fonctionnaire-citoyen*, p. 141.

aucun, même au plus humble », qui se réjouissent de ce que « le facteur rural est pour les habitants du village qu'il dessert, un représentant de l'autorité publique », et qui en concluent « qu'il n'est pas exact qu'il puisse agir en toutes circonstances comme un simple citoyen », s'élèvent avec indignation contre les prétentions nouvelles des fonctionnaires de gestion, à être précisément traités en simples citoyens. C'est en vertu de cette théorie qui veut que le fonctionnaire « payé par le gouvernement » ne puisse rien entreprendre contre ce gouvernement (23), et lui doive même le sacrifice de ses opinions politiques, que tous les gouvernements qui se sont succédés chez nous depuis trente ans ont voulu faire des fonctionnaires — de tous les fonctionnaires — les serviteurs de leur politique particulière. Nous pensons, quant à nous, que si les syndicats parviennent — et ils sont capables de cette tâche — à rendre au fonctionnaire sa dignité et son indépendance, ils auront rendu un signalé service, non seulement à leurs membres, mais au pays tout entier, en contribuant à l'introduction de mœurs politiques plus loyales et plus libérales.

* * *

Mais ce ne sont encore là que des conséquences en quelque sorte immédiates du syndicalisme des fonc-

(23) « Il ne me semble pas possible d'admettre qu'un fonctionnaire puisse être de l'opposition, c'est-à-dire engager une lutte systématique contre le cabinet, travailler à le remplacer par un autre pas plus qu'il ne me paraîtrait possible, pour me servir d'une comparaison qui semblera peut-être un peu triviale mais qui rend bien ma pensée, qu'un employé de la chocolaterie Menier fasse de la réclame pour le chocolat Lombart et que M. Menier n'ait rien à dire. » — M. G. Demartial c. f. *Libres entretiens*, p. 131. — M. Demartial oublie que si l'employé de M. Menier a été embauché pour concourir à la production du chocolat et ne doit pas en conséquence décrier ce produit; le cantonnier est embauché pour casser des cailloux et non pas pour concourir à l'établissement de tel ou tel régime politique.

tionnaires, ses conséquences plus lointaines, sa portée dans l'avenir sont plus considérables encore.

C'est vers une *autonomie* de plus en plus complète des services publics que tendent leurs efforts. Ils réclament aujourd'hui une représentation dans les conseils techniques, ils demanderont demain la direction de ces mêmes services ; aussi beaucoup de ceux-là qui accueillaient favorablement leurs revendications quand il s'agissait simplement de lutter contre le favoritisme et l'arbitraire, hésitent-ils à les suivre dans cette nouvelle voie.

Par contre, cette attitude leur vaut des alliances solides. Tous ceux qui reprochent à la Révolution — continuatrice en cela de l'effort de notre Ancien Régime — d'avoir absorbé dans un organe central unique, et au détriment de toutes les formations et de tous les groupements intermédiaires, la vie de tout le corps social, et qui s'efforcent de substituer à cette conception *mécanique* et *géométrique* (24) de l'Etat, une conception *organique* (25) plus conforme aux lois de la vie et aux besoins de l'évolution, saluent comme une délivrance l'entrée en scène des syndicalistes.

De fait, les fonctionnaires syndicalistes et leurs partisans ont, il faut l'avouer, la partie belle, quand il s'agit de critiquer cette formation sociale qui soumet une poussière d'individus sans cohésion et son ordre (26) à l'omnipotence de l'Etat. La seule objection qu'on leur puisse faire est de savoir si c'est dans la profession qu'il faut chercher l'instrument de la décentralisation néces-

(24) TAINE, *Le Régime moderne*, p. 167-199.

(25) PRINS, *De l'Esprit du Gouvernement démocratique*, p. 237, 258.

(26) M. Bouglé, s'appuyant sur les travaux de M. Durkheim (*Le Suicide*, p. 448) insiste sur les conséquences morales de cette organisation où « faute de centres de coordination les individus ne se sentent ni soutenus ni contenus » et qui aboutit « à un fâcheux état d'anomie qui se traduit par un désarroi moral. BOUGLÉ, *Syndicalisme et Démocratie*, p. 17.

saire (27). Quoi qu'il en soit la plupart des décentralisateurs se rallient à leurs revendications et se réjouissent d'avoir « dans la garnison même de l'Etat, c'est-à-dire chez l'ennemi des alliés inattendus (28). »

Cette décentralisation apparaît d'ailleurs comme un correctif nécessaire à l'accroissement progressif des attributions de l'Etat, et M. Paul Boncour invoque cette nécessité de décongestionner l'Etat comme un argument décisif des socialistes et des radicaux-socialistes en faveur des Syndicats de fonctionnaires (29).

* * *

Mais une chose surtout effraie les adversaires des Syndicats de fonctionnaires. Ces groupements représentent des intérêts particuliers et, de ce fait, ils font courir à l'intérêt général, que naturellement ils seront portés à méconnaître à leur profit, un danger d'autant plus grand que leur action ne connaîtra plus de freins. Qui nous dit que les agents syndiqués de nos administrations garderont quelque souci des intérêts du public quand ils seront maîtres absolus de la profession ; et tout ne porte-t-il pas à croire au contraire qu'ils traiteront alors les administrés en véritables sujets ? La

(27) Toute une école oppose la décentralisation territoriale à la décentralisation professionnelle; or, il apparaît que les groupements territoriaux ont à peu près perdu leur force de cohésion et que les groupements professionnels qui, au contraire, deviennent chaque jour des centres plus énergiques d'attraction sont mieux à même par conséquent d'entreprendre une décentralisation efficace.

(28) C. f. Bouglé, p. 19.

(29) « Comment les partisans sincères des monopoles d'Etat, écrit M. Boncour, ne voient-ils pas dans une décentralisation préalable des services publics, le seul moyen d'aboutir à des réalisations possibles et pratiques ? Comment ne se demandent-ils pas pourquoi, chaque fois qu'un débat politique s'est ouvert sur un monopole quelconque les seuls arguments décisifs qu'ait pu faire valoir l'individualisme libéral ne valaient que contre l'Etat centralisé et tel qu'hélas nous sommes tout naturellement portés à nous figurer l'Etat dans un pays où depuis si longtemps nous n'en connaissons pas d'autre. » C. f. Boncour, p. 39.

féodalité syndicale vaudra-t-elle beaucoup mieux que le désordre actuel, que tempère du moins la crainte du pouvoir, cette dernière forme de la sagesse ?

Il serait en somme assez facile de faire porter la responsabilité effective des services à des syndicats qui en auraient la direction, et M. Paul Boncour (30) indique un moyen : l'autonomie budgétaire. Les bénéfices réalisés par une administration ne pourraient être employés qu'à l'amélioration du service ou à l'amélioration de la situation personnelle des agents. Ce serait là un procédé pour les intéresser à la bonne marche du service.

Et, d'autre part, il semble bien que l'intérêt général peut trouver dans des organismes nouveaux, un moyen puissant de contrôler et de contenir l'action des groupements particuliers et de les faire au besoin rentrer dans l'ordre. Il ne nous plaît certes pas de prophétiser un avenir que nous ignorons, mais il nous semble possible de discerner dès aujourd'hui, parmi les organisations que la vie chaque jour crée autour de nous pour répondre à des besoins nouveaux, les indices et, pour ainsi dire, la promesse d'organismes capables dans l'avenir de remplir ce rôle de soutiens de l'intérêt général. M. Ch. Gide expliquait naguère que contrairement à l'affirmation de M. Yves Guyot, le producteur ne vit pas « pour autrui », mais « vit d'autrui » et « qu'une société gouvernée par les producteurs serait livrée en pâture à tous les intérêts coalisés (31) ; en conséquence, M. Gide proposait, avec la bonne humeur qui le caractérise, des Syndicats « non professionnels », qui feraient contre-poids aux Syndicats de producteurs. Or, il commence à se fonder de ces « Syndicats non professionnels. »

Déjà les « Ligues sociales d'acheteurs » ont entrepris cette œuvre de conciliation de l'intérêt général du consommateur, du public, avec les intérêts particuliers des

(30) C. f., *Les Syndicats de fonctionnaires*, p. 41 et suiv.

(31) Ch. Gide, dans l'*Opinion* du 24 avril 1909 : « Morale syndicaliste ».

producteurs. Résolus à respecter les droits matériels et moraux de ceux-ci et à s'imposer à eux-mêmes tous les sacrifices nécessaires pour les aider dans leurs justes revendications, les membres de ces Ligues seront en droit d'exiger en retour le respect de l'intérêt général et leur cohésion leur donnera la force de l'imposer. Déjà, à leur dernier Congrès international, ils ont étudié la possibilité d'interventions dans les conflits entre patrons et ouvriers.

Notons aussi le rôle grandissant des coopératives de consommation où un nombre chaque jour plus considérable de consommateurs apprennent à gérer et à défendre leurs intérêts collectifs.

Et de même, n'avons-nous pas vu des ligues contre l'alcoolisme faire prévaloir l'intérêt général de la race sur l'intérêt particulier des débitants et obtenir une limitation du nombre des cabarets ? Des ligues contre la licence des rues n'ont-elles pas pris heureusement la défense de l'intérêt général de la moralité publique à l'encontre des intérêts particuliers des libraires et des éditeurs ? Des ligues du repos hebdomadaire n'ont-elles pas obtenu le vote d'une loi d'intérêt général, malgré les protestations d'intérêts particuliers lésés ? Des ligues comme la Ligue des droits de l'homme, si elles voulaient bien laisser là toute préoccupation politique, ne pourraient-elles pas exercer une action très efficace ? M. Maxime Leroy (32) rapproche fort à propos de ces initiatives, la jurisprudence nouvelle du Conseil d'Etat permettant à un simple citoyen de faire tomber un acte administratif par le recours pour excès de pouvoir et créant ainsi de ce fait une sorte d'action populaire. On pourrait en rapprocher également le droit concédé par la loi du 29 juin 1907, aux Syndicats de viticulteurs, de poursuivre directement les fraudeurs devant les tribu-

(32) Maxime Leroy, *Les Transformations de la puissance publique*. — Libres entretiens, *L'Etat, les fonctionnaires et le public*, p. 383, et suivantes.

naux. M. Bérenger réclame ce droit d'action directe pour les ligues contre la licence des rues.

Certes, les initiatives que nous venons d'indiquer sont encore bien embryonnaires et leur portée est encore des plus restreintes, elles sont cependant l'indice d'une tendance nouvelle qu'il était intéressant d'observer. Nous sommes au temps des Ligues. Les ligues ont du bon (33), elles peuvent nous conduire dans l'avenir à l'organisation d'un véritable *contrôle populaire* des actes de l'administration et partant nous doter d'un utile instrument de défense de l'intérêt général.

(33) M. Desjardin — à propos du livre d'Ostrogowski, — *Démocratie et Organisation des Partis politiques* — envisage dans l'avenir « la généralisation des groupements *spéciaux à fin limitée* qui sont en même temps des groupements provisoires, de façon que la fin de tel groupement étant obtenue, ce groupement se dissout de lui-même et un autre groupement se reforme autour d'une nouvelle fin limitée à atteindre. » « Il y aurait donc une sorte de mobilité perpétuelle, une sorte de germination incessante de groupements qui entretiennent la vie politique autrement que sous l'espèce de l'antagonisme des partis. » *Libres entretiens*, op. cit.

CONCLUSIONS

Nous sommes arrivés au terme de cette étude et il nous faut conclure.

Une chose nous frappe tout d'abord : l'antagonisme des doctrines et l'hostilité réciproque des hommes que la Confédération générale du Travail prétend grouper dans son sein.

L'unité ouvrière, nous l'avons vu, n'est qu'une équivoque, elle aboutit à l'oppression des éléments d'ordre et de travail par les révolutionnaires, et dès lors une question se pose tout d'abord : Ne vaudrait-il pas mieux briser franchement cette unité qui, pour n'être qu'apparente, n'en est pas moins une chaîne, et rendre à chaque tendance sa liberté ? Ou bien faut-il se borner à donner à chacun l'aisance de ses mouvements, en conservant de l'unité d'organisation ce qui peut correspondre à une unanimité morale déjà réalisée ? Les avis sont naturellement partagés. Le plus grand nombre croit formuler une solution au problème en proclamant la neutralité du mouvement syndical.

Or la neutralité sur un certain nombre de questions, en face d'un certain nombre de problèmes, n'est que l'aspect négatif d'une attitude dont l'aspect positif consiste en une unanimité morale réelle sur un certain nombre d'autres questions.

Et dès lors ce qu'il faut se demander d'abord, c'est sur quelles questions cette unanimité morale existe entre les différentes tendances du mouvement syndicaliste, et ici il ne s'agit pas de décréter mais de constater ; l'unanimité morale ne s'impose pas ; ce qu'on peut et doit seulement imposer c'est la neutralité sur les points où cette unanimité n'existe pas.

Or, c'est un problème embarrassant que cette constatation d'une unanimité de vues au sein de la C. G. T. Nous avons vu que réformistes et révolutionnaires donnent des sens absolument contradictoires à leur vocabulaire commun, de telle sorte qu'ils apparaissent en désaccord profond, qu'il s'agisse de la préparation de la révolution sociale ou tout simplement de la création d'une caisse de grève.

Il semble dès lors que le champ de la collaboration doit être bien restreint ; et quelques-uns ont pu proposer de le borner à une action non plus même économique mais proprement professionnelle. Le syndicat grouperait ainsi les travailleurs sur le terrain de la défense de leurs intérêts immédiats ; son rôle serait de refréner la concurrence et d'opposer à son action compressive des salaires, la résistance de la collectivité professionnelle et d'obtenir aux travailleurs l'arbitrage du marché du travail. En un mot, le syndicat serait un marchand de travail, s'efforçant de vendre ce travail le plus cher possible. Son rôle se bornerait là. C'est en quelque sorte le programme du vieux trade-unionisme anglais, et M. Paul Bureau (1), qui s'est fait l'éloquent défenseur de cette conception, propose précisément en modèle aux travailleurs français les puissantes organisations d'Outre-Manche.

Il n'est en vérité pas aussi sûr que le croit M. Bureau que l'unanimité morale existe sur ce programme minimum, il serait même à notre sens plus exact de dire qu'elle se ferait contre lui.

Les libertaires repousseraient avec mépris ce syndicalisme sans « épine dorsale », et le combattraient sans merci :

« De deux choses l'une, disait M. Janvion au Congrès de Marseille, ou le syndicalisme est seulement un groupement corporatif, ou il ne doit défendre que des inté-

(1) Paul BUREAU, *Le contrat collectif, Le rôle des syndicats professionnels.*

(2) Compte-rendu Marseille, p. 193.

rêts corporatifs et professionnels suivant la loi de 1884, selon les définitions de droit syndical légal, selon la thèse du camarade Niel (3), thèse que Jaurès et Albert Thomas eux-mêmes trouvent trop modérée. Et si le syndicalisme se resout à cette trop sommaire définition, je préférerais pas de syndicalisme du tout, parce que je ne vois pas de différence entre ce syndicalisme, groupe d'intérêts, groupe d'intestins, sans idéal, sans cœur, et sans soleil, et une association amicale de gardiens de prison, de flics ou de syndiqués jaunes. »

Et il en est beaucoup, même parmi les réformistes avérés, qui ne seraient pas loin de penser comme M. Janvion. Leur prudente lenteur aime se parer d'un peu d'audace réformatrice et les plus timides même rêvent volontiers d'aubes rayonnantes et de lendemains meilleurs. C'est à la fois le défaut et l'honneur des ouvriers français de ne pouvoir jamais totalement bannir de leur cœur cet amour de l'idéal, ce désir de gestes nobles et grands qui font la gloire de notre peuple. Et quelles que soient les prédications de matérialisme qu'ils entendent, les travailleurs de notre pays sont restés au fond très idéalistes, et pour les plus malheureux même, l'amélioration de leur propre condition est un mobile moins puissant que la passion de ce qu'ils croient être la Vérité et la Justice. Ils ne donneront qu'en rechignant, souvent même ils ne donneront pas, à leur syndicat, les quelques sous qui, amassés, constitueraient leur trésor de guerre, mais sans hésitation, ils verseront leur obole pour une couronne à quelque Etienne Dolet.

Et quand ils sont entrés dans les syndicats, ils y sont entrés tout entiers, non seulement avec leurs besoins et leurs misères, mais avec tous leurs désirs et toutes leurs passions ; inhabiles à dédoubler leur personnalité, ils ont mis en commun non seulement leurs revendications d'un salaire plus élevé, mais encore leurs aspirations vers un ordre social meilleur.

(3) M. Janvion exagère un peu. Cette thèse n'est pas celle de M. Niel qui défendait simplement la motion d'Amiens.

Leurs syndicats ne peuvent donc pas être neutres ; et on comprend que beaucoup de bons esprits aient été conduits à croire l'unité impossible et aient préconisé l'organisation de syndicats d'opinion. On sait que c'est ce système qui a prévalu en Allemagne. L'exemple semble, nous l'avons dit, bon à imiter. Ce mode d'organisation n'exclut pas d'ailleurs une certaine unification des forces ouvrières puisqu'en Janvier 1905, lors des formidables grèves de mineurs du bassin de la Ruhr, 200.000 syndiqués chrétiens et socialistes se réunirent dans une entente étroite pour la réalisation de revendications communes. Plus tard, la même collaboration loyale rassemblait en un Congrès corporatif commun les mêmes mineurs à Berlin.

Certes, on ne saurait trop louer un mode d'organisation assez souple pour permettre à toutes les tendances de s'affirmer librement, assez loyal pour ne pas exciter entre les groupements rivaux d'hostilité haineuse et pour permettre, au contraire, à l'union de se faire à chaque fois que l'unanimité est acquise pour une action commune. Reste à savoir si un pareil système serait possible chez nous. Nous pensons, quant à nous, qu'il serait dangereux de s'engager dans cette voie. Le mouvement syndicaliste n'est plus, chez nous, à sa naissance et ce serait une lourde faute de méconnaître son histoire. Les efforts et les sacrifices qu'ils ont faits pour la réaliser prouvent combien les syndicalistes tiennent à l'unité ouvrière et combien ils ont besoin au-dessus des égoïsmes professionnels d'incarner leurs aspirations et leur solidarité de classe dans une Confédération générale du Travail. Et plutôt que de briser cette unité ouvrière, il faut s'efforcer de résoudre le conflit des deux aspirations qui s'opposent au sein du syndicalisme français : aspiration vers l'unité et volonté d'une action ouvrière tendancieuse, idéaliste et — au sens le plus profond du mot — révolutionnaire.

Pour ardue qu'elle soit, cette tâche n'est pas impossible. De même, en effet, que les partis politiques dans

lesquels viennent s'encadrer les citoyens d'un pays sont le plus souvent basés sur de malfaisantes équivoques, sur des rivalités de coteries ou de vieilles rancunes inassouvies, ou bien ne correspondent plus au bout de peu de temps aux aspirations nouvelles de la nation, et se trouvent incapables de donner une solution aux problèmes que soulève l'évolution ; de même aucune des deux tendances qui se disputent l'hégémonie au sein de la C. G. T. ne correspond exactement aux désirs intimes de la masse des syndiqués. C'est parce que celle-ci ne sent encore que trop confusément pour donner une expression propre à son sentiment qu'elle se trouve réduite à suivre passivement l'un ou l'autre des groupes d'hommes qui s'offrent à la conduire. Et de même donc qu'un déclassement des partis s'impose à chaque fois que la lutte politique change de terrain, un déclassement analogue est devenu nécessaire dans les rangs de la Confédération générale du Travail.

La masse n'est ni réformiste, ni révolutionnaire, ou plus exactement, elle est l'un et l'autre à la fois. Mise dans l'obligation de choisir cependant, ce sont les conditions du milieu et du moment qui détermineront ses préférences. Elle ira au réformisme, poussée par l'instinct de son intérêt, dès qu'il lui semblera qu'un effort d'amélioration partielle mais immédiat de son sort, peut être utilement tenté et elle se rejettera vers les révolutionnaires quand, désabusée par les politiciens des réformes toujours promises et jamais réalisées, ou trop faiblement organisée pour compter sur son action méthodique et d'ailleurs incapable de se résigner à son sort, elle n'apercevra plus d'autre arme à sa portée que la violence.

Et dès lors on peut raisonnablement espérer qu'une orientation du mouvement syndical qui serait inspirée à la fois par un sens exact et réaliste des possibilités du moment et par un idéalisme assez puissant pour enlever à tous les efforts d'amélioration prochaine un peu de leur caractère proprement égoïste et leur donner une

signification plus haute en les rattachant au grand effort d'ascension et de libération totale du prolétariat, et qui évoquerait ainsi à chaque instant devant la conscience de chacun, le but « révolutionnaire » du syndicalisme, correspondrait exactement aux plus profonds désirs des travailleurs.

Cela est si vrai que les militants révolutionnaires aussi bien que réformistes préconisent à l'envie, dans leurs discours, cette politique à la fois réaliste et idéaliste ; le malheur est seulement qu'ils ne mettent pas leurs harangues en action.

Mais avant de songer à briser l'influence des coteries pour permettre à la masse de se reconnaître elle-même et pour réaliser en elle cette unanimité morale qui donnerait à l'unité une signification et une valeur, il faut introduire dans la maison et y acclimater des mœurs de liberté et de réciproque tolérance.

Or, il importe de bien remarquer à ce propos qu'une unité matérielle prématurée, trop étroite et de cadres trop rigides, peut être très préjudiciable à l'unité morale. En subordonnant une tendance à une autre, elle accentue les antagonismes de toute la force des passions et des rancunes personnelles (4).

Et à ce sujet, on peut se demander si l'attitude soumise, humiliée et volontairement effacée, qu'adoptèrent si longtemps les réformistes, et dont il n'est pas encore

(4) « Ceux donc qui s'efforcent de resserrer arbitrairement de plus en plus les liens qui unissent les diverses organisations adhérentes à la C. G. T. au lieu de leur donner chaque jour plus d'élasticité; ceux qui, à l'heure actuelle, se refusent à voir simplement dans la C. G. T. comme le centre de rencontre des groupements syndicaux qui, divisés peut-être quant à l'œuvre générale et lointaine qu'il faut réaliser, éprouvent cependant le besoin de coordonner spontanément, librement leurs efforts à un moment précis de l'action en vue d'une même tâche à remplir; ceux qui veulent absolument reconnaître dans le conseil de la C. G. T. une sorte de gouvernement ouvrier, essayant, à l'aide des mêmes moyens d'intimidation et de polémique dont sont coutumiers trop de politiciens au pouvoir, de faire triompher leurs combinaisons particulières et leurs idées personnelles; tous ceux-là travaillent contre l'unité ouvrière. » M. Hoog, « L'unité ouvrière », *Eveil démocratique*, 17 fév. 1909.

prouvé qu'ils se soient complètement débarrassés, loin d'introduire dans la Confédération un élément de paix et d'harmonie, ne contribuait pas au contraire à accroître l'intolérance des libertaires en favorisant leur dictature.

Il semble en tous cas intéressant de comparer à cette méthode l'attitude des syndiqués sillonnistes au sein de la C. G. T. Et cette comparaison peut être d'autant plus intéressante que précisément les sillonnistes déclarent ne se rattacher ni au clan révolutionnaire, ni au clan réformiste et poursuivent au contraire dans chacune de leurs organisations, ce « déclassement des partis » dont nous parlions plus haut (5).

Dès 1906, une discussion entre M. Keufer, de la Fédération du Livre et M. Marc Sangnier, président du *Sillon*, permettait une exacte comparaison des deux méthodes.

« Tous deux, nous reconnaissons, disait M. Sangnier à M. Keufer, la nécessité des forces morales pour soutenir l'œuvre de transformation que nous avons entreprise. Ces forces, vous les trouvez dans le positivisme ; nous, nous les puisons dans le christianisme. Or, je ne pourrais concevoir la Confédération générale du Travail comme la maison commune où tous les prolétaires iraient travailler que si elle s'affirmait respectueuse de ces forces morales, quelles qu'elles soient. Or, vous savez qu'il n'en est rien, les réformistes n'y peuvent entrer qu'en adoptant une attitude soumise, quant aux catholiques ils n'y sont que tolérés. A cela, nos amis ne consentiront pas, ils n'y pénétreront que la tête haute, mais jamais honteux et comme diminués (6). »

(5) Le *Sillon*, qui n'est à proprement parler ni un parti, ni une école et qui se définit lui-même « une vie », entend travailler à réaliser, tant dans le domaine politique que dans le domaine économique, un ordre social de plus en plus démocratique. Il affirme d'ailleurs que la démocratie est plus une question d'éducation morale des citoyens qu'un problème d'organisation matérielle et il fait appel quant à lui, pour réaliser cette ascension démocratique aux forces morales du christianisme.

(6) Compte rendu du Congrès syndical du *Sillon*,

Au lendemain de Draveil, M. Sangnier ayant vivement blâmé dans l'*Eveil démocratique* (7), les procédés des révolutionnaires qui, semant le vent, s'étonnent de récolter la tempête, la *Voix du Peuple* dénonça les sillonnistes à la défiance de ses lecteurs. Ceux-ci répliquèrent en affirmant leur indépendance et en revendiquant la liberté de dire hautement ce qu'ils pensaient des menées des anarchisants. Deux sillonnistes ayant, à Angers, été exclus de leur syndicat « parce que sillonnistes », le *Sillon* organisa une réunion publique dans cette ville pour protester et poser la question de la neutralité syndicale devant les syndicats de la région. Quelque temps après, un meeting était organisé à Paris où, après une discussion entre M. Sangnier et M. Janvion, celui-ci dut blâmer l'exclusion des sillonnistes angevins et répudier la *Voix du Peuple* qui l'avait approuvée. « Que signifie cet argument, déclara M. Janvion, et quel poids a un article de la *Voix du Peuple* devant la théorie générale qui a été votée ? (8) » Le même M. Janvion eut d'ailleurs, peu de jours après, l'occasion de mettre en lumière l'évidente volonté des révolutionnaires, d'abriter derrière une neutralité de parade, l'intransigeance la plus sectaire. Un des assesseurs de la réunion du Trivoli, un ouvrier syndiqué sillonniste fut

(7) Sous le titre : *Le Syndicalisme menacé par la C. G. T.* : « Mais voici qui dénote une mentalité caractéristique. Ces « émeutiers jouent abondamment du revolver et de préférence choisissent les gendarmes et les soldats comme cibles. « Ceux-ci, finissent-ils par riposter, aussitôt l'indignation des « agresseurs ne connaît plus de bornes : comment ! on « ne les laisse pas insulter, piller, massacrer à leur guise: « quelle indignité ! On a l'audace de vouloir démolir leurs « barricades : ce n'est plus de jeu. Les syndicalistes de « la Confédération générale du Travail sont au-dessus des « lois, du droit, de la morale, de la simple honnêteté. Qui- « conque le nie est un infâme et mérite la mort. » (*Eveil démocratique*, 23 août 1908).

Inintelligence ou déloyauté, la *Voix du Peuple* accusa M. Sangnier d'avoir « demandé la mort » pour les prisonniers de Corbeil.

(8) M. Janvion faisait allusion à la motion d'Amiens. On sait que cependant il combattit à Marseille le « syndicalisme insexué » que préconise selon lui cette motion,

exclu de son syndicat pour avoir pris place au bureau de cette réunion. Sommé de blâmer cette expulsion nouvelle, M. Janvion se déroba en faisant suivre, dans une lettre à M. Sangnier, l'affirmation toute platonique de la neutralité syndicale, d'une série de commentaires destinés à justifier la pratique contraire.

Quoi qu'il en soit, cette agitation eut une profonde répercussion dans les milieux syndicalistes (9). Le *Libertaire*, la *Guerre Sociale*, la *Voix du Peuple* y consacrèrent de longs articles où se traduit leur crainte de ce mouvement d'indépendance et qui démontrent clairement que la méthode préconisée par les sillonnistes est la bonne. Elle ne peut aboutir, en effet, qu'à ramener à ses justes proportions, l'influence du petit groupe des meneurs libertaires qu'elle fera rentrer dans le rang ou qu'elle obligera à s'en aller, avouant ainsi leur volonté de ne faire servir le syndicalisme qu'aux fins de leur politique anarchiste. Dans l'un et l'autre cas, ce serait la fin de la domination révolutionnaire.

*
* *

Au reste, les masses qui avaient jusqu'ici suivi ces meneurs s'en détachent de plus en plus chaque jour au fur et à mesure qu'il leur est donné d'expérimenter à leurs détriments toute la vanité et toute la stérilité de leurs violences.

Et l'on peut, sans trop d'optimisme, espérer que, dans la mesure où des possibilités plus étendues et plus larges, lui seront offertes d'une action méthodique et organique, le syndicalisme s'orientera vers cette voie. Le législateur aurait dans ce domaine un rôle des plus utiles à remplir, s'il pouvait comprendre enfin que tout frein imposé à l'action régulière et pacifique est une

(9) Pendant plusieurs mois après ces faits, les journaux et les orateurs révolutionnaires ne cessèrent pas de dénoncer le *Sillon* à la haine de leurs adeptes.

excitation aux gestes désordonnés et violents, et, au lieu de s'obstiner, dans un conservatisme plus aveugle que prudent, à barrer le courant, avoir assez d'audace et de confiance pour débarrasser enfin le syndicalisme des lisières qui gênent ses mouvements et l'énervent. Etendons la capacité syndicale ; donnons aux groupements professionnels avec le droit de posséder et de faire acte de commerce, la possibilité d'expériences sociales fécondes qui développeront son sentiment des responsabilités. Reconnaissons le droit de la collectivité professionnelle à réglementer le travail, substituons le contrat collectif de travail au vieux contrat individualiste de nos codes, nous assurerons ainsi plus de stabilité aux relations entre employeurs et employés et les syndicats cesseront de trouver l'unique aliment de leur activité dans des conflits perpétuels où ils s'épuisent en vain. Acclimatons l'habitude du referendum en donnant la force d'une obligation légale à la volonté exprimée par ce suffrage universel ouvrier, nous aurons certes ruiné du même coup, la vieille conception anarchique de la liberté du travail, mais nous aurons puissamment contribué à développer dans les masses, la conscience de leurs responsabilités sociales en leur rendant plus tangibles la portée et la répercussion de leurs actes.

Rien qu'à entendre les protestations indignées des révolutionnaires contre l'extension de la capacité syndicale, le contrat collectif et le referendum, on peut être persuadé de l'efficacité d'une législation de ce genre pour enlever le syndicalisme à une agitation chaotique, désordonnée et stérile et l'orienter vers une besogne nécessaire d'organisation et d'éducation.

Et de même il ne faudrait pas hésiter plus longtemps à doter les administrations d'un statut légal qui reconnaissant aux fonctionnaires le droit syndical et les protégeant contre le favoritisme et l'arbitraire, les associe par une participation aux conseils techniques et aux conseils disciplinaires à la direction des services.

Surtout il faudrait ne pas oublier que les lois n'ont

guère qu'une valeur d'opportunité et qu'on risque en hésitant trop à les voter, de leur enlever toute efficacité. Je ne sais plus qui disait que les catholiques sont toujours d'une révolution en retard, que nos parlementaires prennent garde de ne pas mériter le même reproche.

*
* *

Je sais bien que quelques-uns reprocheront à cette législation que nous préconisons d'émasculer les énergies transformatrices du syndicalisme en l'absorbant dans la pratique d'un réformisme bourgeois.

Ce reproche n'est pas pour nous effrayer. Nous ne croyons pas, en effet, qu'il soit absolument indispensable de recourir à des prédications de violence et des prophéties de grève générale pour élever le prolétariat au-dessus de l'égoïsme de ses membres et entretenir dans son cœur la flamme de l'idéalisme révolutionnaire. Nous pensons même que la violence est le plus souvent l'acte de ceux qui manquent de confiance et d'audace et qui, se sentant impuissants à assumer la lourde tâche d'une transformation sociale lente et douloureuse, d'une révolution durable et profonde, non seulement des institutions, mais des mœurs et des âmes, et n'osant même pas concevoir ce rêve, s'emportent en des gestes de colère et de dépit. L'attente de la révolution n'est que trop souvent le prétexte dont on se sert pour se dispenser de l'effort immédiat et du labeur quotidien ; et nombre de ces syndicats-champignons, qu'on fonde, suivant le mot cinglant de Guesde, « en achetant un timbre de caoutchouc de vingt-cinq sous », abritent sous le fatras des déclamations révolutionnaires leur impuissance et leur timidité.

Au reste, s'il est besoin d'un puissant idéal pour transfigurer et féconder l'action réformiste des syndicats — et nous reconnaissons volontiers cette nécessité — l'idéal

démocratique est, lui aussi, au sens le plus noble et le plus profond du mot, un idéal révolutionnaire.

Si, en effet, sans s'en tenir à une analyse superficielle qui se borne à décrire les formes qu'elle peut épouser, on cherche à pénétrer l'esprit qui l'anime et qu'on la définit alors, une tendance à accroître dans les institutions, la part de conscience et de responsabilité civique de chaque citoyen (10), la Démocratie devient, elle aussi, un mythe, inspirateur d'énergies, éducateur de volontés et transformateur de sociétés. Elle est, en effet, suivant les propres expressions de M. Sorel, « une construction d'un avenir indéterminé dans les temps », où se « retrouvent les tendances les plus fortes », non seulement d'une classe, mais de notre peuple et à sa suite de l'humanité civilisée toute entière, « tendances qui viennent se présenter à l'esprit avec l'insistance d'instincts dans toutes les circonstancesd de la vie et qui donnent des aspects de pleine réalité à des espoirs d'action prochaine sur lesquels se fonde la réforme de la volonté ».

De fait, il faut reconnaître, en dépit des affirmations antidémocratiques de M. Sorel, que tout ce qu'il y a d'un peu puissant et d'un peu élevé dans les aspirations et les doctrines même du syndicalisme, n'est que du démocratisme démarqué.

Quand les fonctionnaires revendiquent l'accession pour leurs groupements à la direction des services publics devenus autonomes, et quand les travailleurs de l'usine rêvent de passer du régime capitaliste de « coopération forcée » à un régime de « coopération libre », que font-ils, sinon prétendre à une conscience plus haute et plus éclairée et réclamer une part de responsabilité plus large ?

Et M. Berth (11) le reconnaît parfaitement quand il écrit : « On peut définir et caractériser d'un mot l'atelier capitaliste en disant qu'il est une coopération forcée, reposant sur la contrainte et l'atelier socialiste en disant

(10) G. Sorel, *Réflexions sur la violence*, p. 92.
(11) E. Berth, *Les Nouveaux aspects du Socialisme*, p. 33.

qu'il sera une coopération libre. Le passage de l'un à l'autre, c'est le passage d'un régime de contrainte à un régime de liberté... La question qui se pose est donc de savoir comment un tel saut sera possible et sur quelles prémices repose l'espérance d'une aussi profonde et formidable transformation. Or, à cette question, le syndicalisme répond que cette transformation est déjà préparée, qu'il y a dans l'intérieur même du capitalisme une évolution qui le fait passer « de sa forme surtout commerciale et usuraire à des formes de plus en plus industrielles » ; que de plus en plus « dans le grand atelier moderne perfectionné, à une discipline de travail automatique, rappelant plus ou moins celle d'une caserne et exigeant une obéissance toute passive, se substitue une discipline plus volontaire, reposant davantage sur le sentiment du devoir, une discipline par conséquent non plus extérieure mais intérieure aux travailleurs eux-mêmes, et qu'en un mot cette évolution pourrait se caractériser en disant que de plus en plus les exigences de la technique et du travail libre remplacent celles du commandement et de la hiérarchie.... Le syndicalisme n'est que le passage à la limite de cette évolution.... »

Le problème est ainsi posé sur son véritable terrain et il apparaît que la transformation sociale réclamée par le syndicalisme est beaucoup moins une mutation de propriété qu'un transport d'autorité. Mais alors il apparaît aussi que le syndicalisme n'est qu'un aspect de l'évolution démocratique sur le terrain économique. De même que le régime constitutionnel marque dans le domaine politique un véritable progrès démocratique sur le régime absolutiste, de même le syndicat qui limite l'autorité patronale la contrôle et la discute, marque une étape vers une organisation démocratique de l'atelier. Le syndicat est à la profession ce que le Parlement est à la nation. La « coopération libre » n'est qu'un nom de l'atelier démocratique.

La perspective de cette évolution vers une forme de

coopération où les libres groupements professionnels auraient la direction et la responsabilité de la production, peut à plus d'un titre effrayer quelques-uns qui n'ont qu'une confiance plus que limitée dans l'éducation morale et qui prennent peur à l'idée de s'en remettre de plus en plus à la conscience des groupements de citoyens de la sauvegarde de l'intérêt général. Pour nous, nous ne pensons pas qu'il soit possible de trouver au problème social une solution en quelque sorte automatique, qui, par le fonctionnement mécanique des institutions, assure le maintien de l'ordre en même temps que de la Justice. Nous croyons au contraire que la loi providentielle qui mène le monde, loin de les en décharger progressivement, entend exiger chaque jour des sociétés humaines, un souci plus haut de la Justice, comme si le progrès des institutions devait n'être qu'une possibilité d'ascension morale. Et si, malgré ses emportements, ses défaillances et ses égarements, nous faisons confiance quand même au mouvement syndical, c'est parce que nous voyons, dans l'avenir dont il est la promesse, ces possibilités de moralité plus élevée.

APPENDICE

Statuts de la Confédération générale du Travail

(Modifiés aux Congrès d'Amiens 1906 et de Marseille 1909)

CHAPITRE PREMIER

But et constitution

ARTICLE PREMIER. — La Confédération générale du Travail, régie par les présents statuts, a pour but :

1° Le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels ;

2° Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du Salariat et du Patronat.

Nul ne peut se servir de son titre de Confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte électoral politique quelconque.

ART. 2. — La Confédération générale du Travail est constituée par :

1° Les Fédérations nationales d'industrie et les Syndicats nationaux d'industrie. Elle admet les Syndicats dont les professions ne sont pas constituées en Fédération d'industrie ou dont la Fédération n'est pas adhérente à la Confédération générale du Travail.

Les organisations adhérentes à la Confédération, antérieurement, continueront à y fonctionner ; les Syndicats admis seront groupés par Fédérations d'industrie, lorsqu'ils seront au nombre de trois, s'ils ne se rattachent pas à une Fédération existante.

2° Les Bourses du Travail, considérées comme Unions locales, ou départementales, ou régionales de corporations diverses et sans qu'il y ait superfétation.

Art. 3. — Nul Syndicat ne pourra faire partie de la Confédération s'il n'est fédéré nationalement et adhérent à une Bourse du Travail, ou à une Union de Syndicats locale, ou départementale, ou régionale de corporations diverses.

Toutefois, la Confédération générale du Travail examinera le cas des Syndicats qui, trop éloignés du siège social de leur Union locale, ou départementale, ou régionale, demanderaient à n'adhérer qu'à l'un des groupements nationaux cités à l'article 2. Elle devra, en outre, dans le délai d'un an, engager et ensuite mettre en demeure les Syndicats, les Bourses du Travail, Unions locales, ou départementales, ou régionales, les Fédérations diverses, de suivre les clauses stipulées au paragraphe 1 du présent article. Nulle organisation ne pourra être confédérée si elle n'a pas au moins un abonnement au journal la *Voix du Peuple*.

Art. 4. — Chaque organisation adhérente à la Confédération générale du Travail sera représentée par un délégué.

L'ensemble de ces délégués constitue le Comité confédéral.

Le même délégué pourra, au maximum, représenter trois organisations.

Les délégués doivent remplir les conditions stipulées à l'article 3 et être syndiqués au moins depuis un an. Cette condition du stage n'aura pas d'effet rétroactif et ne sera pas applicable aux organisations n'ayant pas un an d'existence.

Art. 5. — La Confédération du Travail se divise en deux sections autonomes :

La première prend le titre de : Section des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés ;

La deuxième prend le titre de : Section de la Fédération des Bourses du Travail.

En outre, elle nomme trois commissions permanentes, ainsi qu'il suit :

1° Commission du journal ;

2° Commission des grèves et de la grève générale ;

3° Commission de contrôle.

CHAPITRE II

Composition et attributions des Sections et des commissions.

PREMIÈRE SECTION

Art. 6. — La Section des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés est formée par les représentants de ces Fédérations et par les représentants des Syndicats qui pourraient être admis isolément. A moins d'impossibilité absolue ou dûment constatée, ces délégués devront appartenir à la Fédération qu'ils représentent et remplir les conditions stipulées à l'article 3.

Elle nomme son bureau composé : d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier-adjoint, d'un archiviste et fixe les attributions de chaque membre du bureau.

Elle perçoit les cotisations des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés et en dispose selon les besoins de ses attributions.

La réunion de ses délégués prend le nom de Comité des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés.

Art. 7. — La Section des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés a pour objet : d'entretenir des relations entre les dites Fédérations pour coordonner l'action de ces organisations et de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir l'action syndicale sur le terrain de la lutte économique ; de créer ou de provoquer la création de Fédérations d'industrie ou de métier, et de grouper en branches d'industrie ou de métier les Syndicats de même profession ou de même industrie, pour lesquels il n'existe aucune Fédération.

Elle décide à adhérer aux Bourses du Travail ou Unions locales, ou départementales, ou régionales de Syndicats divers, les Syndicats de ces organisations qui en sont en dehors, afin de compléter l'Union syndicale.

Art. 8. — La Section des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés se réunit ordinairement tous les deuxièmes mardis de chaque mois et extraordinairement quand c'est nécessaire, sur la convocation de son secrétaire, et prend toutes les mesures indispensables à la bonne marche des fonctions qui lui sont dévolues.

DEUXIÈME SECTION

Art. 9. — La Section de la Fédération des Bourses du Travail est formée par les représentants des Bourses du Travail ou Unions locales, ou départementales, ou régionales de Syndicats divers. Les délégués doivent obligatoirement remplir les conditions stipulées à l'article 3.

Elle nomme son bureau, composé de : un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint, un archiviste et fixe les attributions de chaque membre du bureau.

Elle perçoit les cotisations des éléments qui la composent et en dispose selon les besoins de ses attributions.

La réunion de ces délégués prend le nom de Comité des Bourses du Travail.

ART. 10. — La Section des Bourses du Travail a pour objet d'entretenir des relations entre toutes les Bourses, dans le but de coordonner et de simplifier le travail de ces organisations ; de créer ou de provoquer la création de nouvelles Bourses ou Unions de Syndicats divers dans les centres, villes ou régions qui en sont dépourvus ; de décider les Syndicats de ces organisations non fédérées, par métier ou par industrie, à adhérer à leur Fédération respective.

Elle dresse périodiquement, avec les renseignements fournis par les Bourses du Travail, ou toute autre organisation syndicale, des statistiques de la production en France, de la consommation, du chômage, des statistiques comparées, des salaires et du coût des vivres par région, ainsi que du placement gratuit qu'elle généralise aux travailleurs des deux sexes de tous les corps d'état.

Elle surveille avec attention la marche de la juridiction ouvrière pour en signaler les avantages ou les inconvénients aux organisations confédérées.

Elle s'occupe de tout ce qui a trait à l'administration syndicale et à l'éducation morale des travailleurs.

ART. 11. — La Section de la Fédération des Bourses du Travail, se réunit ordinairement tous les troisièmes vendredis de chaque mois et extraordinairement selon les besoins, sur convocation de son secrétaire et prend toutes les mesures nécessaires à la bonne marche des fonctions qui lui sont dévolues.

Commission du Journal

ART. 12. — La commission du Journal est composée de douze membres, pris à raison de six dans chacune des deux sections de la Confédération.

Elle nomme son secrétaire, chargé de convoquer et de rédiger les procès-verbaux. Le secrétaire de cette

Commission est en outre spécialement chargé de l'administration proprement dite du Journal : abonnements, vente, expédition, correction des articles, et correspondance y afférente.

Le gérant du Journal fait partie de droit de cette Commission.

ART. 13. — La Commission du Journal a pour objet de recevoir, de classer, et de vérifier les articles et communications.

Le Journal, étant l'organe officiel de la Confédération générale du Travail, ne peut être rédigé que par des ouvriers confédérés.

La Commission du journal veille à ce qu'en aucun cas l'organe de la Confédération générale du Travail ne devienne la tribune de polémiques injurieuses, de querelles personnelles ou politiques, ou entre les Syndicats.

Au cas où un article demanderait rectification, elle en aviserait l'auteur.

Les délibérations officielles de la Confédération, de ses Sections ou de ses Commissions sont insérées dans le journal, aussitôt leur adoption et avant tout autre article.

Les dépenses et recettes de cette Commission sont communes aux Sections de la Confédération.

ART. 14. — La Commission du journal se réunit sur convocation de son secrétaire avant l'apparition de chaque numéro et prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer le succès et la prospérité du journal.

Commission des Grèves et de la Grève générale

ART. 15. — La Commission des Grèves et de la Grève générale est composée de douze membres, pris à raison de six dans chacune des deux Sections de la Confédération.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les procès-verbaux.

ART. 16. — La Commission des Grèves et de la Grève générale a pour objet d'étudier le mouvement des grèves dans tous les pays.

Elle recueille les souscriptions de solidarité et en assure la répartition aux intéressés.

Elle s'efforce, en outre, de faire toute la propagande utile pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la nécessité de la Grève générale. A cet effet, elle crée ou provoque la création, partout où il est possible, de sous-comités de la Grève générale.

ART. 17. — La Commission des Grèves et de la Grève générale se réunit sur convocation de son secrétaire et envoie, si possible, aux organisations en grève qui en feraient la demande, des camarades pour soutenir leur action.

ART. 18. — Le fonctionnement de la Commission des Grèves et de la Grève générale est assuré par un prélèvement :

1° De 50 0/0 sur les cotisations perçues par les sous-comités de Grève générale ;

De 5 0/0 sur les cotisations perçues par chacune des Sections de la Confédération.

Commission de Contrôle

ART. 19. — La Commission de contrôle est formée par douze membres pris à raison de six dans chacune des deux Sections de la Confédération. Elle se réunit au moins une fois par mois.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les procès-verbaux.

ART. 20. — La Commission de Contrôle a pour objet de veiller à la bonne gestion financière des divers services de la Confédération.

Chaque année, au mois de Juin, elle procède à la vérification des comptes financiers, dépenses et recettes de la Section de la Fédération des Bourses du Travail, de la Section des Fédérations d'industrie et de métier

de la Commission des Grèves, de la Grève générale, et du journal.

Le résultat de ces opérations est consigné dans un rapport d'ensemble qui est soumis au Comité Confédéral et publié dans le Journal de la Confédération.

Comité confédéral

Art. 21. — Le Comité confédéral est formé par la réunion des deux Sections. Il se réunit tous les deux mois pour permettre à chaque Section d'exposer les observations qu'elle pourrait avoir à présenter et les modifications qu'elle pourrait proposer dans l'intérêt supérieur du prolétariat organisé. Il peut se réunir extraordinairement en cas de besoin ou d'urgence sur la décision du bureau. Il est l'exécuteur des décisions des Congrès nationaux, il intervient dans tous les événements de la classe ouvrière, et prononce sur tous les points d'ordre général.

Art. 22. — Etant donné que tous les éléments qui constituent la Confédération doivent se tenir en dehors de toute école politique, les discussions, conférences, causeries organisées par le Comité confédéral, ne peuvent porter que sur des points d'ordre économique ou d'éducation syndicale et scientifique.

Bureau

Art. 23. — Le bureau de la Confédération est formé par la réunion des bureaux des deux Sections et du secrétaire de chaque Commission.

Il prépare la réunion du Comité confédéral et veille à l'exécution des décisions prises en assemblée générale. Le secrétaire de la Section des Fédérations d'industrie et de métier aura le titre de secrétaire général de la Confédération.

Art. 24. — Le bureau des Sections est renouvelé après

chaque Congrès national des Syndicats ; les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité confédéral avisera les organisations adhérentes au moins un mois avant ce renouvellement, afin qu'elles puissent se réunir et désigner les candidats pour que les noms de ceux-ci puissent être publiés quinze jours avant l'élection.

ART. 25. — Les indemnités des fonctionnaires qui, en raison de l'importance de leurs fonctions, pourront être rétribués, seront fixées par le Comité confédéral.

Les fonctionnaires de la Confédération ou les délégués à ses divers comités pourront être envoyés en délégation, au nom de la Confédération, suivant décision de leurs Sections respectives ou, en cas d'urgence absolue, sur l'initiative du bureau Confédéral. La date et les motifs nécessitant ces délégations seront consignées sur un registre spécial qui indiquera également avec les noms des organisations visitées, les noms et organisations des camarades délégués de la C. G. T.

CHAPITRE III

Cotisations

ART. 26. — Pour permettre à la Confédération d'assurer ses divers services, les organisations confédérées sont tenues de verser des cotisations comme suit :

1° Les Bourses du Travail ou Unions de Syndicats divers : 35 centimes par Syndicat les constituant et par mois ;

2° Les Fédérations d'industrie, de métier et les Syndicats nationaux : 40 centimes par 100 membres et par mois ;

3° Les Syndicats isolés : 5 centimes par membre et par mois.

CHAPITRE IV

Réglement intérieur

ART. 27. — Seules, les organisations remplissant les conditions prescrites à l'article 3 des présents statuts, auront droit à la marque distinctive des éléments de lutte, appelée Label confédéral.

Pendant la période transitoire, le Label sera accordé aux organisations confédérées qui ne rempliraient qu'une des conditions prévues au paragraphe 1 de l'article 3.

ART. 28. — Toute organisation en retard de trois mois de ses cotisations est considérée comme démissionnaire, après une lettre d'avis restée sans effet. Si cette organisation demandait sa réadmission, elle serait tenue de payer les cotisations depuis son dernier versement.

ART. 29. — Pour tous les cas autres que ceux prévus à l'article précédent, la radiation ne pourra être prononcée que par un Congrès. Toutefois, dans une circonstance grave, le Comité confédéral peut prononcer la suspension de l'organisation incriminée jusqu'au Congrès suivant qui prononcera définitivement. Les cotisations versées par les organisations démissionnaires ou radiées resteront acquises à la Confédération.

ART. 30. — Les délégués au Comité confédéral sont tenus d'assister régulièrement aux séances pour lesquelles ils sont convoqués, dans l'intérêt même des organisations qu'ils représentent.

Lorsqu'un délégué aura manqué à plus de trois réunions sans excuse, le bureau de la Section respective en avisera l'organisation intéressée en l'invitant à le remplacer.

Sur le procès-verbal de chacune des séances des divers Comités seront publiés les noms des organisations représentées, excusées et absentes.

Les délégués sont tenus de ne rendre compte des

décisions, discussions, séances, etc., etc...., des divers Comités confédéraux, qu'à leurs organisations respectives ; toute infraction à cette clause motivera de la part du Comité confédéral, la demande du retrait de leur mandat.

CHAPITRE V

Congrès et divers

ART. 31. — La Confédération organise pour le mois de Septembre, tous les deux ans, un Congrès national du travail, auquel sont invitées à prendre part les organisations qui, directement ou par intermédiaire, sont adhérentes à la Confédération. L'ordre du jour de ces Congrès sera établi par les soins du Comité confédéral et adressé, au moins trois mois à l'avance, aux organisations confédérées après les avoir consultées.

Le Comité confédéral peut déléguer partie de ses pouvoirs aux organisations confédérées ayant leur siège dans la ville où se tiendra le Congrès, sous réserve qu'il sera assuré que les villes possèdent les éléments nécessaires.

Ne pourront assister au Congrès que les unités syndicales ; les Bourses du Travail et les Fédérations n'y ont que voix consultative.

A l'ouverture de chaque Congrès, une Commission de contrôle, prise parmi les délégués de province, sera chargée d'examiner les comptes du trésorier de la Confédération.

ART. 32. — La Confédération générale du Travail préparera pour chaque Congrès un rapport général sur sa gestion qui sera soumis à l'approbation du Congrès.

ART. 33. — Le compte rendu du Congrès sera publié sous la responsabilité de la Confédération générale du Travail.

Un duplicata de la minute sténographique, les rapports des organisations et des Commissions, ainsi que les propositions déposées sur le bureau, seront versées aux archives de la Confédération.

ART. 34. — Chaque organisation représentée au Congrès n'aura droit qu'à une voix, chaque délégué ne pourra représenter que dix syndicats au maximum.

Les mandats arrivés au Congrès après le premier jour seront déclarés nuls. Un réglement spécial des Congrès fixera les autres détails d'organisation.

ART. 35. — Les deux Sections pourront tenir, si elles le jugent utile, des Conférences particulières qui auront lieu à l'issue du Congrès général du Travail.

ART. 36. — Dans le but de favoriser la création d'une entente internationale du travail, le Confédération entretiendra des relations avec les organisations ouvrières et Bourses du Travail des autres pays.

La Confédération est adhérente au Secrétariat International corporatif.

ART. 37. — La Confédération générale du Travail, basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se seront conformées aux présents statuts.

ART. 38. — Le siège social de la Confédération générale du Travail est fixé à Paris.

ART. 39. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès, à condition que le texte des propositions de modification ait été publié dans l'ordre du jour de ce Congrès.

ART. 40. — Les présents statuts, modifiés par les Congrès d'Amiens 1906 et de Marseille 1908, sont en vigueur depuis le 1er Janvier 1909.

Vu :

Nancy, le 8 novembre 1909.

Le Doyen,

R. BLONDEL.

Vu :

Le Président de Thèse,

GARNIER.

Vu et permis d'imprimer :

Nancy, le 9 novembre 1909.

Le Recteur de l'Académie,

Ch. ADAM,

Correspondant de l'Institut.

TABLE DES MATIÈRES

Bibliographie..... 7
Introduction..... 9

Première Partie

Formation et organisation de la Confédération

Chapitre I. — Syndicats, Fédérations et Bourses. 19
Chapitre II. — La Séparation du Syndicalisme et du Parti Socialiste..... 27
Chapitre III. — Réformistes et Révolutionnaires. 43

Deuxième Partie

Les Doctrines et les Méthodes du Syndicalisme

Chapitre I. — Les Doctrines du syndicalisme révolutionnaire..... 61
Chapitre II. — Les Méthodes révolutionnaires... 81
Chapitre III. — La Méthode réformiste..... 97
Chapitre IV. — Le Syndicalisme et les Fonctionnaires..... 107

Conclusion..... 123
Appendice..... 137